L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1524 - VENDREDI 26 AVRIL 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

Élections européennes : 7 listes et une volonté partagée

Soutenir l'agriculture et les agriculteurs



Photo : Réussir

Un peu plus d'un mois avant les élections européennes, des représentants de sept listes sont venus présenter les grandes lignes de leur projet pour l'agriculture, le 18 avril, devant la presse agricole. Parmi les points communs, on peut souligner la volonté partagée de redonner du revenu aux agriculteurs, même si les voies envisagées pour y parvenir diffèrent, entre dispositifs de gestion des risques, réorientation des aides PAC, rémunération des services rendus par les agriculteurs… *Page 3*

Côte d'Or

› Trophées de l'agriculture

Des initiatives récompensées



Nièvre

› FDSEA

Une assemblée générale riche et animée



Yonne

› Betteraves

Versements revus à la baisse : la réaction de la CGB



fendt.fr
FENDT



Conditions spéciales sur presses FENDT en stock

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire
Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr
www.bourgogne-travaux-publics.com



- Terrassement
- Création de plate-forme et empierrement
- Création et curage d'étang
- Démolition
- Arrachage de haie, broyage et déboisement



Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Élevages laitiers: Retrouver de la sérénité
05 • Viticulture: Des références météo pour mieux travailler
06 • Trophées de l'agriculture: Des initiatives récompensées

Nièvre
07 • FDSEA: Une assemblée générale riche et animée
08 • Viticulture: Un nouveau plan de filière pour le BIVC
09 • Élevage: Une section qui progresse

Yonne
10 • Dégâts de gibier: Déclarer chaque dégât d'animaux
11 • FDSEA 89: Déclaration PAC : un service qui fait l'unanimité auprès des adhérents
12 • Alysé: «2019, osez l'élevage»

Région et ailleurs
13 • Assemblée générale de Bio Bourgogne: 2018, année record pour les conversions

Dossier
14-15 • Spécial Irrigation

Filières
16 • Cultures Pois d'hiver: Anticiper la protection fongicide
17 • Élevage Lait biologique: Biolait anticipe sur une possible surproduction
18 • Viticulture CAVB: Une charte qui prend corps CAVB

Infos Services
19 • Firmes et machninisme
20-21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Alysé

Nicolas Michaud, nouveau président

Nicolas Michaud a été élu président d'Alysé lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 16 avril.



Succédant à Alain Boulard, Nicolas Michaud a pris ses fonctions le 16 avril. Agé de 42 ans, Nicolas Michaud est éleveur à Pagny-le-Château en Côte-d'Or. Gérant de l'EARL de la Ferme de Tontenant, il cultive, avec deux salariés, 240 ha de SAU et élève un troupeau de 100 vaches laitières de race Prim'holstein. Président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne de 2005 à 2009, Nicolas Michaud est actuellement membre associé de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et invité permanent au bureau.

Passionné d'élevage et de génétique, il contribue activement à l'animation du syndicat de la race Prim'holstein de son département. Il est également passionné par les activités équestres et notamment l'équitation qu'il pratique régulièrement: *« Je m'investirai à 100 % pour notre coopérative en privilégiant le travail d'équipe et la cohésion au sein de notre conseil d'administration. Je continuerai à favoriser le travail avec les Chambres d'agriculture et le maintien de la proximité avec les éleveurs ».*

en bref

Méthanisation à la ferme
Lancement d'un nouveau prêt public sans garantie

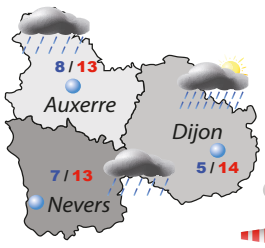
Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 19 avril le lancement d'un prêt sans garantie visant à faire émerger 400 nouveaux projets de méthanisation à la ferme d'ici 5 ans. Il s'agit d'un fonds de garantie publique permettant à Bpifrance de distribuer un prêt destiné aux exploitants agricoles, seuls ou en groupe, qui investissent dans une installation de méthanisation à la ferme. Ce prêt d'un montant compris entre 100 000 € et 500 000 € doit notamment permettre de prendre en charge les études et une part du solde des investissements et besoins en fonds de roulement nécessaires au démarrage du projet. Il sera proposé sur une durée de 12 ans maximum, avec un différé d'amortissement en capital jusqu'à 2 ans. Le plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote » lancé en 2013 a pour objectif la création de 1 000 installations de méthanisation agricole d'ici 2020.

Diméthoate Prolongation de l'interdiclion d'importation de cerises traitées

L'interdiction d'importation et de mise sur le marché de cerises fraîches en provenance de pays où l'utilisation de l'insecticide diméthoate est autorisée a de nouveau était décrétée par la France pour une année supplémentaire. La clause de sauvegarde nationale est de nouveau activée en l'absence de mesures d'interdiction globale de cet insecticide dans l'Union Européenne comme le demande Paris depuis 2016. Le diméthoate est utilisé dans la culture des cerises pour lutter contre le moucheron asiatique (Drosophila suzukii). Jugé toxique par l'Anses, la France l'a retiré du marché et interdit les importations de cerises qui ont été traitées avec, depuis février 2016, pour protéger les consommateurs français et éviter les distorsions de concurrence, certains pays producteurs de cerises l'utilisant encore comme l'Autriche, la Croatie, la Turquie, l'Argentine ou le Chili.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 26 Avril

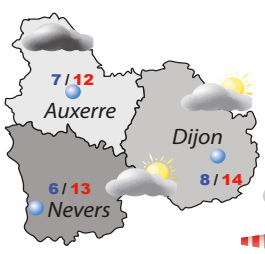


Perturbé
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront en rafales.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 9 à 14°C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Sainte Alida
Soleil : 06h41 - 20h57
Lune : 03h14 - 12h03

Samedi 27 Avril



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

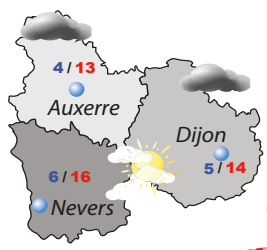
Sainte Zita
Soleil : 06h39 - 20h59
Lune : 03h52 - 13h03

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 28 Avril



Nuageux
Un ciel nuageux à couvert s'annonce. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 10 à 14°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Valérie
Soleil : 06h37 - 21h00
Lune : 04h24 - 14h05

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Avril au Mercredi 1 Mai
Un temps agréable pour ces prochains jours.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 2 Mai au Dimanche 5 Mai
Le soleil sera présent jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous des précipitations.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élections européennes

Soutenir l'agriculture, une priorité pour l'ensemble des candidats

Un peu plus d'un mois avant les élections européennes, des représentants de sept listes sont venus présenter les grandes lignes de leur projet pour l'agriculture, le 18 avril, devant la presse agricole. Parmi les points communs, on peut souligner la volonté partagée de redonner du revenu aux agriculteurs, même si les voies envisagées pour y parvenir diffèrent, entre dispositifs de gestion des risques, réorientation des aides PAC, rémunération des services rendus par les agriculteurs…

Première politique commune de l'Union européenne, la PAC représente aujourd'hui 40 % du budget européen. Un budget menacé, que la plupart des représentants des listes candidates aux élections européennes, venus présenter leur programme agricole à tour de rôle le 18 avril à l'initiative du Syndicat national de la presse agricole et rurale, ont promis de défendre pour redonner à la politique agricole un rôle stratégique. C'est la position de Jérémy Decerle, candidat de la liste La République en marche, d'Anne Sander, eurodéputée sortante, sur la liste des Républicains, ou encore d'Olivier Mével représentant l'UDI. Pour Éric Andrieu, député européen socialiste et représentant de la liste PS-Place publique, qui siège à la Commission agriculture à Bruxelles, il faut être très vigilant : *« aujourd'hui, c'est un budget réduit qui est proposé ; nous revendiquons 1,3 % du PIB pour maintenir les budgets constants et répondre aux nouveaux défis, alors que la politique agricole est «à un moment charnière»*.

Une Europe qui soutienne les agriculteurs

Pour Jérémy Decerle, il est en effet important de renforcer l'agriculture européenne alors que toutes les grandes puissances ont déjà fait de leur agriculture un secteur stratégique. Pour la République en Marche -qui ne dévoilera son programme qu'à la fin du mois- la PAC devra sécuriser davantage les agriculteurs européens grâce à une définition précise de l'actif agricole, une meilleure résilience à travers un système assurantiel plus efficace, peut-être inspiré du Farm Bill américain, et une réorientation des aides vers l'activité plutôt que vers les hectares. Jérémy Decerle n'évoque cependant pas de plafonnement des aides, à la différence de Laurence Lyonnais, de la France insoumise, qui indique une volonté de limiter les aides à 60 000 euros par actif et une limitation de la taille des exploitations à 100 ha pour être éligible à ces aides. L'UDI entend de son côté maintenir un certain nombre d'aides actuelles, avec une limitation des aides directes à 80 000 euros. La lutte contre les distorsions de concurrence est une nécessité pour beaucoup de candidats : la France insoumise propose de sortir l'agriculture des traités de libre-échange, Hervé Juvin, du Rassemblement national, veut *« sécuriser le marché intérieur, et sanctuariser nos appellations d'origine »*, ainsi que maintenir une agriculture de qualité car *« c'est notre excellence qui fera notre qualité à l'exportation »*, estime-t-il. Pour Anne Sander, la lutte contre les distorsions de concurrence doit également avoir lieu au niveau européen : *« la politique agricole doit rester commune, nous ne voulons pas 27 modèles différents avec une concurrence exacerbée »*, explique-t-elle. LR propose aussi la mise en place de droits de douane antipollution, et l'introduction de la préférence communautaire dans les échanges. Pour Olivier Mével, ancien acheteur pour Leclerc, aujourd'hui consultant en stratégie des filières alimentaires, le retour de la valeur aux agriculteurs passera nécessairement par une législation européenne interdisant aux centrales d'achat de se regrouper aussi fortement.

Renouer avec la société

Si la PAC a permis avec succès d'assurer la sécurité alimentaire des Européens, force est de constater que les citoyens comprennent de moins en moins l'objectif de cette politique, surtout en regard du budget qu'elle représente. Au-delà de la communication à renforcer sur son utilité, une partie des candidats propose de recréer du lien entre politique agricole et politique alimentaire. C'est le cœur du programme d'Europe Écologie Les Verts, représenté par Benoit Biteau, qui souhaite *« replacer le débat agricole dans un débat de société »*. Dans cette optique, il propose de *« sortir des logiques où la PAC est exclusivement un outil de complément de revenu »*, pour aller vers une rémunération aux services rendus par les agriculteurs, chaque fois qu'ils s'engageront dans des pratiques plus vertueuses pour l'équilibre des territoires, des biodiversités, du climat, etc. Mais c'est également l'un des souhaits de LREM : *« nous devons être un peu plus pragmatiques au niveau écologique, réussir la transition, être moins dépendants des pesticides et en sortir à 50 % d'ici 2025 »*, explique Jérémy Decerle, avec des objectifs de résultats préférés aux objectifs de moyens. Sans oublier cependant que *« le seul moyen de répondre aux attentes sociétales, c'est de conserver des agriculteurs sur les territoires »*, insiste-t-il. Hervé Juvin propose quant à lui de rémunérer les agriculteurs pour le carbone qu'ils captent dans le sol. Enfin, pour tous, la vision stratégique manque en matière d'agriculture et d'alimentation au niveau européen. Ainsi, Éric Andrieu se dit *« en colère »* contre le commissaire européen *« qui n'a pas pris la mesure stratégique de l'alimentation dans les trente ans qui viennent »*, le découplage des aides, en retrait par rapport à la PAC précédente, *« est un non-sens écologique »*. Cependant, pour l'ensemble des candidats, si l'écologie est désormais indissociable de la politique agricole commune, la première étape reste de garantir un revenu aux agriculteurs pour leur permettre de faire des choix plus respectueux de l'environnement.

ACTUAGRI

Les principales propositions des candidats présents

Sept listes étaient représentées à l'évènement organisé par le SNPAR le 18 avril à la fondation Varenne à Paris : EELV, la France insoumise, le Parti socialiste, le Rassemblement national, Les Républicains, la République en marche, l'UDI. Voilà leurs principales propositions concernant l'agriculture, en vue des élections européennes.

La **République en marche** souhaite faire de l'agriculture un secteur stratégique au niveau européen et revoir la PAC en réorientant les aides (davantage vers les unités de main-d'œuvre que vers les hectares), redéfinir l'actif agricole (bénéficiaire des aides), donner de la résilience aux exploitations agricoles à travers une gestion des risques renforcée (mécanismes contra-cycliques inspirés du Farm Bill américain), accompagner le développement des filières. Concernant l'aspect écologique, la gestion se fera par un objectif de résultat et non de moyens.

La **France insoumise** estime le bilan de la PAC actuelle catastrophique à tous points de vue (économique, social, environnemental…), et entend la réorienter en changeant le mode de répartition des aides. La protection des agriculteurs doit être renforcée en sortant l'agriculture des traités de libre-échange, en encadrant les volumes et les prix, en mettant en place une politique de soutien au revenu, mais aussi des formations techniques et scientifiques. Pour lutter contre le changement climatique, la taille des exploitations doit être revue à la baisse, les aides limitées à 60 000 euros par actif, réservées aux exploitations de moins de 100 hectares.

Le projet du **Rassemblement national** est de sécuriser la PAC, sécuriser le marché intérieur (ce qui passe par une sanctuarisation des appellations d'origines, l'exclusion de l'agriculture des négociations des traités de libre-échange), réduire les importations dans la restauration collective, rémunérer les agriculteurs pour le carbone qu'ils captent dans les terres. Le parti propose également la création d'un fonds souverain qui serait propriétaire des ressources génétiques de la nation et des territoires.

Europe Écologie Les Verts prône une répartition des aides PAC par unité de main-d'œuvre, et par rémunération des services rendus par les agriculteurs, dans une logique d'efficience agronomique poussée. Les pratiques vertueuses vis-à-vis du territoire, de la biodiversité, de l'eau ou du climat pourraient ainsi être rémunérées, évitant par ailleurs de mobiliser l'argent public pour les logiques curatives. EELV entend aussi réduire la dépendance de l'agriculture au pétrole (notamment aux engrais azotés)

Le projet de l'**UDI** est de construire un plan stratégique pour l'agriculture européenne, premier pilier de la santé des citoyens européens. Le budget doit être a minima maintenu, et l'agriculture soutenue, financièrement, mais aussi en luttant contre les distorsions. Le paiement des ICHN serait maintenu, ainsi qu'un certain nombre d'aides sous leur forme actuelle, mais les aides directes seraient plafonnées à 80 000 euros. La lutte contre le regroupement des centrales d'achat est un point important pour permettre aux agriculteurs une remontée de la valeur ajoutée. Enfin, une politique numérique européenne doit être développée à l'égard des territoires ruraux.

Le **Parti socialiste** reste sur la ligne qu'il a défendu lors de la mandature précédente : maintien du budget de la PAC, mise en place d'outils de régulation, répondre à la problématique de la volatilité des prix, à travers l'instauration d'un système d'alerte rapide, déclenché quand les prix fluctuent. Des règles beaucoup plus fermes doivent être définies dans les accords de libre-échange pour protéger l'agriculture d'une vision trop libérale de l'économie. La question de la simplification de la PAC est également centrale.

Pour **Les Républicains**, trois priorités se dessinent : la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et l'économie agricole. La PAC doit rester commune, et garantir à l'agriculteur un revenu pour les services qu'il rend en tant qu'acteur du territoire, et pour la qualité de la nourriture qu'il fournit. L'environnement est un sujet important mais il ne doit pas être pensé sans les agriculteurs. La simplification de la PAC est aussi une urgence, pour la compréhension des agriculteurs, mais également pour limiter les retards de paiements. Enfin, la vigilance est de mise en matière d'accords commerciaux, pour éviter d'importer l'agriculture que nous refusons de produire en Europe.



Élevages laitiers

Retrouver de la sérénité

Le syndicat de la race Prim'Holstein vient d'organiser sa journée d'études 2019. Parmi les interventions, Jean-Claude Chupin a invité les éleveurs à introduire davantage d'herbe dans les rations.


L'expert fourrages et nutrition d'Alysé, le 11 avril, à Fontangy.

L'alimentation à base d'herbe, régulièrement abordée lors des réunions agricoles, apporte de nombreux avantages technico-économiques. Le sujet a fait l'objet d'une nouvelle présentation lors de l'assemblée générale du syndicat Prim'Hostein, au cours de laquelle est intervenu Jean-Claude Chupin. Plusieurs chiffres ont mis en évidence l'intérêt d'une incorporation d'herbe dans l'alimentation des bovins. *«Le coût de revient des 1 000 litres de lait diminue dans des proportions très intéressantes»*, indique Jean-Claude Chupin, *«il y a deux ans, les meilleurs résultats d'éleveurs se situaient à 333 euros pour ceux qui utilisaient 50 % d'herbe. Les éleveurs qui ont travaillé uniquement avec du maïs, eux, en étaient à 414 euros… Il faut, dans ce cas, que le prix du lait soit bien élevé pour gagner de l'argent. Des écarts considérables sont également recensés quand les conditions de végétation sont plus favorables. L'an dernier, nous étions à 292 euros pour ceux qui privilégiaient l'herbe, contre 333 euros pour les 100 % maïs»*.

D'autres avantages

Introduire davantage d'herbe dans les rations permet d'économiser de l'argent, mais pas seulement, comme le souligne l'expert : *«les éleveurs s'évitent aussi une situation à risque, en lien avec le changement climatique qui n'assure pas toujours une bonne récolte de maïs. Travailler en pâturage ou avec des méteils, en récoltant systématiquement aux meilleurs stades végétatifs, permet de se mettre à l'abri des aléas climatiques et de gagner considérablement en sérénité. Tout miser sur le maïs, rappelons-le ici, est très risqué. Dans l'idéal, nous préconisons d'assurer au moins 50 % de ses récoltes avant la date du 30 juin»*. Face à un maïs desséché et de piètre qualité, l'éleveur ayant pris ses précautions durant le premier semestre de l'année aura la possibilité, s'il le souhaite, de récolter uniquement les grains de ses parcelles endommagées. *«Aussi, pour s'assurer un bon maïs demain, cette culture devra évoluer dans un sol où la matière organique est bien présente, au moins dans la partie 0-20 cm pour pouvoir favoriser une bonne implantation du système racinaire. Cela permettra de mieux lutter contre les futures sécheresses. La culture de l'herbe et de méteils permet de conserver cette matière organique, c'est un autre avantage. Cette démarche limite aussi la fusariose et évite un endommagement du système racinaire. Nous assistons à une meilleure fécondation à la floraison, avec un volume de soie plus important»*.

Meilleure reproduction

L'herbe apporte d'autres bénéfices, notamment dans le domaine de la reproduction. *«Les risques métaboliques sont beaucoup moins importants dans un tel système. Avec de l'herbe, il est prouvé que le taux de réussite à l'IA augmente de 4 à 5 %»*, ajoute Jean-Claude Chupin. La productivité par UMO augmente aussi de 30 %. Travailler en pâturage tournant ou avec des méteils permet de générer des gains pouvant aller jusqu'à 20 euros aux 1 000 litres de lait produits : *«cela se comprend à travers les réductions d'azote et une plus grande efficacité des rations»*, commente Jean-Claude Chupin.

AG

AOP Époisses

Une filière valorisante

Le syndicat de défense de l'Époisses est revenu sur la campagne écoulée, le 12 avril, lors de son assemblée. La dynamique de la filière permet d'entrevoir l'avenir sereinement.

Il fait la fierté de la région depuis de nombreuses années. L'Époisses fait aussi le bonheur des amateurs de fromages à pâte molle et à croûte lavée aussi bien en France qu'à l'étranger. En 2018, la production d'Époisses a encore dépassé les 21 millions de litres de lait transformés, pour des ventes de fromages approchant les 1 300 tonnes. Les 44 éleveurs adhérent à l'AOP (32 en Côte-d'Or et 12 en Haute-Marne) ont produit une moyenne de 480 000 litres par exploitation, avec des prix de vente dépassant la barre des 400 euros la tonne. *«Les producteurs continuent d'être rémunérés à un niveau intéressant par rapport au lait conventionnel, ils couvrent au moins leurs coûts de revient. Après plusieurs exercices relativement stables, nous attendons une hausse cette année, suite à l'annonce d'une amélioration de la conjoncture laitière»*, commente Jean-Louis Lachot, président du syndicat de défense de l'Époisses. L'éleveur de Villy-en-Auxois, qui présidait sa dernière assemblée générale suite à son départ en retraite l'été prochain, s'est également réjoui du renouvellement des générations opéré au sein de la filière : *«il y a plusieurs années, nous avions exprimé quelques craintes à ce sujet. Mais aujourd'hui, nous sommes heureux de voir des jeunes reprendre des exploitations et s'installer. Les prix attractifs de l'AOP Époisses donnent des perspectives, c'est très rassurant»*.

Pistes de travail

La filière Époisses ne se repose pas sur ses lauriers pour autant et engage de plusieurs travaux pour maintenir sa dynamique. *«Le changement climatique fait notamment l'objet de nombreuses réflexions»*, illustre Jean-Louis Lachot, *«un groupe de travail est en train de se mettre en place et un groupement d'intérêt économique et environnemental sera prochainement constitué. Des aménagements doivent voir le jour, notamment dans le domaine du stockage des aliments, pour une meilleure appréhension des aléas climatiques»*. L'AOP Époisses, proche de sa clientèle, souhaite répondre aux nouveaux modes de consommations : *«ces derniers évoluent considérablement et nous devons nous y atteler. Le niveau de notre production reste stable cette année, mais une baisse d'environ 3 % des ventes de fromages a été enregistrée lors du dernier exercice. C'est une tendance générale des fromages : la consommation devient frileuse, la baisse du pouvoir d'achat du consommateur n'arrange rien»*. Le syndicat de défense de l'Époisses suit également de très près l'actualité mondiale, comme poursuit Jean-Louis Lachot : *«nous suivons toujours avec attention les tweets de Donald Trump qui peuvent nous faire beaucoup de mal, avec ses idées de taxer les fromages outre-atlantique. Les conséquences du Brexit nous inquiètent aussi, l'Angleterre est une grande consommatrice d'Époisses»*.



Passage de témoin à la présidence du syndicat : Alain Bartkowiez à gauche) succède à Jean-Louis Lachot.

Passage de flambeau

Président du syndicat depuis 2006 et futur retraité, Jean-Louis Lachot a donc « passé la main » à l'issue de l'assemblée. La présidence est désormais assurée par Alain Bartkowiez, l'un des quatre associés du Gaec des Marronniers à Origny-sur-Seine. Membre du conseil d'administration, Alain Bartkowiez adhère au syndicat depuis le début de son activité. Le Côte-d'orien a été séduit par l'intérêt général de l'AOP : *«Notre filière représente un important savoir-faire. Les producteurs de lait engagés dans l'Époisses, les transformateurs et les opérateurs œuvrent tous dans le même sens pour aller chercher de la valeur ajoutée, par le biais d'un important travail collectif visant constamment la qualité. C'est passionnant»*.

AG



Viticulture

Des références météo pour mieux travailler

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a récemment installé 80 stations météo dans le vignoble.

Les conditions sont-elles propices au travail du sol ? À la réalisation d'un traitement ? Les viticulteurs trouvent aujourd'hui des éléments de réponses sur l'écran de leur smartphone ou de leur ordinateur, reliés aux 80 stations du réseau viti de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les différents paramètres classiques sont affichés en direct comme la température, l'hygrométrie, la pluviométrie ou encore le vent. *«Le parcellaire viticole est très morcelé et la répartition des parcelles parfois très étendue. Ce service est alors d'autant plus appréciable»*, relève Benoît Bazerolle, conseiller viticole. Cette technologie a nécessité un investissement d'environ 30 000 euros pour la Chambre d'agriculture. *«Le réseau couvre la côte de Nuits, la côte de Beaune et les Hautes-Côtes»*, poursuit le conseiller, *«l'idée était d'obtenir un maillage suffisamment fin dès cette année, permettant de disposer de plusieurs données au sein d'un même village. Peu de stations connectées étaient recensées sur la côte viticole jusqu'à présent»*. De nombreux domaines bénéficient de la phase de test gratuite jusqu'au 26 avril. *«Nous espérons qu'un maximum seront satisfaits de l'utilisation et poursuivront dans la démarche avec un abonnement annuel»*, ajoute Benoît Bazerolle.

AG



L'abonnement annuel sera facturé 240 euros aux viticulteurs. Ces derniers ont accès à autant de stations que nécessaire.

Unis contre le gel



Deux épisodes de gel ont récemment secoué le monde viticole. Le 5 avril, les températures ont chuté localement jusqu'à -4 °C. Cette vague de froid était accompagnée d'une forte hygrométrie et a duré plusieurs heures. Ce gel a impacté principalement des vignes situées au sud de la côte viticole comme à Saint-Aubin, Chassagne, Puligny, Santenay et Meursault. Des dégâts plus ponctuels sont relevés en côte de Nuits et Hautes-Côtes. *«Les dégâts sont parfois importants»*, déplore Benoît Bazerolle. Le deuxième épisode est intervenu le 14 avril avec toujours localement des températures très basses mais dans un contexte beaucoup plus sec. Cela a vraisemblablement permis de limiter les dégâts. *«Cette année, le débourrement précoce implique une sensibilité au gel d'autant plus importante et plus longue, c'est problématique»*, fait remarquer le conseiller, *«il faut néanmoins souligner la très forte mobilisation autour de ces aléas. Les viticulteurs, leurs salariés, parfois leurs amis se sont tous donné la main. Différentes techniques ont été utilisées comme les fumées de paille, les bougies ou encore les tours antigel mobiles. Tout a été tenté et peu de personnes sont restées les mains croisées»*. Les coûts de certaines opérations ne sont pas neutres pour un domaine viticole : la mise en place de bougies, souvent réservées aux plus belles appellations, se chiffre généralement entre 2 500 à 4 000 euros/ha. Les tours antigel sont également onéreuses (entre 35 000 et 40 000 euros l'unité) et permettent de couvrir deux, voire trois hectares sur terrain plat, dans le meilleur des cas. Le froid a également impacté les vignes du Châtillonnais. Les dégâts sont heureusement moindres et s'échelonnent de 0 à 20%.

FDSEA21

Faites des économies d'électricité

La FDSEA de Côte-d'Or a signé une convention de partenariat avec la société Lucia en septembre dernier. Ce fournisseur d'électricité historiquement reconnu dans le monde agricole permet aux adhérents de la FDSEA de réaliser des économies significatives.

La commission de régulation de l'énergie a proposé une augmentation des tarifs réglementés de l'électricité de 5,9 % TTC le 7 février, le gouvernement a trois mois pour accepter ou contester.

En pratique, cette évolution des tarifs est attendue pour début juin. Le contexte actuel (transition énergétique, vieillissement des centrales nucléaires, déploiement des compteurs Linky) laisse à penser à des augmentations tarifaires tout aussi importantes pour les années à venir. Face à ce constat, la FDSEA 21 a signé un partenariat avec Lucia pour permettre à ses adhérents de sécuriser le prix d'achat de l'électricité. L'offre proposée pour les contrats de puissance inférieure à 36 kVA est basée sur les prix du tarif réglementé et permet à l'adhérent FDSEA 21 (actif et retraité) de bénéficier d'une remise de 20 % sur le prix de l'abonnement et d'un blocage des prix pendant trois ans (transport et fourniture compris).

Pour les abonnements en tarif jaune et vert, la solution proposée par Lucia est personnalisée au cas par cas en fonction de la situation de chacun, mais tout aussi avantageuse, avec abonnement offert. Pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA, Lucia propose une étude personnalisée prenant en compte les spécificités de votre installation (profil de consommation, puissances atteintes…). Lucia apporte son expertise technique en optimisant votre contrat lorsque cela sera possible. Renseignements auprès de la FDSEA au 03 80 68 67 67 ou sur accueil@fdsea21.fr

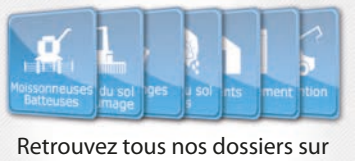
Un partenariat gagnant-gagnant

Comme le rappelle René Raquin, adhérent sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (71), un des premiers à se raccorder à Lucia en janvier 2018, l'action de la FDSEA lui a donné confiance. Du fait que le syndicat encadrait ce changement de fournisseur, il s'est senti rassuré. Sans cela, il n'aurait pas fait la démarche seul, ayant trop peur de souscrire à une offre tronquée. Quand il fait le compte de ce qu'il gagne, le résultat est net, plus de 50 euros d'économie par an rien que sur le prix de l'abonnement tandis qu'il conserve pendant trois ans le même prix du kWh. Et autre avantage, il n'a pas été démarché intempestivement par des prestataires. Tous ceux qui ont souscrit à l'offre le disent, Lucia apparaît comme une entreprise sérieuse, à l'écoute de ses clients, qui suit véritablement ses abonnés. Et comme rappelle à juste titre Henri Alex, adhérent sur la commune de Baugy (71), avec ce que prévoit l'État (on parle d'une hausse de 6 % environ), il est urgent de regarder en détail ses abonnements d'électricité et de faire le bon choix.

▸ Formations

29/04 Mairie, Saint Seine l'Abbaye- Directive Nitrates : faire le point sur les évolutions
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

07 et 23/05 Pôle Agricole, Créancey
ACTE agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation
Contact :
Elise Bartoletti, CA21
03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

Terres de Bourgogne


Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

▸ Agenda

28-04 : Marché fermier à Beaune
Bienvenue à la ferme organise un marché de producteurs aux halles de Beaune samedi 27 avril de 17h à 21h et dimanche 28 avril de 9h à 18h. Des animations et des animaux de la ferme seront encore une fois présents pour cette dixième édition.

28-04 : Fête agricole à Mirebeau-sur-Bèze
Le comice de Mirebeau-sur-Bèze propose la découverte du milieu agricole et du monde rural dimanche 28 avril, à la Zac de Bocanon. Dès le début de matinée, les visiteurs pourront flâner sur un petit marché «*du champs à l'assiette*». Le public pourra se restaurer le midi avec un bœuf à la broche. Des engins agricoles et des animaux du canton seront exposés lors de ce rendez-vous. Sont aussi au programme : du moiss-batt cross, une fête foraine, un concert spécial années 80 et un feu d'artifices. au 06 07 57 08 71) suivi d'un bal ouvert à tous à partir de 22h30.

▸ Formation

06-05 : Formation Bio Bourgogne
Bio Bourgogne organise une formation sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Le rendez-vous est donné le 6 mai à Pouilly-en-Auxois, avec la participation de Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone Verte . Renseignements : Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Recherche de maître d'apprentissage
Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage
Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .
11-05 : Agri Night à Châtillon

Trophées de l'agriculture

Des initiatives récompensées

Onze exploitations de Côte-d'Or étaient sous le feu des projecteurs le 18 avril, lors de la cérémonie des trophées de l'agriculture organisée au parc des expositions de Dijon.


Les lauréats et l'ensemble des partenaires, réunis sur scène.

La Chambre l'agriculture et le Bien Public organisaient la semaine dernière la troisième édition des trophées de l'agriculture. Cette soirée initialement programmée en début d'année mais reportée dans le contexte des élections professionnelles a été suivie par plus de 450 spectateurs. Des savoir-faire et des initiatives en matière d'innovation, de productivité ou encore de solidarité ont été mis à l'honneur. Onze lauréats ont été retenus parmi une trentaine de dossiers déposés. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a salué ces différents parcours, chacun étant en capacité «*d'inspirer toutes celles et tous ceux qui se posent aujourd'hui des questions pour faire évoluer leur système de production*» : «*La vraie richesse de notre agriculture n'est pas son terroir, mais les hommes et les femmes qui la font vivre au quotidien. Le monde agricole a sans doute sous-estimé le besoin d'expliquer ses actions au grand public, mais nous y remédions et l'évènement de ce soir en est un nouvel exemple. Je profite de l'occasion pour passer un message à l'ensemble des médias : la tendance de courir constamment après la désinformation doit cesser. Il est extrêmement désagréable d'être constamment dans l'obligation de se justifier*».

Le palmarès

Trophée de l'agriculture au service de la gastronomie : Thomas Maurice et Fanny Fauvey-Maurice (ferme Biquette et Compagnie, Aubaine, production de fromages de qualité). **Trophée de l'agriculture d'avenir :** Philippe Germain, (domaine Gilbert et Philippe Germain, Nantoux, réduction de l'utilisation de pesticides depuis quinze ans). **Trophée de l'agriculture intergénérationnelle :** Marion Colson (Ferme d'Étaules, Étaules, travail effectué dans l'exploitation depuis maintenant sept générations). **Prix de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée :** Yoann Garreau, Julien Dumont et Julien Fouchet, (Agro DFG à Saint-Julien, production de pommes de terre, de la plantation jusqu'au conditionnement). **Trophée de l'agriculture pédagogique :** Sylvie Venague (élevage d'alpagas, Chambeire, organisation de stages pratiques et de visites de l'exploitation). **Trophée de l'agriculture numérique et connectée** : Christophe Dima (pépinières Dima, Beire-le-Châtel, création d'une boutique en ligne). **Trophée de l'agriculture performante et autonome :** Pascal Laprée (Mont-Saint-Jean, production de foie gras et de viande ovine). **Trophée de l'agriculture de proximité :** Jérôme Lhuillier (Échenon, installation d'un distributeur automatique de légumes frais accessible 24 heures sur 24). **Trophée de l'agriculture citoyenne :** Samuel Goguely et Fanny Rougeron (EARL Le Breuil, pour la fabrication de sorbets à partir de fruits et légumes). **Trophée de l'agriculture source d'énergie :** Clément Babouillard (Gaec de la Contrée, Ampilly-les-Bordes, construction d'un bâtiment bovin équipé de panneaux solaires). **Trophée coup de cœur :** Michel Payot (Gaec du Mont-Lassois, Étrochey, fabrication de yaourts et de produits frais à partir de lait de vache. Débutée il y a huit ans, l'activité est aujourd'hui en plein développement, un nouveau laboratoire vient d'être créé au sein de l'exploitation).. **AG**

Jeunes Agriculteurs

Rendez-vous le 11 mai pour l'Agri Night

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny organisent un repas 100 % local suivi d'un bal samedi 11 mai à la salle Luc Schreder de Châtillon-sur-Seine. «*Nous souhaitons faire la promotion de tous les bons produits présents sur notre territoire et voulons recréer un lien entre producteurs locaux et citoyens*», annonce Joffrey Delaire, le président du canton. La soirée débutera à 18 h 30 avec un apéritif autour des vins du Châtillonnais et d'une planche composée de charcuteries et fromages du territoire. Des jambons à la broche accompagnés de frites de Côte-d'Or suivis d'un plateau de fromages et dessert sont au menu.

À la suite de ce repas, un bal sera ouvert à tous. Le repas est limité à 300 personnes, avec des réservations à effectuer avant le 2 mai (06 07 57 08 71 ou 06 78 90 23 33)



FDSEA

Une assemblée générale riche et animée

Les aléas climatiques (humidité, sécheresse, gel…), sanitaires (FCO, BVD…) et les aléas de marché (fixation des prix) deviennent une donnée structurante du monde agricole. Comment gérer les exploitations nivernaises quand un évènement à caractère exceptionnel survient chaque année ? Tel était le thème de l'assemblée générale de la FDSEA jeudi 18 avril à Cossaye, qui fut un moment d'échange syndical autant que de réflexion sur la gestion des risques sur les exploitations, et une occasion d'interpeller les Pouvoirs publics.



La FDSEA a réuni plus d'une centaine de personnes pour son assemblée générale.

Plus d'une centaine de personnes étaient présentes à ce grand temps fort syndical qu'est l'assemblée générale de la FDSEA, en présence de Joël Limouzin, agriculteur en Vendée, vice-président de la FNSEA et président du FMSE (Fond de Mutualisation Sanitaire et Environnementale).

Dégâts de gibier

Plusieurs exploitants ont livré leur témoignage malheureux de relations parfois difficiles avec le monde de la chasse… Une constante depuis près de trois ans maintenant. Sur le sujet de l'entretien des clôtures de protection, qui, pour mémoire, est à la charge du détenteur du plan de chasse depuis la dénonciation de la convention liant la Chambre d'agriculture à la FDC début 2018, *«les chasseurs nous demandent d'acheter des batteries. Pourquoi serait-ce à nous, agriculteurs, de prendre en charge l'achat des batteries ?»* interpelle un adhérent.
Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA, rappelle : *«Nous regrettons ce problème sur lequel des discussions sont engagées et nous allons faire le nécessaire, dans la construction, pour faire avancer ce dossier… Ce n'est effectivement pas à l'agriculteur d'engager des frais pour protéger ses cultures alors même que cette mission incombe aux fédérations des chasseurs. L'enveloppe d'indemnisation de dégâts sur prairie triple cette année ! Ce n'est pas faute d'avoir prévenu ! La prise de conscience ne vient malheureusement que par la pression du porte-monnaie… La FDSEA a toujours été constructive sur le dossier et le restera, au nom des intérêts agricoles et parce qu'il existe une vraie amitié, une fraternité, entre l'agriculture et la chasse»*. Le 10 mai aura lieu la prochaine CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) dont les agriculteurs attendent beaucoup.

Boisements illégaux dans le Morvan

Le syndicat de Montsauche a interpellé le Conseil départemental sur l'enjeu des boisements illégaux dans le Morvan. *«Cela fait plus de dix ans que nous avions alerté le Conseil départemental sur le sujet, depuis, rien n'a bougé… des sapins vieux de trente ans, laissés à l'abandon, poussent à deux mètres de nos limites de clôtures»* constate Éric Boucher. *«Suite à l'action syndicale de remise à jour réglementaire organisée en mai 2018, le Conseil départemental, qui a la compétence pour faire appliquer la réglementation, a semblé se réveiller pour mettre à plat la situation. Problème : depuis, et après une dernière volte-face des forestiers en bout de négociation, c'est le vide juridique ! et les plantations anarchiques reprennent ! Que fait le département ?»* Une situation de laisser-aller incompréhensible pour les agriculteurs Morvandiaux qui ont assuré de leur détermination et de leur volonté de repartir de plus belle en action syndicale si les acteurs de ce dossier ne retrouvent pas le chemin de la raison et de la négociation. Dont acte !

Sanitaire

La gestion des risques, notamment sanitaires mais pas seulement, était au cœur de la table ronde de cette assemblée générale. Joël Limouzin distingue trois niveaux de gestion des risques : à l'échelle individuelle d'abord, sur la ferme, avec l'épargne de précaution et le stockage physique.

Le second niveau est la mutualisation professionnelle à travers les outils assurantiels, climat notamment. *«Les formules d'assurance climat, avec la moyenne olympique des cinq années précédant le sinistre, ont trouvé leurs limites»*, explique Didier Guyon. Seules 30 % des surfaces céréalières françaises étaient assurées en 2018 ; constat similaire sur les prairies où seul 1 % à 2 % des surfaces sont assurées. Joël Limouzin s'en étonne *«Avec l'assurance prairie, certains exploitants ont touché quatre fois plus d'indemnités qu'avec les calamités.»* La France et l'Europe seront demain sûrement plus incitatives, notamment dans le cadre de la PAC.
Le Ministre, Didier Guillaume, souhaiterait une PAC plus assurantielle, en offrant une place plus importante à la gestion des risques dans le deuxième pilier.

Le troisième niveau de gestion du risque est la solidarité nationale. Le réseau FNSEA se bat pour le maintien du fond des calamités, alimenté par les primes d'assurance et par l'État. Parallèlement aux calamités, la profession a décidé de créer le FMSE (fond de mutualisation sanitaire et environnemental), présidé par Joël Limouzin et administré par des exploitants, pour intervenir sur les incidents de catégories 2 et 3. Les exploitants français contribuent au budget du FMSE à hauteur de 35 %, les fonds publics nationaux et européens contribuant à hauteur de 65 %, pour accompagner les différentes productions : *«Pour la FCO8, au moment où il n'y avait pas de vaccins, le FMSE a financé un accompagnement pour compenser les coûts de blocage»* illustre Joël Limouzin.

Faire des économies avec la FDSEA

La FDSEA étoffe cette année la gamme de ses services aux adhérents avec l'achat d'électricité à tarif préférentiel, et la structuration d'une offre de services de comptabilité, gestion et conseil d'entreprise.

En effet un partenariat a été noué avec Lucia, coopérative d'électricité implantée sur tout le territoire et fournissant de l'électricité aux coopératives et aux exploitants. Alors qu'EDF annonce une hausse des tarifs de 5,9 % en juin, les gains à en attendre sont réels : -20 % sur le prix de l'abonnement, et prix de l'électricité bloqué pendant trois ans ! Quand on sait qu'en moyenne les tarifs augmentent de 2,5 % chaque année… Ainsi témoigne Stéphane Aurousseau : *«J'ai passé la ferme et la maison d'habitation chez Lucia, ça fonctionne, pas de différence ni d'incidence au niveau du compteur, hormis une facture plus légère !»*
La FDSEA a également engagé une démarche de développement d'un service de comptabilité-gestion et de conseil aux entreprises au travers d'un partenariat second avec l'association de gestion de comptabilité AS BFC, une structure tout droit issue du syndicalisme, qui s'implantera à compter du 6 mai dans la Nièvre, à Nevers. Deux autres bureaux pourront accueillir les exploitants : Autun et Bourbon-Lancy.

SERVICE SYNDICAL FDSEA

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Viticulture

Un nouveau plan de filière pour le BIVC

Emmanuel Charrier est vigneron sur le domaine de l'Épineau à Saint-Martin-sur-Nohain. Il est également coprésident du BIVC. Il nous a ouvert les portes de son exploitation pour faire le bilan de la récolte 2018 et évoquer le projet pour son interprofession.

C'est un homme pressé qui nous a ouvert les portes de son exploitation. Emmanuel Charrier est installé depuis 2004 à Saint-Martin-sur-Nohain sur le domaine de l'Épineau. Et il partage son temps entre son activité professionnelle et son engagement au Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire (BIVC) dont il est le coprésident depuis 2014 aux côtés de Catherine Corbeau-Mellot.

Il est à la tête d'une exploitation de 8,5 hectares de vignes avec en production du Pouilly Fumé en Blanc et du Coteau-du- Giennois en Blanc et rouge dont 15 % sont valorisés en vrac. «*La récolte 2018 fut inespérée. J'ai réalisé environ 15 000 bouteilles. Je pensais que la sécheresse allait avoir une incidence mais ce ne fut pas le cas. Les pluies du printemps ont permis de nourrir la vigne*» explique-t-il. Cette année, son objectif est de monter jusqu'à 50 000 bouteilles à condition que la météo soit au rendez-vous. «*La vigne est actuellement au stade du bourgeon dans le coton, c'est-à-dire que les bourgeons commencent à être visibles. Pour le moment les gelées de ces derniers jours n'ont pas eu d'incidence majeure. Rien de comparable en tous les cas à 2016*» estime-t-il. Pour lutter contre ces gelées, Emmanuel Charrier utilise une technique plébiscitée dans le secteur à savoir la pose de bougie entre les pieds de vigne. À l'intérieur de ces pots, de la paraffine et un mélange de fioul et d'essence. «*Ces dernières peuvent brûler pendant huit heures. J'ai également une tour antigel qui brasse l'air et protège le sol. Mais elle n'est plus efficace à partir de -3 degrés.*»



Emmanuel Charrier (au centre) en compagnie de ses deux salariés.



La vigne est actuellement au stade de « bourgeon dans le coton ».

Des projets de développement pour le BIVC

Visiter l'exploitation d'Emmanuel Charrier, c'est aussi l'occasion de parler filière et surtout du développement du BIVC. «*Nous sommes dans l'incertitude concernant l'export. Le Brexit et les mesures protectionnistes des États-Unis ne nous permettent pas de nous projeter. Sur ce volet, nous allons devoir explorer des marchés comme l'Asie, l'Europe ou encore le Canada*» explique le coprésident du BIVC. Il nous expose ensuite ces projets pour 2019. «*Nous sommes actuellement à l'écriture d'un nouveau plan de filière. Cette ambition fait suite à l'adoption de la loi Agriculture et Alimentation (Égalim) qui nous oblige à nous structurer. Au BIVC, nous préférons être proactifs et ne pas attendre la contrainte de l'État. Ce plan de filière doit être mis en place avant l'été. L'objectif est d'être le plus vertueux possible en menant des actions de recyclage, de pratiques œnologiques, culturales et de paysage. L'idée est de valoriser le plus possible les déchets que nous produisons au cours d'une année. Ce projet est en partenariat avec les huit AOP Sancerre, Pouilly-Fumé & Pouilly-sur-Loire, Menetou-Salon ; Quincy-Reuilly, Coteaux-du-Giennois, Châteaumeillant, les deux IGP (Côtes de la Charité et le Coteau de Tannay) que comprend notre interprofession mais aussi la Fédération des Unions Viticoles du Centre.*»

THÉOPHILE MERCIER

Diversification

Bienvenue à la Ferme : deux nouveaux adhérents

Jean-François Machecourt, exploitant agricole sur la commune de Nolay est entré dans le réseau Bienvenue à la Ferme en janvier dernier. Nous sommes allés à sa rencontre pour découvrir son exploitation.

Tout a commencé pour Jean-François Machecourt en 2005. «*Je me suis installé au début avec une centaine de moutons. J'ai été contraint d'arrêter à la suite d'un vol de mon cheptel*» nous explique-t-il d'entrée. Il s'est lancé aujourd'hui dans la vente directe sur une exploitation de 25 hectares dont 8 ha de cultures en autoconsommation. Avec son petit cheptel de 17 vaches, il ferait presque figure d'exception dans le département. «*Mon objectif c'est de valoriser au maximum mon troupeau en faisant de la qualité. C'est la raison pour laquelle, je reste prudent sur l'augmentation du cheptel.*» Chaque mois, il vend deux veaux (croisés Montbéliard et Charolais) à la Boucherie Ponsot à Premery. Ces ventes lui permettent de proposer des colis de 5,330 kg pour arriver à un prix par colis de 80 euros. «*Ce sont des colis identiques dans lesquelles les clients peuvent trouver deux à trois rôtis ; de la côte avec os à l'unité ; de la côte sans os vendu par deux ; deux escalopes et un paquet de saucisses*» détaille-t-il. Ses colis sont vendus sous vides et étiquetés pour une meilleure traçabilité. Pour alimenter ses bêtes, Jean-François Machecourt donne du foin à volonté et des céréales. Cette année, il va enrichir le mélange avec du triticale et de la féverole. Il faut préciser que depuis trois ans, ses terres sont entrées dans le cahier des charges de l'agriculture biologique. «*J'ai toujours été bio dans mes pratiques en n'utilisant pas de produits phytosanitaires. J'espère que cette certification et mon adhésion au réseau BAF vont me permettre de me faire connaître un peu plus*». Preuve de la bonne santé de son exploitation, son boucher envisage de lui prendre un peu plus de bêtes. «*Si tout va bien, je vais passer de deux à trois vaches ce qui va m'apporter quatre veaux par mois*» envisage-t-il. En attendant, Jean-François a racheté un camion avec lequel il parcourt les marchés. « *Le but de ce véhicule est de vendre le reste de ma production lorsque je ne peux plus faire de colis*» explique-t-il.

À découvrir dans nos prochaines éditions, le portrait de Muriel et Romaric Harand-Gobillot, éleveurs à Asnois.



Jean-françois Machecourt éleveur à Nolay

THÉOPHILE MERCIER

Contacts :
• Jean-François Machecourt. Chauprix-Nolay (58 700) - 06 66 15 23 19
• Réseau BAF dans la Nièvre : Clémence Guillaumet : 06 47 86 89 21

Élevage

Une section qui progresse

L'assemblée générale de la section Bourgogne Rhône-Alpes du Herd-book Limousin (HBL) s'est tenue le jeudi 18 avril à la salle des fêtes de Diennes Aubigny. Autour du président de section, Laurent Bernard éleveur à Saint-Just Saint-Rambert (42), étaient présents, Jean-Philippe Brossillon représentant le président national, David Delgoulet, chef de service, et Tamara Benoît, inspectrice en charge de la zone.



Section «BourgogneAlpes» du Herd-Book Limousins'est réunie à Diennes-Aubigny

Au niveau national : des installations qui progressent mais qui ne suffisent pas à compenser les départs. Le nombre d'adhérents au Herd-Book Limousin continue de décroître (- 0,7 %) mais de façon moindre que sur la campagne précédente, portant le nombre total d'adhérents en cette fin de campagne 2017-2018 à 1 482, soit 10 de moins que sur la dernière campagne. L'expertise et la compétence en génétique Limousine de notre équipe sont sans doute à l'origine de cette baisse contenue, car, dans le même temps, nos adhérents connaissent une conjoncture économique incertaine qui ne favorise pas le remplacement de la population des éleveurs ! Au total, on compte 39 nouvelles adhésions pour 49 démissions, majoritairement dues aux cessations d'activité générale (16) ou d'élevage (1), à l'arrêt du Contrôle des Performances (19), au regroupement de cheptels (2) ou pour des raisons diverses (économique, sanitaire, santé…). Campagne après campagne, les causes de démission sont donc toujours les mêmes, les cessations d'activité (départ en retraite), l'arrêt de l'atelier bovins allaitants et la démission du Contrôle de Performances représentant à elles seules plus de 73 % des démissionnaires. Ces causes, notamment économiques, doivent nous amener à proposer à ces élevages, un service qui ne soit pas nécessairement orienté uniquement vers la certification qui n'apparaît pas pour eux comme une priorité. À l'échelle des sections, Midi-Pyrénées demeure sur la première marche du podium avec 234 adhérents devant la Corrèze avec 178 et la Haute-Vienne, 143. Signalons également que la plus forte progression est à mettre à l'actif des sections Bretagne et Bourgogne Rhône-Alpes avec un nombre d'adhérents en augmentation de 3 %. Dans la section Bourgogne Rhône-Alpes : la section compte 80 adhérents sur la campagne écoulée, soit un effectif en progression par rapport à la précédente campagne et meilleure progression nationale. On compte en effet 2 démissions pour 4 nouvelles adhésions : Earl Conseillon (42), Stéphane Courbon (42), Earl Philippe Bonnier (69) et Cyril Brétigny (71).

Les vaches cotisantes

Au niveau national : tout augmente ! Après une précédente campagne marquée par une forte hausse, le nombre de femelles certifiées HBL continue d'augmenter : 4.4 % (19 567). La certification des mâles renoue elle aussi avec une courbe ascendante (5 351 et 3.9 %).
Cette campagne se révèle donc plutôt encourageante au regard du nombre d'animaux certifiés sur l'ensemble du territoire. Ainsi, sept sections du Herd-Book voient leur nombre de femelles certifiées augmenter quand celle des mâles progresse dans six sections. À noter également que le nombre de femelles certifiées à Titre Initial ainsi que celui des vaches enregistrées augmentent cette campagne. Même si cette augmentation demeure assez faible, cela constitue des signes encourageants au regard des chiffres de nombreuses sections. Par ailleurs, et même si le nombre de vaches enregistrées augmente de 50 % à nouveau, il reste peu élevé (1 443). L'accent va donc être mis sur le fait que le livre est toujours ouvert aux femelles Limousines non issues de parents certifiés HBL !
Dans la section Bourgogne Rhône-Alpes : la section a fait certifier sur la campagne 138 mâles, soit une progression de 29 % et 818 femelles, soit une belle progression là aussi de 34 %. Des chiffres qui représentent tous deux les 2e meilleures progressions à l'échelle nationale. Le total est de 956 animaux certifiés soit 4 % de l'activité nationale.
De manière générale, le Président Laurent Bernard a toutes les raisons de féliciter ses troupes pour les bons résultats de la section dans un contexte qu'on sait toujours compliqué. Il souligne les très bons résultats à l'échelle nationale, comme notamment la progression du nombre d'adhérents, l'augmentation du nombre de vaches cotisantes, ou encore la très belle progression du nombre d'animaux certifiés. Le président tient également à remercier et féliciter les éleveurs qui ont représenté la race Limousine en répondant présents aux différents concours, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux, et qui ont ainsi une nouvelle fois démontré leur dynamisme et leur savoir-faire. Des qualités qui se sont notamment fois illustrées lors de l'interrégional de Luzy, véritable succès en terres charolaises !
La journée s'est clôturée par la visite de l'exploitation de David Thoulé, éleveur à Diennes-Aubigny (cf édition 1 521 du vendredi 29 mars).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

GDS

Collecte des déchets de soins vétérinaires

Calendrier des tournées de récupération des fûts
• **Mardi 14 mai**
Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet de 08 h 00 à 08 h 45
Varzy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Champlemy de 09 h 15 à 10 h 45
Corbigny : Sicagemac route de Saint Saulge de 11 h 15 à 13 h 00
• **Mercredi 15 mai**
Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry de 08 h 00 à 09 h 30
Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant de 10 h 00 à 10 h 45
Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre route d'Aunay de 11 h 30 à 13 h 00
• **Jeudi 16 mai**
Moulins-Engilbert : Sicafome 29 Route de Châtillon de 08 h 00 à 09 h 45
Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonnyer de 10 h 15 à 11 h 15
Montsauche : parking près du Crédit Agricole de 11 h 45 à 12 h 45
• **Vendredi 17 mai**
Decize : Coopérative Cap. Nièvre route de Champvert de 08 h 00 à 09 h 45
Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre route de Decize de 10 h 15 à 11 h 45
Luzy : gare - coopérative agricole Téol de 13 h 00 à 14 h 30

Merci de se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2019.
Les deux fûts doivent être remis fermés, l'autocollant *«code-barres»* (reçu avec la facture) collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire votre numéro d'élevage).Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé.Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 27,50 € TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés.
Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au GDS : 03 86 90 18 90. COMMUNIQUÉ

► Agenda

30/04 Le Bio'TI Full Day
La Chambre d'Agriculture organise la première édition du Bio'Ti Full Day. Une journée qui a pour objectif d'informer, de pérenniser et de réussir son projet d'exploitation en agriculture biologique. Cet événement se tient le mardi 30 avril à Brinon-sur-Beuvron dans la famille Beaumier. : 10 rue de chateau baron - 58420 Brinon-sur-Beuvron. Au programme dès 14h : un point avec les conseillers de la Chambre d'Agriculture sur la réglementation. Un focus sur les résultat technico-économique du Gaec Beaumier . Plus d'informations : Noémie Sansoit au 07 86 73 08 37.

27/04 – AG Avenir Territoire Elevage
L'association ATE organise son AG le samedi 27 avril à la salle Saint-Seine de Corbigny. Début des travaux à 10h30. Renseignements au 07 86 73 08 37.

04/04 – Inauguration
L'Iperma de Saint-Saulge organise une journée portes ouvertes à l'occasion de l'inauguration du magasin pédagogique.
Rendez-vous de 09h à 13h au 4 rue du Commerce, 58330 Saint-Saulge. Renseignements au 03-86-58-33-87

09/05 – AG Groupama
La Fédération départementale des caisses locales Groupama de la Nièvre organise leur assemblée générale le jeudi 09 mai à partir de 09h30 au stade de rugby de l'USON à Nevers. Renseignements au 03 86 93 12 05

► Formation

09/05 - Réussir la litiere bois-plaquette
L'année 2018 a montré combien les éleveurs ont dû s'adapter aux aléas climatiques. Nombreux d'entre vous ont testé pour la 1ère fois la litière bois-plaquette cet hiver. Des questions restent en suspens, afin d'y répondre et de mieux maîtriser cette pratique ou de la découvrir, la CA 58 vous propose une journée de formation le jeudi 2 mai 2019 à Saint Saulge. Objectif : Piloter une litière bois–plaquette : Produire une plaquette à un coût compétitif. Optimiser ses capacités d'absorption. Public : Tout éleveuse, éleveur. Contact: Etienne Bourgy, responsable de stage et Chargé de mission énergie référent agroforestier BFC, au 03 86 93 40 18

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Dégâts de gibier

Déclarer chaque dégât d'animaux

Le recensement de tous les dégâts d'animaux réalisés dans les cultures est primordial : il permet de prouver et de maintenir le statut d'*«espèce susceptible d'occasionner des dégâts»*, anciennement *«nuisible»*, et de bénéficier de modalités de régulations de population plus souples.

Chaque année, aux différentes étapes culturales, les animaux provoquent des dommages.

Outre les désastreux dégâts de sangliers, d'autres espèces comme les oiseaux posent de réels problèmes, notamment en cette période de semis de printemps.

Selon le plan de contrôle établi par l'ONCFS et la DDT, les espèces sont classées dans trois groupes selon leur susceptibilité à provoquer des dégâts :

1er groupe : espèces envahissantes, classées *«nuisibles»* sur l'ensemble du territoire par arrêté ministériel annuel (chien viverrin, raton laveur, vison d'Amérique, ragondin, rat musqué et bernache du Canada).

2ème groupe : espèces susceptibles d'être classées au niveau départemental par arrêté ministériel triennal sur proposition du préfet (belette, fouine, martre, putois, renard, corbeaux freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet).

3ème groupe : espèces pouvant être classées *«nuisibles»* par arrêté préfectoral annuel (lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier).

Des modalités de régulation pour chaque espèce

Lorsqu'une espèce est classée comme susceptible d'occasionner des dégâts, un arrêté ministériel définit les modalités de régulation applicables en plus de la chasse : période et type de *«destruction»* possible hors période de chasse, demande d'autorisation nécessaire ou non, etc. Chaque espèce classée a ses propres règles de régulation.

«Le classement des espèces des trois groupes est revu fréquemment, et l'argument numéro un pour classer une espèce comme nuisible est la preuve des nombreux dégâts comptabilisés». Thierry Michon, céréalier dans le Sénonais et élu à la Chambre d'agriculture, rappelle aux agriculteurs la nécessité de déclarer les dégâts réalisés par les animaux(1) et les surcoûts engendrés pour les producteurs. Bien que cette déclaration ne donne pas lieu à une indemnisation, tenir le compte des dégâts permet de présenter un dossier solide à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Cela influe sur le maintien du statut d'animal susceptible d'occasionner des dégâts de certaines espèces comme le corbeau, le pigeon ramier et le lapin de garenne.

Déclarer ses dégâts pour pouvoir agir plus

«Il y a des dégâts à l'automne, il y en a au printemps…» soupire le céréalier du nord du département *«Le fait que les espèces soient classées nous permet d'intervenir en dehors des périodes de chasse légales. On regarde les modalités de régulation des arrêtés pour voir ce qu'il est possible de faire. Par exemple, pour les corbeaux, corneilles et pigeons, il faut une autorisation : on peut remplir un formulaire de la préfecture assez simple en expliquant le risque pour les cultures, et on peut obtenir un arrêté préfectoral qui autorise la destruction à tir sur toute la commune jusqu'au 31 juillet. Pour le tournesol, par exemple, les oiseaux viennent au moment du semis, et ils reviennent quand les graines se forment en août. Moi je fais une demande d'intervention en ce moment pour mes tournesols, et j'en referai une au mois d'août ! Mais on peut faire ça uniquement parce que les espèces sont classées comme «nuisibles» ! D'où l'importance d'informer la Chambre d'agriculture. On voit bien l'intérêt des déclarations avec l'exemple du groupe 3 : le pigeon ramier et le sanglier sont déclarés nuisibles dans tout le département par arrêté préfectoral, alors que le lapin de garenne ne l'est que dans certaines communes, seulement où des dégâts ont été signalés…»* Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne, indique également que *«suite à une déclaration, quand une espèce qui n'est pas classée est responsable de dégâts importants, comme ça peut être le cas avec le blaireau par exemple, le préfet peut aussi mandater un louvetier pour réguler la population»*.

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture.

Orianne Mouton

(1) Hors dégâts de sangliers : les dégâts sont déjà comptabilisés par la fédération de chasse avec les dossiers de demandes d'indemnisation.

Betteraves

Versements revus à la baisse : la réaction de la CGB

Suite au règlement du deuxième acompte des sucreries aux planteurs pour la récolte 2018, l'étonnement fait place à l'exaspération. Les présidents des Confédérations générales des planteurs de betteraves (CGB) de l'Aube et l'Yonne se sont exprimés auprès des planteurs dans un courrier cosigné.

«Cher(e) collègue,
Le règlement du deuxième acompte, concernant la récolte 2018, a semé frustration et consternation, parmi les planteurs des groupes coopératifs sucriers.
Dans un contexte de marchés, européen et mondial, catastrophiques, ils constatent qu'un des choix stratégiques de leur groupe est d'utiliser la betterave comme variable d'ajustement. Les messages rassurants visant à concilier nos valeurs coopératives et la réalité des marchés semblent faire abstraction de la pérennité économique de nos exploitations.
Le défi du betteravier d'aujourd'hui sera-t-il seulement limité à gérer sa trésorerie dans l'urgence en espérant des lendemains meilleurs ?
- Le groupe TEREOS, contrairement à ses usages habituels, a effectué des virements très faibles et en contradiction totale avec les promesses et informations connues des planteurs. Cette situation, découverte le jour du versement, entraîne, chez beaucoup, de gros problèmes financiers, dont un certain nombre de comptes débiteurs, avec prélèvement d'agios si le remboursement s'opère seulement lors des prochains acomptes (dont les modalités restent encore inconnues).
- Le groupe Cristal Union, dont le très controversé reniement des engagements est connu depuis plusieurs mois, a, quant à lui, communiqué assez tôt sur une fourchette possible de rémunération 22/24 €. Le montant retenu est le plus bas. Et en cas d'absence d'un versement complémentaire au 30 juin, sauf pour des betteraves excédentaires (quasiment inexistantes pour nos départements), il y aura une situation économique très compliquée pour les planteurs.

Toutes ces mauvaises nouvelles sont bien sûr aggravées par une récolte 2018 catastrophique, particulièrement dans notre région. C'est pourquoi nous demandons des rencontres à nos élus locaux des sucreries, Tereos et Cristal Union, afin d'obtenir des réponses à nos questions et essayer de «limiter la casse» pour les planteurs.
Au-delà des préoccupations d'urgence, il est grand temps que l'esprit conquérant, où seule la soif de liberté, la loi du marché et la compétition fixeraient les règles, laisse la place à un dialogue humble devant le constat du danger de destruction de valeur de notre filière.
Avec du recul, les propositions, faites depuis trois ans par la CGB sur la gestion des risques notamment, auraient pu accompagner en amont la rigueur économique qu'impose une telle crise.
Il devient également plus que nécessaire de semer nos betteraves avec des connaissances précises de la construction du prix et une contractualisation digne.
Ces demandes se veulent constructives. Un des axes stratégiques essentiels des groupes sucriers doit demeurer la pérennité de la betterave comme culture d'intérêt sur nos exploitations.
Loin de regarder dans le rétroviseur, il est grand temps de tirer parti de ces erreurs pour construire l'avenir, redonner confiance aux planteurs et ainsi pérenniser nos outils industriels coopératifs».



Subissant de plein fouet la sécheresse, la récolte de betteraves 2018 a été particulièrement décevante.

Géry Walkenaer,
président CGB Aube et Didier Renoux,
président CGB Yonne

FDSEA 89

Déclaration PAC : un service qui fait l'unanimité auprès des adhérents

Chaque année de plus en plus d'agriculteurs font confiance à la FDSEA de l'Yonne pour leur télédéclaration PAC. Mis en place en 2015, ce service satisfait pleinement les adhérents qui bénéficient en plus d'un tarif préférentiel.



Les adhérents sont accompagnés pour réaliser leur télédéclaration PAC

Depuis le 1er avril, date d'ouverture de Telepac, les adhérents se succèdent à la FDSEA de l'Yonne pour réaliser avec une animatrice la télédéclaration pour leur exploitation. «*La moindre erreur peut nous coûter tellement cher qu'on préfère ne pas prendre de risque*» répond Bertrand quand on lui demande pourquoi il fait sa PAC avec la FDSEA89. «*En plus le tarif adhérent est très compétitif, et on est rassuré d'avoir une personne compétente pour nous accompagner*».

L'an dernier, la FDSEA de l'Yonne a accompagné un peu plus de 150 dossiers individuels pour la plus grande satisfaction des adhérents qui ont recours à ce service. La complexification de la PAC effraie et les agriculteurs ont de plus en plus peur de commettre une erreur. «*Vous avez plus l'habitude que nous et on sent que vous nous conseillez bien*» déclare quant à lui Jean-Luc qui fait confiance à la FDSEA 89 depuis la création de ce service en 2015. «*Surtout cette année avec les trous dans les colzas je suis bien ennuyé car je ne maîtrise pas assez bien l'informatique*» rajoute-t-il.

Un outil pas toujours simple à maîtriser

En effet, si Telepac est de plus en plus fonctionnel et offre de plus en plus d'outils, certains agriculteurs ont du mal à le prendre en main d'autant qu'ils ne s'en servent qu'une fois par an. Telepac est aussi compliqué à utiliser dans les zones mal couvertes en réseau internet, une aberration lorsque l'on sait que maintenant tout passe par l'informatique.

Cette année, peut de changement dans la déclaration PAC mais la vigilance reste de mise sur les jachères et les SIE, dont le taux reste de 5 %. «*Je suis venu faire ma PAC en 2016 à cause des SNA, et depuis je préfère revenir car je me sens rassuré*», confie Emmanuel. «*J'ai toujours des difficultés avec les SIE même si je suis en Puisaye*». Il faut dire que l'administration ne simplifie une nouvelle fois pas la chose en imposant des dates de présences des couverts SIE du 30 juillet au 23 septembre. Dans la pratique les couverts sont implantés plus tôt (semis direct sous couvert) ou plus tard quand il s'agit d'une dérobée récoltée ou d'un couvert qui sert de CIPAN pour la directive nitrate. «*Nous essayons d'optimiser les dossiers pour avoir le moins possible à recourir aux CIPAN pour les SIE cette année avoue une des animatrices PAC*».

Jusqu'au 15 mai, les animatrices de la FDSEA de l'Yonne seront donc bien occupées. Mais comme elles le disent elles-mêmes : «*C'est une façon de mieux connaître nos adhérents, de voir leurs exploitations et leurs façons de travailler. Les RDV se passent bien et nos adhérents sont contents de nos services, c'est le principal !*».

FDSEA 89

AOP Chaource

Le volume continue sa progression

Trois questions à Didier Lincet, président du syndicat de défense du fromage de Chaource. Lequel a organisé son assemblée générale le 3 avril.



Didier Lincet est président du syndicat depuis le 2 juin 2004. C'est aussi le dirigeant de la fromagerie éponyme, dont le siège est implanté à Saligny (Yonne)

Votre assemblée générale s'est déroulée mercredi. Quel bilan tirer de l'année 2018 ?

«Le bilan est favorable pour notre filière puisque le tonnage de Chaource commercialisé continue de progresser (2 477 tonnes en 2018, contre 2 421 tonnes en 2017). C'est plutôt une bonne chose. Globalement, la filière a su maintenir sa production de lait, avec des éleveurs qui ont su transmettre leurs exploitations et ainsi assurer un volume de lait suffisant pour les fabricants.

Par ailleurs, si on trouve du Chaource dans toute la France, il continue aussi à s'exporter. On estime à 20 % le volume commercialisé en dehors de la France.

En ce qui concerne les contrôles, on remarque que des investissements sont globalement réalisés dans les élevages afin de se mettre aux normes. Des efforts restent encore à faire pour le stockage du fourrage. C'est un point important et cela nécessite des investissements lourds dans les exploitations».

Un point sur les actions en faveur de la qualité du lait AOP Chaource était à l'ordre du jour. Quelles sont-elles ?

« Le syndicat met en place des actions sur la maîtrise des contaminations par les bactéries pathogènes, qui peuvent contaminer le lait et le fromage. Il y a un gros effort mené par toute la filière là-dessus. Des formations sont mises en place, un document technique à destination des éleveurs a été diffusé et les entrepreneurs intervenant lors des chantiers d'ensilage, étape clé de la qualité des fourrages et donc du lait, ont été rencontrés pour une sensibilisation aux besoins de la filière Chaource. Cela demande une attention quotidienne et une adaptation des pratiques pour limiter les risques. Nous avons la qualité sanitaire la plus élevée possible. En 2018, les résultats quant aux critères sanitaires sont globalement stables et le lait est de très très bonne qualité».

Quelles perspectives pour 2019 ?

«Nous allons faire en sorte que la qualité du lait continue à s'améliorer et reste à un bon niveau. Il va aussi falloir faire face aux aléas climatiques. Cela a été compliqué en 2018, en raison de la sécheresse. Beaucoup de prairies ont été asséchées et elles étaient complètement inutilisables au moment de l'été et de l'automne. Cela n'a pas été sans incidence pour l'alimentation des vaches. Les récoltes de fourrages ont été faibles. C'est là un enjeu majeur pour notre syndicat, sur lequel on va mettre en place des actions. Des éleveurs de la filière Chaource participent d'ailleurs à un programme national, Climalait, qui vise à anticiper les évolutions climatiques et modifier certaines pratiques agricoles. Ce qui est important, au regard de notre cahier des charges, c'est que l'alimentation des vaches soit produite localement».

PROPOS RECUEILLIS PAR A. TOURNIER

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Agenda

28/04 Marche Auxerre-Vézelay
La traditionnelle marche Auxerre Vézelay organisée par le club alpin français fête sa 50ème édition. Le départ du parcours complet de 58 km se fait à 6h depuis la maison de quartier des Piedalloues à Auxerre (8€). 5 autres parcours sont possibles : Cravant pour le parcours de 38 km (8€), de Bessy, Arcy-sur-Cure ou Saint-Moré pour les parcours de 26, 21 ou 17 km (6€) et enfin de Montillot (4€) pour des marches de 8 et 11 km. Un retour en car est possible (4 à 6€)

26/04 Marché à la ferme à Villiers sur Tholon
L'EARL de la Métairie accueille de nombreux producteurs du réseau Bienvenue à la ferme pour son marché à la ferme. De 16h à 20h le vendredi 26 avril à Villiers sur Tholon.

30/04 Rencontre autour de l'emploi viticole
Dans le but de favoriser le recrutement dans le domaine viticole, la Maison de l'emploi et Pôle Emploi organisent un Forum de l'emploi le Mardi 30 avril 2019 de 9h à 12h dans les locaux de Pôle Emploi Auxerre (49 Rue Guynemer, 89000 Auxerre).

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Le semis direct est-il fait pour moi ? - Le 22 mai - Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91.

Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et les favoriser - les 27 et 28 mai - Contact: Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

J'améliore la résistance de mes chevaux grâce aux plantes et aux huiles essentielles - le 28 mai - Contact: Sandra MARTINET, 03 86 94 28 42

Les mélanges de variétés de blé - 2 demi-journées (28 mai + autre date non définie) - Contact: Élodie Joudelat, 03 86 64 64 78

Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse - le 4 juin - Contact: Richard Wylleman, 03 86 94 22 24.

Bâtir mon projet d'installation - les 6 et 13 juin - Contact: Laurence Barbe, 03 86 64 45 66

Bien réussir sa transition en semis direct sous couvert permanent - le 11 juin - Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91.

Préparer mes extraits de plantes pour protéger mes cultures - les 17 et 18 juin - Contact: Marjorie Lautier, 03 86 94 28 49



Alysé

«2019, osez l'élevage»

La coopérative Alysé a tenu son assemblée générale le 16 avril dernier. L'occasion de faire le point sur l'activité, marquée par la diminution du nombre d'adhérents éleveurs bovins.



Alain Boulard lors de sa dernière assemblée générale en tant que président d'Alysé, aux côtés du directeur, Marc Belvalette.

«*En 2018, le contexte est resté difficile dans nos élevages et les aléas climatiques ont une nouvelle fois déstabilisé nos productions fourragères. L'autre difficulté reste le niveau de prix en bovins lait et viande qui malgré une relative stabilité, ne permet pas, en dehors des signes de qualité, de nous rémunérer correctement*» a introduit Alain Boulard, pour sa dernière assemblée générale d'Alysé en tant que président le 16 avril dernier. Nicolas Michaud, éleveur laitier du sud de la Côte d'Or, a été élu pour prendre sa suite.

Pour la coopérative animale, 2018 a marqué un rapprochement initié il y a quatre ans avec la Côte d'Or, où 170 adhérents au contrôle laitier ont désormais rejoint la coopérative. L'année a également concrétisé la création de la SAS Alliance Expertise Élevage avec la Marne et l'Île de France, pour les services spécialisés dont l'activité s'étend en dehors des territoires. Les compétences sur les thématiques machines à traire, bâtiment et parage sont déjà transférées à la SAS.

S'adapter aux besoins des éleveurs

Alysé a lancé une nouvelle offre de services bovins lait en 2018, favorisant l'expertise et les suivis économiques. Pour l'année 2019, la volonté est de revoir les offres viande et caprin lait «*avec pour objectif de mettre en avant l'accompagnement technique et économique avec le contrôle de performance comme moyen et non comme finalité*» a précisé le président Alain Boulard. Autre changement majeur de l'année passée, la mise en application du règlement zootechnique européen qui bouleverse le modèle génétique français, avec une adaptation en cours.

«*2019, osez l'élevage*» : le directeur d'Alysé, Marc Belvalette, a souligné que pour l'année à venir, entre la baisse de confiance des consommateurs, les polémiques autour de l'élevage et la baisse de la rémunération, le slogan était plutôt approprié, l'élevage devenant presque une activité «*osée*»

ORIANNE MOUTON

2018 : les chiffres d'Alysé

- 3 664 adhérents coopérateurs
- 6 départements : Yonne, Aube, Loiret, Côte d'Or, Nièvre, Cher
- 24 administrateurs
- 7 pôles d'activités

Emploi

Pôle emploi cherche des solutions pour la viticulture

Pôle emploi a rencontré les professionnels de la viticulture pour discuter de leurs besoins et de leurs difficultés à embaucher. L'objectif est de trouver la meilleure façon de favoriser l'emploi, à l'image l'action de découverte de la viticulture prévue le 30 avril.

Ce n'est pas un scoop : que ce soit dans les vignes ou en cave, les salariés ponctuels ou permanents manquent cruellement. Problèmes de mobilité, de formation, d'attractivité et de méconnaissances des métiers ou encore de motivation des candidats, les freins à l'emploi sont nombreux. C'est pour essayer de desserrer ces freins que Pôle emploi a convié des viticulteurs à une matinée d'échanges. L'occasion de discuter en direct sur leurs besoins, leurs problématiques et de réfléchir au type d'actions qui peuvent être mises en place pour faire progresser les recrutements fructueux. Grâce à ce type de rencontres, pôle emploi cherche à mieux connaître les viticulteurs et leurs métiers pour pouvoir orienter au mieux les demandeurs d'emploi.



Un forum découverte des métiers de la viticulture

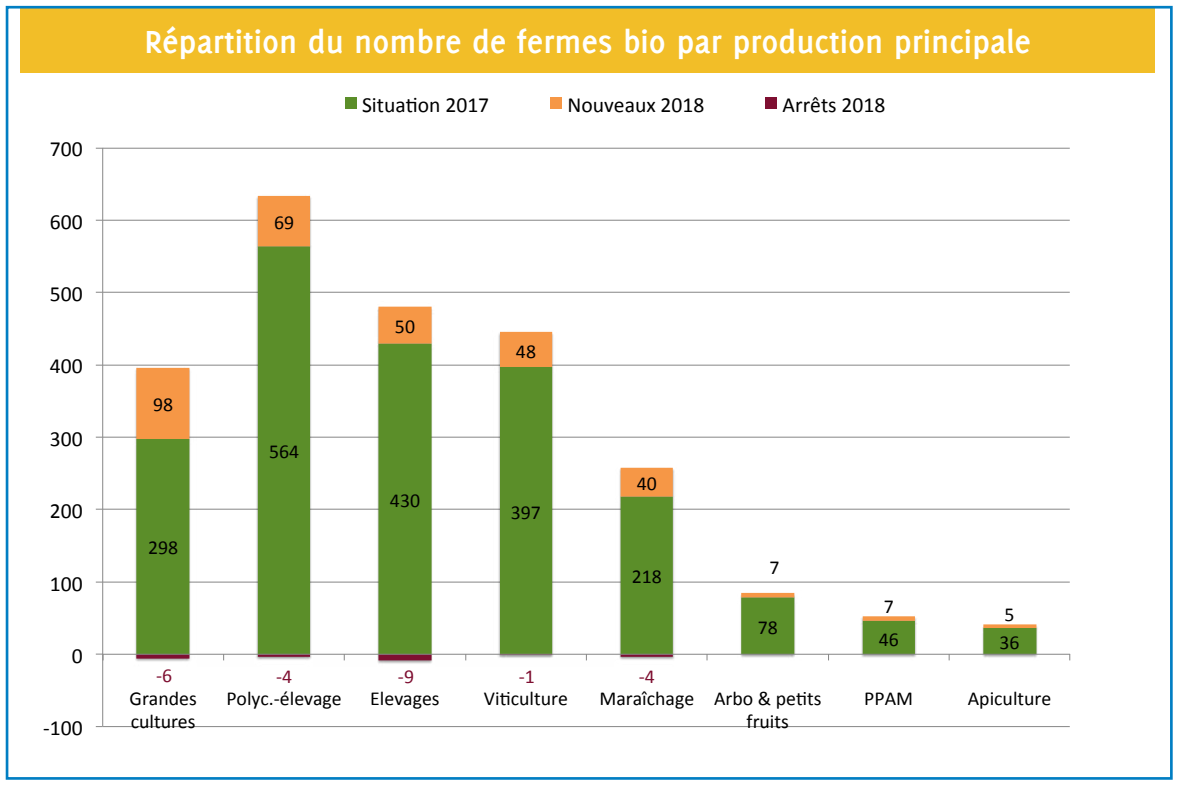
Justement, pour aller dans ce sens, pôle emploi a convié près de 1 000 demandeurs d'emploi sans activité, au profil pouvant correspondre aux métiers de la viticulture pour une matinée d'échanges et de découverte du secteur le 30 avril prochain. Démonstrations de taille, présentation de matériel viticole, échanges autour des différentes tâches et des différents métiers sont au programme de la matinée. L'objectif est de présenter les différents métiers, à la suite de quoi les domaines viticoles pourront présenter leurs offres d'emploi aux demandeurs intéressés. Tout professionnel souhaitant venir partager sur son métier, présenter le monde viticole et les tâches quotidiennes effectuées pour susciter l'intérêt de potentielles recrues voire présenter ses offres d'emploi est le bienvenu. Il suffit de signaler sa présence par mail à : entreprise.brg0012@pole-emploi.net au moins deux jours avant l'événement.

ORIANNE MOUTON

Assemblée générale de Bio Bourgogne

2018, année record pour les conversions

C'est à la Maison du Parc de Saint-Brisson (58) que Bio Bourgogne a tenu son assemblée générale sous la présidence de Philippe Camburet. La dynamique de développement de la bio reste forte, mais différenciée en fonction des territoires.



Les exploitations bios en Bourgogne représentent désormais 8 % du nombre total d'entreprises agricoles, soit près de 100 000 ha (5,3 % des surfaces). Sur l'ensemble Bourgogne Franche-Comté on compte 2 500 fermes bio pour 160 000 ha. Les raisons d'un tel engouement sont souvent liées à des enjeux environnementaux comme celui de l'eau. Sur le versant économique, la faiblesse des prix sur les marchés conventionnels en céréales peut aussi encourager des agriculteurs à sauter le pas. Philippe Camburet relève également «*de nouvelles motivations du fait d'une perception de plus en plus négative des risques à utiliser les produits phytosanitaires* ». Sans parler des nouveaux tours de vis appliqués pour la réglementation.

Une dynamique soutenue

Ce développement (20 000 ha en plus en 2018) apparaît cependant assez déséquilibré entre les départements, l'Yonne et la Côte d'Or restant en tête des départements à forte dynamique. Si les conversions se font souvent en polyculture élevage et grandes cultures, on peut noter les nombreuses installations en maraîchage qui correspondent le plus souvent à une création d'activité. La viticulture de Bourgogne se confirme comme un secteur très porteur avec 17 % de sa SAU conduite en bio. Il semblerait qu'en 2019, la dynamique des conversions soit tout aussi soutenue, comme devraient le confirmer les chiffres au plan national. Structuration régionale BFC oblige, les bios de Bourgogne et ceux de Franche-Comté ont été amenés à créer la Fédération régionale de l'agriculture biologique de Bourgogne Franche-comté.

Le rythme des conversions en Bourgogne s'est traduit par un doublement des interventions de Bio Bourgogne au titre de l'accompagnement. La structure régionale a aussi accompagner des projets individuels ou collectifs, sur fond de circuits courts et de microfilières bio locales, comme celle du sarrasin, déjà bien avancée, qui associe des producteurs, un meunier et un transformateur au sein de « l'association sarrasin bio de Bourgogne ». Une filière Moutarde bio de Bourgogne est aussi en cours de création. Elle s'adossera à la filière conventionnelle bien implantée localement «*Moutarde de Bourgogne*». Ce soutien aux dynamiques locales concerne également le GIEE Agribio Vanne et Othe (chanvre et luzerne) et l'association Terres du Pays d'Othe (marque spécifique au territoire).

«Mais il y a loin de la loi à la réalité»

Le développement rapide de la bio ne doit cependant pas occulter la réalité du terrain, les enjeux économiques associés et les importants besoins d'accompagnement. Philippe Camburet insiste ainsi sur «*la nécessaire montée en puissance des compétences*» associée à la nécessité de communiquer, voire de former largement les différents partenaires et acteurs de terrain avec lesquels les bios peuvent être amenés à travailler en réseau. Dans les prochaines années, le paramètre «*santé*» devrait prendre de plus en plus d'importance dans les enjeux liés à la nutrition et donc aux secteurs agricole et agroalimentaire. La bio dispose de tous les atouts pour relever ce défi.

Mais certains freins persistent en regard des attentes et des objectifs fixés. Ainsi, l'introduction d'aliments bio dans les cantines se heurte à certains problèmes récurrents comme ceux du prix, de l'approvisionnement et de la logistique. Des projets en cours, comme celui de la création d'une plateforme logistique de producteurs bio (« *Manger bio Bourgogne Franche-Comté* ») ou l'installation d'une légumerie 100 % bio à l'Esat de Clamecy, doivent justement permettre de faciliter les échanges entre fournisseurs et acheteurs. Mais, comme le remarque le représentant de l'Agence bio «*il y a loin de la loi à la réalité*», en dépit de nombreuses initiatives. Un exemple : 11 % des menus des cantines seulement sont entièrement bios… Le top des produits proposés c'est 1 fruit par mois ! Beaucoup reste à faire, alors que le surcoût de l'introduction du bio est évalué à 18 %. 76 % des produits bios des cantines sont d'origine France (dont 48 % d'origine régionale et locale) et 16 % viennent de l'UE.

Les 20 % cités comme objectif dans la loi ne sont toujours pas à portée de main. Les efforts déployés pour une meilleure mise en relation des acteurs, une structuration de la production plus efficace et une logistique mieux adaptée devraient cependant rapidement améliorer ce bilan mitigé.

Anne-Marie Klein



À l'heure de l'irrigation connectée

Les équipements connectés liés à l'irrigation ont récemment inondé le marché.

Il y a plus d'une décennie, les équipements d'irrigation ont été parmi les premiers équipements agricoles équipés d'une carte SIM, afin d'alerter le chef d'exploitation sur l'état (fin d'arrosage, problème technique) de ses outils d'irrigation. Mais ce n'est que plus récemment que bon nombre de ces équipements ont franchi un nouveau cap en devenant connectés.

Dans les solutions liées à l'irrigation, on trouve deux familles : les outils de mesure et ceux d'arrosage à proprement parler.

On distingue plusieurs types de mesure. Les sondes capacitives et les tensiomètres évaluent la disponibilité en eau des sols à différentes profondeurs. Lorsque ces appareils sont connectés, les données de multiples sondes sont souvent compilées et synthétisées sur une application qui rend les informations facilement compréhensibles, afin de gérer rapidement le pilotage de l'irrigation. Couplées à des modèles de prévisions météorologiques, ces applications permettent d'estimer le moment où la culture va atteindre un seuil critique de besoin en eau, mais également l'heure à partir de laquelle la mise en route de l'irrigation va éviter d'atteindre ce seuil critique. Les données météorologiques peuvent être complétées par des stations météorologiques locales, qui, à condition qu'elles soient judicieusement positionnées (c'est-à-dire à distance d'éléments pouvant perturber la représentativité des mesures, comme au bord d'une haie), affineront les mesures et les estimations qui en découlent.

Le GPS va souvent de pair avec les applications

Du côté des équipements d'arrosage les applications sont arrivées plus récemment chez la plupart des constructeurs. Elles vont souvent de pair avec l'intégration d'une antenne GPS pour connaître la position de l'équipement d'irrigation dans la parcelle. Cette position aide en effet au pilotage, notamment les rampes et les pivots, en automatisant les variations de vitesse, et donc de précipitations, selon les secteurs en fonction de critères comme la nature du sol ou les cultures implantées et leurs différents besoins en eau. Il est également possible d'activer ou désactiver un canon en extrémité de rampe, mais aussi de faire varier l'angle de balayage de ce dernier au fur et à mesure de son déplacement, si l'agriculteur ne souhaite pas arroser une zone.


Crédit : Valley

En fonction de la position, il est possible de couper ou activer le canon de bout de rampe.



Crédit : Linsay

L'avantage des applications est de pouvoir visualiser l'état de tous ses équipements d'irrigation depuis une même interface.

En plus d'apporter une visualisation synthétique et intuitive et d'augmenter les potentialités de pilotage à distance, ces applications permettent de recueillir plus d'informations sur l'état du matériel d'irrigation (alimentation électrique, en eau, mouvement, sens de rotation, valeur d'angle). Selon les besoins de l'agriculteur, des alertes peuvent être envoyées en cas d'arrêt ou d'une position atteinte, voire franchie. Les applications permettent bien souvent de personnaliser ces alertes.

Pour les enrouleurs, la start-up Agrisolution propose le système Irricam, une caméra connectée avec panneau solaire permettant de visualiser sur son smartphone que l'enrouleur fonctionne correctement : la caméra est en effet placée de sorte que l'on puisse à la fois voir le balayage du canon et la couronne d'entraînement de la bobine. L'agriculteur n'a plus à se déplacer pour jeter un coup d'œil sur ses pivots et économise du temps et des kilomètres.

Une maintenance facilitée

Autre intérêt des solutions connectées, le partage des données. Certains fabricants proposent à l'agriculteur la possibilité de partager leurs informations, avec différents degrés





Crédit : Valley

L'intégration d'une balise GPS sur les équipements d'irrigation offre de nouvelles perspectives en termes de pilotage. Cela va souvent de pair avec les applications.



Crédit : Weenat

Les stations météorologiques locales permettent de moduler les apports en eau quand les précipitations locales diffèrent des données météo nationale.

d'accès : lecture uniquement des données, modification des paramètres à distance ou non, etc. L'agriculteur peut partager tout l'historique d'irrigation avec son conseiller agronomique ou avec son technicien de concession, qui pourra l'aider dans un meilleur pilotage de ses outils, notamment lors de la première campagne avec un nouveau matériel.

Donner accès à son technicien de concession permet également de gagner du temps en termes de maintenance. Celui-ci peut établir à partir de l'historique et des codes erreurs un premier diagnostic sur les problèmes. Selon le cas, il pourra dépanner provisoirement ou durablement l'équipement, ou se déplacer avec les pièces de rechange adaptées. Pour l'agriculteur, cela constitue un gain de temps, mais aussi un gain d'argent (immobilisation réduite, moins de frais de déplacement). De son côté, le concessionnaire limite ses déplacements et optimise l'emploi du temps de ses techniciens de maintenance. Ajoutons que ces équipements connectés peuvent être mis à jour à distance et donc bénéficier des dernières évolutions.

Vers des outils d'aide à la décision

La connectivité des outils de mesure et d'irrigation est cependant confrontée à plusieurs freins. Le premier concerne les zones blanches : il faut adapter le type de transmission des informations au contexte local. A défaut d'une connexion 3G ou 4G multi-opérateurs, l'agriculteur a le choix entre des connexions bluetooth ou wifi (quantité de données importantes sur des distances de quelques centaines de mètres) ou des solutions de communication longue distance de type Sigfox ou Lora, dont les volumes transférés sont limités.

Le second frein concerne l'interopérabilité des équipements. Un équipement d'une marque ne peut être piloté par une autre marque. Pouvoir gérer tous ses équipements d'irrigation depuis une seule et même application passe bien souvent par le changement des armoires électriques de ceux-ci. En utilisant le pilotage des différents équipements d'irrigation par SMS, Raindancer permet de contourner un peu ce frein. Chaque outil est équipé d'un GPS alimenté par un panneau solaire. L'agriculteur dispose d'une application permettant de connaître le statut de chaque équipement et de piloter ceux-ci par SMS, en fonction des potentialités intrinsèques de chacun.

La mesure des données et le pilotage des outils d'irrigation restent bien souvent distincts. Cependant, les constructeurs de matériel d'irrigation signent des partenariats avec les fabricants d'outils de mesure, afin d'avoir une offre complète sur une seule application. Avec le Fieldnet Advisor, Lindsay va plus loin en proposant, à partir d'une cartographie de natures des sols et des mesures d'humidité du sol, des recommandations concernant la date de démarrage des prochaines irrigations et la dose à apporter pour éviter un stress hydrique de la culture, dans une démarche de maximisation des rendements.

Quoi qu'il en soit, la décision de l'irrigation reste encore l'apanage du chef de culture. Les constructeurs sont encore réticents quant à l'automatisation complète de l'irrigation. -

Nouveautés - Nouveautés - Nouveautés

Irricam Une caméra pour surveiller l'enrouleur



Irricam

Placée sur le cadre de l'enrouleur, la caméra est dirigée vers le canon, de façon à surveiller son bon fonctionnement et sa distance restant à parcourir, ainsi que le bon enroulement de la couronne. Techniquement, une carte SIM connectée 3G ou 4G, installée dans la caméra, permet d'interroger à distance un flux vidéo, permettant de retransmettre, en temps réel, le champ et la machine. Elle est alimentée en 12 V et rechargée par un panneau solaire. La nuit, le champ de vision est réduit à 20 m via le dispositif infrarouge. Une application dédiée permet de consulter, sur son smartphone, jusqu'à 32 caméras, par 16 personnes différentes. La caméra peut aussi être montée sur des rampes ou pivots d'irrigation. En dehors des périodes d'irrigation, elle peut être utilisée, via un adaptateur 220 V, en caméra de surveillance, en activant la détection de mouvements et le mode enregistrement sur une carte SD.

Lemken Une station météo qui prévient des pressions maladies



Irricam

Afin de s'assurer du moment optimal des traitements, Lemken propose une station météo connectée issue d'une collaboration avec la start-up Appsforagri. Cette station mesure la température du sol à 5 et 20 cm de profondeur, ainsi que la température et l'humidité à 25 cm de hauteur dans la végétation et à 75 cm au-dessus. D'autres données comme la vitesse et la direction du vent, le rayonnement solaire et les précipitations sont également renseignées. Toutes ces informations sont collectées par signal basse fréquence Sigfox sur une application smartphone, disponible sur iOS et Androïd. L'agriculteur bénéficie d'une indication optimale d'intervention, suivant la pression maladie exercée sur ses cultures, élaborée en fonction des prévisions à cinq jours. Il peut même paramétrer des alertes. Quarante cultures et cent maladies sont enregistrées.

Chaque station est équipée d'une batterie au lithium, sans entretien, mais d'une durée de vie d'environ cinq ans. Pour 1 199 euros, l'agriculteur bénéficie d'une station météo et d'un abonnement de trois ans. Ensuite, il devra s'acquitter d'un abonnement mensuel d'une vingtaine d'euros. Le système permet également de partager ses relevées de stations avec ceux de voisins équipés, de façon à créer un réseau local.

Votre spécialiste irrigation
BAUER- OTECH- IRRIMEC
depuis plus de 25 ans
Étude - Réalisation- SAV pour tous vos projets
Départements : 03 -18 - 58
Audin AGRI
Ets AUDIN sarl - Villeneuve-sur-Allier (03)
04 70 43 30 33 • www.audin-agri.com



VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION
• ENROULEURS • COUVERTURE INTÉGRALE • GOUTTE À GOUTTE



• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé
Brazey
MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE 03 80 32 00 50
distributeur irrifrance Industries

Pois d'hiver

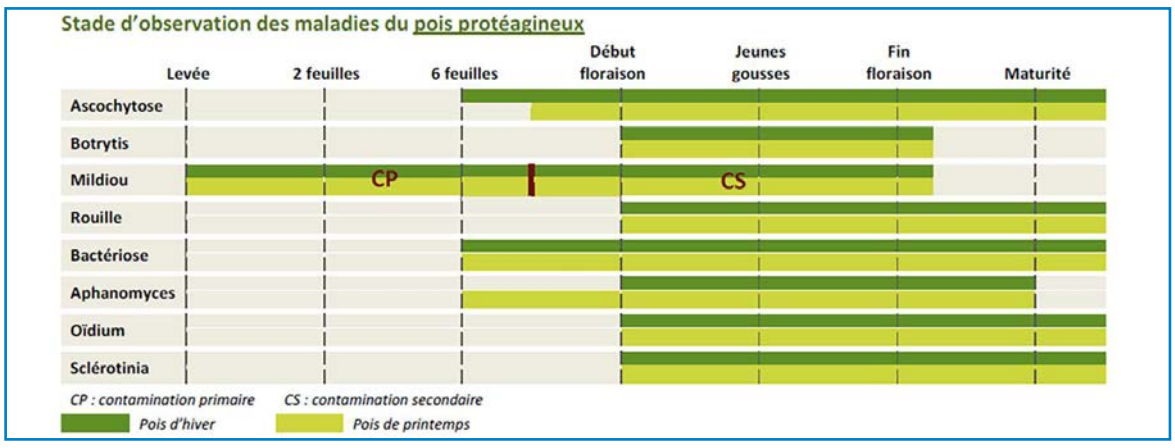
Anticiper la protection fongicide

Avec l'apparition précoce de foyers d'ascochytose dans les cultures et l'approche de la floraison, il est important d'anticiper sa protection fongicide sur pois d'hiver.

Stratégie fongicide sur pois d'hiver et pois de printemps

	10-12 F	Début floraison	début floraison + 15 j	fin floraison
Pois d'hiver. Année à pression précoce.	Chlorothalonil 750 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha ou Chlorothalonil 1000 g/ha	PROSARO 0,75 l/ha ou AMISTAR 0,75 l/ha ou PRIORI XTRA 1l/ha ou IBEX 0,6 l/ha	PROSARO 0,75 l/ha ou IBEX 0,6 l/ha ou AMISTAR 0,75 l/ha (3) ou SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha	
Pois d'hiver. Année à forte pression: printemps humide, pression rouille		Chlorothalonil 750 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha ou Chlorothalonil 1000 g/ha ou MAORI 1,5 à 2l/ha ou IBEX à 0,6l/ha ou AMISTAR OPTI 2 l/ha ou PROSARO 0,75 l/ha	CITADELLE (1) 1,75 l/ha (2) ou PROSARO 0,75 l/ha ou AMISTAR 0,75 l/ha ou PRIORI XTRA 1l/ha ou IBEX 0,6 l/ha	AMISTAR 0,75 l/ha (3) ou SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha
Pois d'hiver. Année classique: pression moyenne Pois de printemps : Année à forte pression. Printemps humide		Chlorothalonil 750 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha ou Chlorothalonil 1000 g/ha ou MAORI 1,5 à 2l/ha ou IBEX à 0,6l/ha ou AMISTAR OPTI 2 l/ha ou PROSARO 0,75 l/ha	CITADELLE (1) 1,75 l/ha (2) ou PROSARO 0,75 l/ha ou AMISTAR 0,75 l/ha ou PRIORI XTRA 1l/ha ou IBEX 0,6 l/ha	
Pois d'hiver, pois de printemps. Année à faible pression		Chlorothalonil 750 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha ou Chlorothalonil 1000 g/ha ou MAORI 1,5 à 2l/ha ou IBEX à 0,6l/ha ou AMISTAR OPTI 2 l/ha ou PROSARO 0,75 l/ha		

(1) produits équivalents: CITADELLE, BRAVO ELITE, MARATHON
(2) sauf si programme avec BANKO 500, FONGIL FL ou AMISTAR OPTI appliqué en T1 (dose totale de chlorothalonil limitée à 1000g/ha/an) ou avec MAORI (dose totale limitée à 750g/ha/an) appliqué en T1.
chlorothalonil: BANKO 500, CHLOROSTAR, DOJO, FONGIL FL...
(3) AMISTAR est limité à 2 applications par an
Manque de références sur la solution chlorothalonil 500g/ha + AMISTAR 0,3 à 0,5l/ha, Prosaro à 0,5 l/ha



Traitement début floraison : pilier de la protection : Un passage est fortement conseillé début floraison. Ce passage permet de prévenir les symptômes de botrytis (où il n'existe pas de traitement curatif) et de traiter les symptômes d'ascochytose de bas de tige avant que le couvert se referme (effet *« parapluie »*).
Le programme se complète par la suite durant cette phase de floraison, ou en amont selon la pression maladie de l'année (cf. tableau).

Pression précoce d'ascochytose : Cette année, des foyers d'ascochytose précoces sont observés dans de nombreuses parcelles. En cas de symptômes avérés, il est important de déclencher un premier traitement sans attendre.

BASTIEN REMURIER – MICHAEL GELOEN
TERRES INOVIA

Pois d'hiver

Bactériose, ascochytose et dégâts de gel : quelles différences ?

Le pois d'hiver de part son exposition aux températures hivernales et à son développement avancé lors des périodes humides et/ou gélives, est susceptible de développer des symptômes de maladies, viroses et/ou de dégâts liés au gel. La différenciation entre ces symptômes est importante afin de juger convenablement le risque de sa parcelle, et de la protéger si celle-ci présente de l'ascochytose.

BASTIEN REMURIER, TERRES INOVIA

Dégâts de gel

Ces dégâts sont souvent liés à de fortes amplitudes thermiques sur un court laps de temps et/ou à des températures gélives à un stade avancé du pois où celui-ci devient plus sensible.



Symptômes : Ces blessures se traduisent généralement par l'apparition de zones nécrosées en particulier en bas de la tige. Si le pois a été fortement touché, l'alimentation de la tige peut être impactée ainsi que sa tenue. A noter que si les ramifications secondaires ne sont pas ou peu affectées, le pois d'hiver peut facilement compenser la perte de sa tige principale.

Que faire : Dans les cas de dégâts de gel avérés, il est important de bien surveiller sa parcelle, des maladies comme l'ascochytose ou la bactériose pouvant s'y installer par la suite.

Ascochytose

Cette maladie, liée à un complexe fongique, peut apparaitre dès le stade 6 feuilles sur pois d'hiver si les conditions climatiques sont propices (temps humide et pluvieux).



Symptômes : Cela se traduit par l'apparition de ponctuations brunes sur les feuilles pouvant évoluer en plage nécrotique et affecter les tiges. Les symptômes présentent un gradient de progression du bas vers le haut de la plante. La maladie évolue vers les étages supérieurs par effet de « splashing ». Les pluies sont donc propices à l'évolution de la maladie sur la plante.

Que faire : En cas de symptômes avant la floraison, il est conseillé de faire une première protection fongique avec un produit homologué.

Bactériose

La bactériose, maladie d'origine bactérienne, s'installe généralement après un passage gélif. La bactérie responsable de la maladie s'insinue par les lésions des tissus de la plante.



Symptômes : La bactériose se caractérise par l'apparition de taches en *«éventail»* à l'aspect huileux sur les stipules. Ces taches peuvent se nécroser par la suite. Sur les tiges, des lésions vitreuses et grasses peuvent s'étendre et confluer entre elles.

Que faire : En cas d'apparition de foyer, il n'y a pas de traitement curatif possible. Seule l'évolution des conditions climatiques à venir peuvent favoriser ou stopper la maladie. Les températures chaudes et un temps sec ne sont pas favorables au développement de celle-ci. 2018 a bien illustré la situation avec l'apparition de quelques foyers en sortie hiver stoppés par le retour de températures chaudes en avril.

Lait biologique

Biolait anticipe sur une possible surproduction

La crise qu'a connue la filière laitière française à la fin des quotas a entraîné un grand nombre de conversions vers le bio. Aujourd'hui, des risques de surproduction sont anticipés. Aussi, le premier collecteur a décidé de pousser ses producteurs à réduire les volumes produits.


Photo: Réussir

Pour éviter d'écouler ses surplus en valorisant du lait bio dans le circuit conventionnel, Biolait a décidé d'inciter ses producteurs à réduire de 5 % leur production, annonce Ludovic Billard, président de l'OPC (organisation de producteurs commerciale). *« La croissance linéaire de la consommation va un peu moins vite que celle des conversions qui se fait par à-coups,* **argumente-t-il**. *Nous risquons d'avoir des excédents au printemps »*. L'organisation de producteurs préfère donc anticiper pour que *« le prix, et donc le revenu des éleveurs, ne dégringole pas trop »*.
Dans la pratique, un éleveur doit, sur la base de la moyenne des trois dernières années, réduire de 5 % sa production. S'il dépasse cette limite, alors les volumes supplémentaires ne seront payés que la moitié du prix d'acompte, soit 200 euros les 1000 litres pour 2019. Une décision prise par le conseil d'administration de Biolait, en concertation avec les producteurs. *« Cela durera peut-être en 2020 mais d'ici un ou deux ans, nous allons retrouver l'équilibre »*, prévoit le président de Biolait.
Une gestion des volumes de lait bio qui a également été prise par certaines coopératives laitières. *« Il y a des réflexions dans les coopératives sur le rythme du développement du lait bio pour continuer à créer de la valeur et ne pas se retrouver dans des situations de surproduction »*, témoigne Damien Lacombe, président de Coop de France Métier du lait, lors d'une conférence de presse le 18 avril. *« Si les trois-quatre gros acteurs qui pèsent sur la collecte du lait bio ont une démarche responsable, on peut avoir un cercle vertueux »*. Il cite notamment en exemple plusieurs coopératives qui ont décidé de faire une pause dans les conversions afin d'équilibrer l'offre et la demande.
Le marché est resté plutôt équilibré en 2018 mais en 2019, France AgriMer estime que des déséquilibres pourraient notamment apparaître au printemps, lors du pic de collecte. La consommation de produits laitiers bio est en forte croissance et *« ne montre pas de signe de ralentissement »* mais la production a très fortement progressé. Entre 2016 et 2018, la production de lait de vache bio a bondi de 50 %. Pour la seule année 2018, *« les volumes de lait de vache biologique collectés ont augmenté de 31,3 % (soit 199 millions de litres de plus qu'en 2017) pour atteindre le niveau record de 835,6 millions de litres environ »*.

AGRA PRESSE

Sanitaire

Le GDS répond à vos questions

J'ai repéré dans mon troupeau deux animaux qui s'isolent. Ils ont la tête gonflée, l'un d'entre eux a le fanon gonflé et ses yeux larmoient. Ces deux animaux ont une forte fièvre et leur peau est douloureuse et chaude au touché. Ils sont sensibles à la lumière directe. Est-ce de la besnoitiose ?

Ces signes, bien qu'inhabituels, évoquent plusieurs maladies présentes dans nos zones d'élevage, entre autres : la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine), La Besnoitiose, l'Ehrlichiose, la photosensibilisation en phase aiguë.
À l'apparition de signes extérieurs, comme dans ce cas, le diagnostic est difficile mais il est essentiel pour la suite de la gestion de la pathologie dans le troupeau et collectivement dans la zone de pâturage.

Afin de faciliter les prélèvements et limiter la contagion, nous vous recommandons vivement :
- d'isoler les animaux présentant des symptômes du reste du troupeau et des troupeaux voisins,
- de contacter votre vétérinaire si cela n'a pas déjà été fait. Le diagnostic clinique du vétérinaire devra être complété par des analyses de laboratoire.

Attention, une prise de sang trop précoce peut fausser le diagnostic : en Besnoitiose les tests de laboratoire détectent la maladie à partir de 5 à 6 semaines après la contamination (les symptômes que vous venez d'observer traduisent une contamination datant de 1 à 3 semaines). Un résultat négatif en présence de symptôme nécessite un second prélèvement 4 à 5 semaines après la prise de sang du premier diagnostic.

Le diagnostic tombe : la sérologie Besnoitiose est positive. Contacter votre GDS car il peut vous apporter sous certaines conditions une aide technique et financière.

Chronique ovine

Pas d'intervention dans les trois semaines qui suivent la lutte

La nidification (attachement de l'embryon à l'utérus) se produit en moyenne 20 jours après la fécondation.
Ainsi, dans les trois premières semaines, les embryons ne sont pas fixés et peuvent migrer d'une corne à l'autre.
Ils sont libres et donc plus fragiles. Entre 30 et 90 jours de gestation, les membranes qui entourent le fœtus se développent et s'unissent à la paroi utérine pour constituer le placenta qui est responsable des échanges nutritionnels entre la mère et le fœtus.


Le fœtus se fixe dans l'utérus seulement 3 semaines après la fécondation

Pas de stress

C'est pour cette raison qu'il faut impérativement éviter tout stress aux brebis gestantes, pendant la lutte et les trois semaines qui suivent le retrait des béliers ou l'insémination animale.
Le parage, les traitements antiparasitaires et la tonte sont ainsi à proscrire.
De même, tout changement d'alimentation est à éviter, comme une mise à l'herbe par exemple. Un transport en camion ou un long déplacement à pied sont également des pratiques à risques.
Par contre, les changements de parcelles sont bien sûr possibles, à condition de ne pas générer de bousculades.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

Attaques d'élevage par des militants antispécistes

La profession agricole réagit

Suite à une nouvelle intrusion dans un élevage de porc en Bretagne par des militants de l'association Boucherie Abolition, le 14 avril, la FRSEA Bretagne et JA Bretagne ont organisé le 18 avril une manifestation devant le siège d'Avril pour soutenir le groupe et les filières animales. La Fédération nationale porcine (FNP) et la Confédération française de l'aviculture (CFA) ont apporté leur soutien à la manifestation, appelant l'État à réagir face aux *« agissements illégaux et violents des groupuscules et associations animalistes »*.
Un soutien également affiché par la FNSEA et Jeunes agriculteurs qui ont dénoncé *« le tort causé aux éleveurs, dont le métier est bafoué et la situation économique déjà fragilisée »*, alors que *« depuis quelques semaines, le rythme et la violence de leurs intrusions s'intensifient dans les élevages porcins et avicoles, en totale illégalité et sans aucun respect pour les règles de biosécurité »*, soulignent les organisations dans un communiqué du 18 avril. Ces dernières *« étudient toutes les suites judiciaires à donner à chaque agression »* et appellent les Pouvoirs publics à faire cesser cette violence.
Un courrier a parallèlement été envoyé aux ministres de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Justice pour les alerter sur cette situation qui dégénère, et leur demander d'agir.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Vin Une production mondiale 2018 en nette progression

Après une année très faible en 2017, la production de vin en 2018 est en croissance de 17 % avec 292,3 millions d'hectolitres (MiohL), soit la production la plus élevée de ces 15 dernières années, a indiqué l'organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) le 11 avril.

Une production qui se répartit, pour les trois quarts, entre huit pays : 19 % pour l'Italie, 17 % en France, 13 % en Espagne, 8 % aux États-Unis, 5 % en Argentine, 4 % au Chili, 4 % en Australie et 3 % en Allemagne (l'Europe représente environ 60 % de la production).

La hausse concerne la plupart des pays producteurs, notamment l'Italie avec 54,8 MhL (+12,3 MiohL), la France (49,1 MiohL, + 12,7 MiohL), et l'Espagne (44,4 MiohL, + 11,9 MiohL). Les conditions météorologiques ont été défavorables à la production de certains pays européens, comme le Portugal, la Russie, la Grèce et la Bulgarie. En Chine, la production serait en baisse de 2,3 MiohL.

Après une baisse des surfaces de production amorcée au début des années 2000, *«on est à un moment de stabilisation, la chute semble terminée»*, explique Pau Roca, directeur général de l'OIV.

Avec 7,4 millions d'ha, la superficie du vignoble mondial est quasiment identique à celle de 2017, avec cinq pays qui représentent 51 % de ce vignoble mondial : l'Espagne, la Chine, la France, l'Italie et la Turquie.

Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

CAVB

Une charte qui prend corps

Entre deux gelées (4 et 14 avril) inquiétantes, le 12 avril à Beaune, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) tenait son assemblée générale. Le gel n'est pas la seule menace pesant sur le millésime 2019. La société rejette de plus en plus massivement tout traitement dans les vignes. La CAVB veut donc accélérer sur sa charte des bonnes pratiques.



La charte des bonnes pratiques a occupé une bonne partie des débats.

À l'heure de la conclusion de la partie statutaire de cette AG, le préfet de Région, ne s'est sans doute pas rendu compte des injonctions contradictoires qu'il renvoyait à la profession à l'image de celles envoyées par notre société à ces producteurs.

Revenant sur le sujet des traitements phytosanitaires, Bernard Schmeitz faisait le constat que *«beaucoup de progrès restent à accomplir. Il faut renforcer la déclinaison concrète de votre Charte et votre plan de filière. Il ne faut pas attendre de miracle, toutes les études convergent pour mettre en exergue les dangers des phytos»*. Et pourtant d'enchaîner avec la lutte obligatoire contre la flavescence dorée, qui avait marqué en Bourgogne le début des polémiques, puisqu'il s'inquiète de voir *«augmenter le nombre de foyers»*. Certes, il mettait en avant la diminution de la participation aux prospections obligatoires, plus que les traitements obligatoires mais l'on voit bien que le chemin est étroit entre réussite ou échec autour de ces questions…

500 €/ha non prospecté

Car le foyer historique en Mâconnais est *«plus difficile»* à contenir que prévu, soulignait auparavant Jean-Hugues Goisot puisque quinze communes se retrouvent désormais en zone *«contaminées»*, notait le responsable de ce dossier à la CAVB. Pour tenter d'enrayer toute nouvelle expansion de la maladie, l'arrêté préfectoral bientôt publié mettra en œuvre de nouvelles dispositions concernant la surveillance générale du parcellaire. Elle pourra se faire sous le contrôle de la Fredon dans le cadre des prospections collectives, soit par la Fredon moyennant 500 €/ha. Le choix devra se faire d'ici le 3 juin. Les modalités pratiques seront diffusées largement une fois l'AP publié.

Dans son premier rapport moral de président de la CAVB, Thiébault Huber rappelait qu'il s'agit d'une maladie réglementée et qu'il y va de la *«pérennité de nos vignes»* à tous. La Bourgogne est citée en exemple au national pour sa gestion de la flavescence jusqu'à présent. La profession bourguignonne continue d'ailleurs d'innover en matière de lutte en expérimentant des zones non traitées autour de pieds infectés mais *«peu contaminants»* (après tests génotypes).

Accélérer autour de la Charte

Cette lutte collective est, en quelque sorte, symbolique de l'ambition de la Charte régionale de la CAVB. D'ailleurs, la CAVB embauchera très prochainement une chargée de mission en charge de la transition écologique, pour épauler Charlotte Huber sur la mise en œuvre de la Charte. Depuis deux ans, un énorme travail a été effectué auprès des collectivités, associations, concessionnaires, techniciens, chercheurs… Ce qui se traduit concrètement par des brochures sur le métier de vignerons, de Mémo-Vignes envoyés à chaque viticulteur avec les chambres d'Agriculture, par la création de programmes de traitements alternatifs, notamment sans CMR, en demandant aux concessionnaires de mettre en avant les pulvérisateurs face par face localisée, en faisant des journées de formation sur les réglages, en évitant le désherbage chimique…

Des ODG s'engagent

Sur le terrain, des projets naissent comme à Irancy avec un Groupe 30 000 pour abandonner complètement les CMR et le désherbage sous le rang, sur 80 % des surfaces de l'appellation.

L'appellation Saint-Bris devrait suivre cet exemple. Les Grands crus de Côte de Nuits s'engagent également dans l'abandon des CMR et des désherbages chimiques. L'UPECB, comme tous les ODG s'engageant, fait un état des lieux des pratiques mises en œuvre, permettant d'avoir une image fiable des pratiques en Bourgogne. Un GIEE à Viré-Clessé travaille à la bonne gestion de l'eau et de la flore, gestion des traitements, conservation des paysages etc.. Les cinq ODG communales de la Côte Chalonnaise vont également dans ce sens. *«Chaque domaine va décrire ses pratiques et donner ses IFT»* pour mieux suivre ses objectifs, témoignait Julien Bordet, président de l'ODG mercurey. Idem du côté de Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles…

Compte à rebours lancé pour les phytos

«On met le paquet sur l'écologie. On n'a pas le choix. D'ailleurs, il faut féliciter les vignerons qui en ont pris conscience», motivait Thiébault Huber. Plusieurs ODG engagent leurs producteurs sur un ou plusieurs piliers de la Charte.

Le vigneron de Meursault envisageait même déjà un *«label pour promouvoir ce modèle bourguignon»*. Ainsi, le président de la CAVB espère voir la majorité des ODG et vignerons s'engager *«en 2020 pour pouvoir nous retourner avec fierté sur ces questions dès 2023»*.

Car le temps presse. La Draaf Bourgogne confirmait le projet Gouvernemental de rendre en libre accès sur Internet les données de ventes des produits phytosanitaires par code postal… malgré tous les biais d'interprétation, méthodologique et scientifique par rapport à la réalité toxicologique. Le compte à rebours est donc bel et bien lancé.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Mécanique agricole

Du neuf à Saulieu

Dimitri Renaud a repris l'entreprise de Jean-Luc Maillet dans la zone industrielle sédélocienne.



Le jeune entrepreneur, aux côtés de l'ancien propriétaire.

La SARL Dimitri Renaud a ouvert ses portes le mois dernier dans la zone industrielle de Saulieu, chemin des Conrieux. Le jeune professionnel de 34 ans, originaire de l'Yonne, a pris la relève de Jean-Luc Maillet et propose ses nombreux services en flexibles hydrauliques, mécanique, soudure et réparation aux agriculteurs et forestiers du secteur. Riche d'une expérience de quatorze années chez Sureau agriculture et Mazeron, Dimitri Renaud vend également de nombreuses pièces, des filtres et de l'huile. L'entreprise est ouverte du lundi après-midi au samedi midi et répond à toute question et tout besoin de la clientèle. Contact : 03 80 64 23 25.

AG



CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80 ■ 21330 Laignes 03 80 81 60 51 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68 ■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.tractomarket.com/bourgogne /CLAASBourgogne
/CLAASFrance

*Offres de prix valables, dans la limite du volume disponible, reprise non incluse, du 1er février au 31 mai 2019 pour tout achat d'un tracteur CLAAS neuf des gammes suivantes: ATOS 220 avec inverseur mécanique, transmission 5 vitesses / 2 gammes, relevage mécanique, 3 distributeurs, circuit 55L/min, cabine ventilée avec siège pneumatique : ARION 430/420/410 en Pack CLASSIC. Toit Bas ; ARION 460/450 en Pack CONCEPT ; ARION 530/510 en Pack CONCEPT ; ARION 650/630/610 en Pack CONCEPT ; AXION 830/810/800 en Pack CONCEPT. Offres soumises à conditions. Voir conditions des offres auprès des Concessionnaires CLAAS participant à l'opération. Offres valables pour la France métropolitaine. Visuels non contractuels.

CLAAS

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'HERBE
• 1 Pack clôture électrique temporaire
• 1 Fil choc de 1000 m
• 50 piquets
331 €HT
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

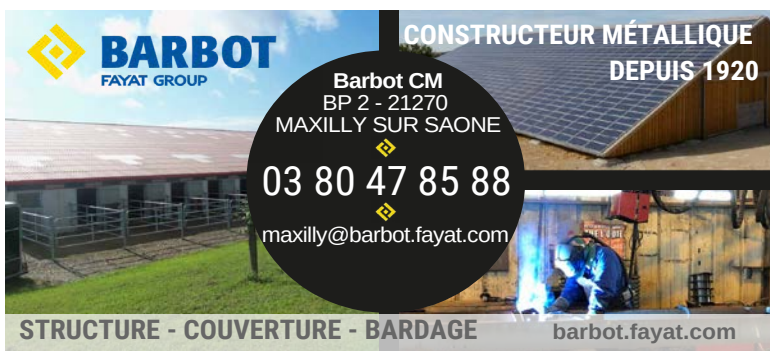
Amazone Le Cirrus-CC implante deux cultures distinctes



D.Laisney

Les semoirs traînés Cirrus-CC, adaptés aux interventions sur labour et préparation superficielle, se caractérisent par leur capacité à implanter simultanément deux espèces distinctes sur deux lignes différentes, ou de fertiliser simultanément au semis. Pour cela, ces appareils embarquent deux unités de distribution et une trémie double. Ils conservent la rangée arrière d'éléments semeurs RoTeC pro ou TwinTeC et accueillent, en complément, une ligne d'organes d'enterrage à simples disques FerTeC, placée devant le rouleau pneu. Cette configuration offre de multiples possibilités de semis : une seule culture via les éléments semeurs principaux, semence et engrais (ou deuxième semence) dans la même ligne ou sur deux lignes différentes. Le décalage des organes d'enterrage avant et arrière permet, par exemple, de déposer l'engrais à côté et en-dessous de la ligne de semis. Les Cirrus-CC se complètent en option du semoir GreenDrill 500 compact pour implanter une troisième culture.

Largeur de travail : 4 et 6 m - **Trémie :** 4 000 l (bi-compartimentée)



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 16/04/2019	Bourg-en-Bresse 09/04/19	St-Christophe-en B. 10/04/2019	National 10/04 au 16/04/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,94 € →	3,85 € ↗
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,75 € →	3,55 € ↗
	O		3,05 € →	-	3,23 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,00 € →	-	3,08 € →
Vaches lait (L)	O	2,75 € →	-	-	2,74 € →
	P	2,60 € →	2,60 € →	-	2,52 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,50 € →	4,14 € →
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,95 € ↗	3,65 € ↗
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,65 € →	3,17 € →	2,86 € →

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 8/04/19 au 14/04/19

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,00 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,55 €	3,54 €	3,52 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,12 €	3,92 €	3,83 €	3,58 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,09 €	3,90 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,12 €	3,97 €				
Races mixte				3,35 €	3,29 €		
Races lait				-	2,88 €	2,85 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,87 €	4,30 €	4,03 €	3,90 €			

Tendance : Tendance baissière dans un marché très calme.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/04/2019**

Effectif total: 672 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,23 €	3,29 €	3,24€	-0,06
			250-300	2,95 €	3,22 €	3,09 €	+0,08
			300-350	2,78 €	3,11 €	2,94 €	-0,01
			350-400	2,72€	3,11 €	2,88 €	+0,04
			400-450	2,77 €	2,92 €	2,83 €	+0,12
			450-500	2,64 €	2,64 €	2,64 €	+0,08
		R	200-250	2,70 €	3,11 €	2,86 €	-0,20
			250-300	2,42 €	3,10 €	2,86 €	-0,08
			300-350	2,71 €	2,81 €	2,75 €	-0,05
			350-400	2,62 €	2,79€	2,73 €	+0,09
	F	U	200-250	2,17 €	2,85 €	2,62 €	-
			250-300	2,61 €	2,88 €	2,76 €	+0,04
			300-350	2,54 €	2,79€	2,70 €	=
			350-400	2,51 €	2,71€	2,65 €	+0,03
		R	200-250	2,48€	2,48 €	2,48 €	-0,15
			250-300	2,19€	2,55 €	2,48 €	-0,10
			300-350	2,26€	2,52 €	2,42 €	-0,13
			350-400	2,44€	2,57 €	2,53 €	+0,04

BROUTARDS : Les stocks d'animaux d'écuries diminuent, mais la vente reste dynamique à des tarifs reconduits.

LAITONNES : L'offre est la aussi moins importante, les sujets de plus de 300 kgs à destination de l'Italie sont toujours facile à placer, l'ambiance est plus calme dans les animaux trop gras et légers

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	400 - 450	-	-	-	-
			450 - 500	-	-	-	-

Effectif total: 275 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS	TAUREAUX					
M	U	+ 500 kg	1,63 €	1,76 €	1,70 €	-0,01
	R	+ 500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	2,76 €	2,46 €	2,35 €	-0,05
		5 à 10 ans	2,24 €	2,68 €	2,41 €	-0,20
	U	- 5 ans	1,89 €	2,26 €	2,06 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,83 €	2,18 €	1,94 €	-0,04
		+ 10 ans	1,76 €	1,94 €	1,85 €	-0,02
	R	- 5 ans	1,72 €	1,93 €	1,84 €	=
		5 à 10 ans	1,73 €	1,84 €	1,81 €	-0,02
		+ 10 ans	1,64 €	1,78 €	1,70 €	+0,03
	O	- 5 ans	-			
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,33 €	1,56 €	1,49 €	
	E	24 à 36 mois	2,29 €	2,94 €	2,62 €	-0,01
	U	24 à 36 mois	1,99 €	2,29 €	2,13 €	+0,02
	R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/04/2019

Bovins (188)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
190 à 370 kg	610 - 1080	2,67 - 3,16
385 à 455 kg	1060 - 1140	2,46 - 2,75
Laitonnes		
240 à 310 kg	640 - 810	2,52 - 2,65
325 à 405 kg	810 - 990	2,43 - 2,68
Génisses		
405 à 510 kg (16-24mois)	850 - 1090	2,00 - 2,14
370 à 630 kg (24-36mois)	780 - 1330	1,78 - 2,26
Taureaux		
730 à 1105 kg	1200 - 1960	1,64 - 1,77
Vaches légères	730 - 1100	
Vaches entre deux	1120 - 1320	
Vaches lourdes	1340 - 1600	

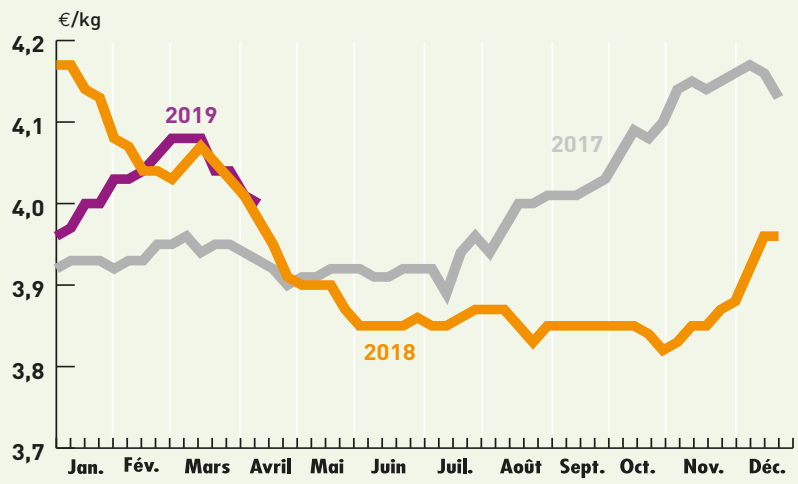
Vente rapide en broutards légers à des cours plus fermes. Tarifs facilement reconduits en lourds. Placement fluide en femelles légères jeunes. Cours fermes en lourdes. Apports plus importants en vaches maigres, stabilité des tarifs avec peu de relève.

Bovins gras : 11

Vaches de viande : 3,66 à 3,72 E kg de viande.

Prochain marché bovins lundi 29 Avril, aux horaires habituels.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 8/04/19 au 14/04/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,03 €	4,01 €	3,98 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,92 €	4,22 €	3,91 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,84 €				
Races mixte					3,35 €	3,30 €		
Races lait						-	2,85 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 17/2019

Bovins de boucherie

Sur les marchés, les disponibilités sont réduites en ce début de semaine avec des ramassages d'animaux perturbés par le férié du lundi de Pâques. Les éleveurs profitent des bonnes conditions climatiques pour les travaux de saison (ramassage de l'herbe et semis de maïs), même s'ils attendent avec une certaine impatience la pluie pour les prairies. Les transactions sont normales avec des tarifs stables dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère. Le commerce est assez fluide dans le bétail de choix secondaire (R et O) avec des besoins pour les magasins qui vont entrer en promotion pour la rentrée. La tendance est légèrement positive dans les Holsteins et Montbéliardes. En jeunes bovins, nos débouchés exports vers l'Italie sont insuffisants et les tarifs restent baissiers malgré la modestie de la production intérieure.

Bovins d'embouche et d'élevage

De nombreux herbagers ont couvert leurs besoins pour la saison et attendent la pluie. L'activité commerciale souffre du manque d'évolution du prix de la viande, alors que celui du maigre est resté très ferme ces dernières semaines. Les tarifs se maintiennent dans le bon bétail proche de la finition. Le tri est plus sévère dans le cheptel plus commun à repousser plus tardivement sur l'été.

Broutards

L'activité de ce début de semaine est sérieusement perturbée par le lundi de Pâques. Les volumes sont limités ce qui permet un écoulement assez régulier avec des exportateurs qui anticipent les fériés des semaines à venir. Les tarifs se maintiennent à des niveaux toujours très convenables dans les broutards Charolais, Limousins destinés aux marchés exports. La demande intérieure est en revanche moins présente avec des éleveurs qui privilégient les travaux de printemps. Dans les femelles, la vente est normale avec des tarifs stables pour les bonnes femelles vaccinées. Le placement est difficile dans la moyenne marchandise vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs continuent de faire monter les prix pour garder un maximum de veaux sur la France. Le commerce est actif avec des tarifs fermes dans l'ensemble des veaux Montbéliards. Cette tendance positive ne profite pas aux veaux Holsteins, même si l'écoulement est plus fluide. La demande est suivie dans les bons veaux croisés jaunes, ou Blanc bleus/Montbéliards. Le tri reste marqué dans les croisés ordinaires ou légers. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	200 - 250	-	-	-	-
Laitonnes :			250 - 300	2,70 €	3,02 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,75 €	2,94 €	2,84 €	+0,06
			350 - 400	2,68 €	2,96€	2,85 €	+0,10
			400 - 450	2,72 €	2,72€	2,72 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,88€	2,67 €	+0,14
			300 - 350	2,59 €	2,87€	2,71 €	+0,081
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 126 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches /Génisses :	F	U.	- 5 ans	1,86 €	2,45 €	1,95 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,18 €	2,05 €	1,91 €	=
			+ 10 ans	1,53€	1,97 €	1,76 €	+0,05
Génisses :		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,16€	2,55 €	2,26 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/04/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 174 - Taux de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: Transactions favorables dans l'ensemble, notamment en bonnes lourdes. Béliers: pas de changement.	M		M	80 €	107 €	-	
	F	U	> 60 kg (F)	1,24 €	1,65 €	1,52 €	
		R	> 60 kg (F)	1,04 €	1,30 €	1,15 €	
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	1,01 €	0,77 €	
Effectif total: 12 - Taux de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	20 €	37 €	-	
Effectif total: 602 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Les éleveurs ont préparé plusieurs lots de laitons de bonne qualité à l'approche des Fêtes Pascales. La vente est facile à des cours en hausse dans les bons lots. Il reste quelques lots d'agneaux gris de mauvaise qualité qui ont peiné à trouver preneur.		U	32 - 38 KG	3,46 €	3,65 €	3,54 €	
			38 - 44 KG	3,37 €	3,76 €	3,57 €	-
			44 KG	3,04 €	3,58 €	3,30 €	-
		R	32 - 38 KG	2,96 €	3,11 €	3,04 €	
			38 - 44 KG	3,14 €	3,16 €	3,16 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 15/04/2019*

Ovins : 158	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	105 - 147	2,62 - 3,50
Agneaux gras	90 - 127	1,72 - 2,55
Brebis	56 - 100	1,08 - 1,14
Béliers		-

Apports plus importants. Tarifs stables.

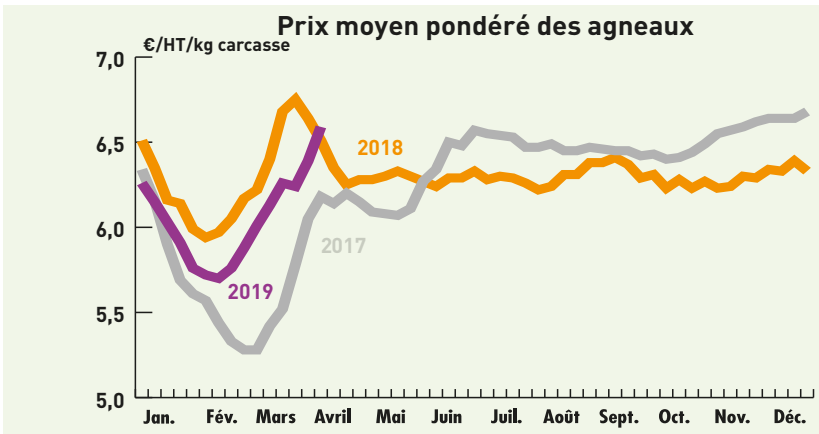
Prochain marché le 29 avril, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,79 €	6,27 €
Couvert	16 -19 kg	7,05 €	6,74 €	6,11 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,94 €	5,70 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,59 €	7,01 €	2,54 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/042019 au 14/04/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,49	7,63	7,61	6,73	-	-	-	-
	Var.		0,11	0,20	0,14				
	R	7,07	7,05	6,83	-	7,03	6,93	6,94	-
	Var.	0,05	0,19	0,40		0,13	0,05	0,24	
	O	6,23	6,35	-	-	6,16	5,95	-	-
	Var.		0,55			0,14	0,01		
3 (couverts)	U	7,37	7,42	7,37	6,30	-	7,05	6,78	5,93
	Var.		0,07	0,08	0,11			-0,02	-0,08
	R	6,95	6,93	6,81	6,04	6,79	6,74	6,51	5,92
	Var.	0,10	0,20	0,27	0,31	0,05	0,05	0,06	-0,06
	O	6,38	6,38	6,38	5,78	6,27	6,11	5,97	5,63
	Var.	0,20	0,23	0,22	0,15	0,07	0,07	0,07	0,14
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	5,80	-	-	5,94	5,72	-
	Var.			0,29			0,05	0,12	
	O	-	-	-	-	-	5,70	5,44	-
	Var.						0,03	-0,02	

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de Pâques moins dynamique que les années précédentes, les cours s'orientent tout de même à la hausse. Brebis : marché stable avec une offre limtée principalement dans les bonnes brebis.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

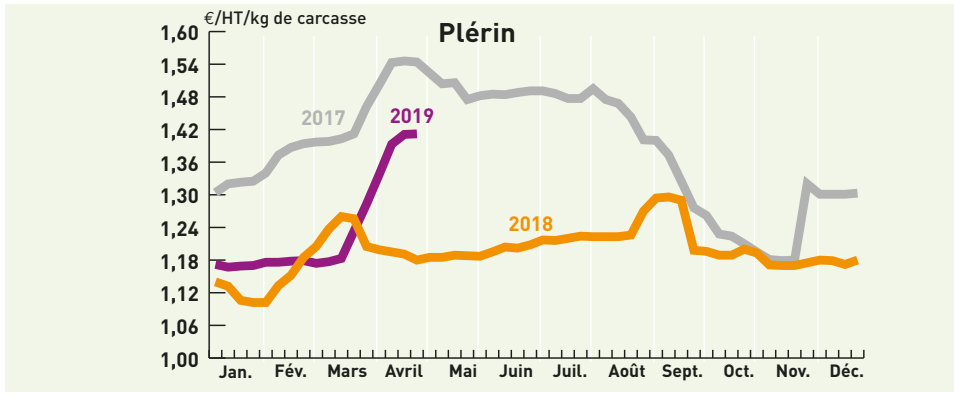
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 avril 2019) :
«Cours reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 617 porcs présentés) *Cotations du mardi 23 avril 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,412 €**



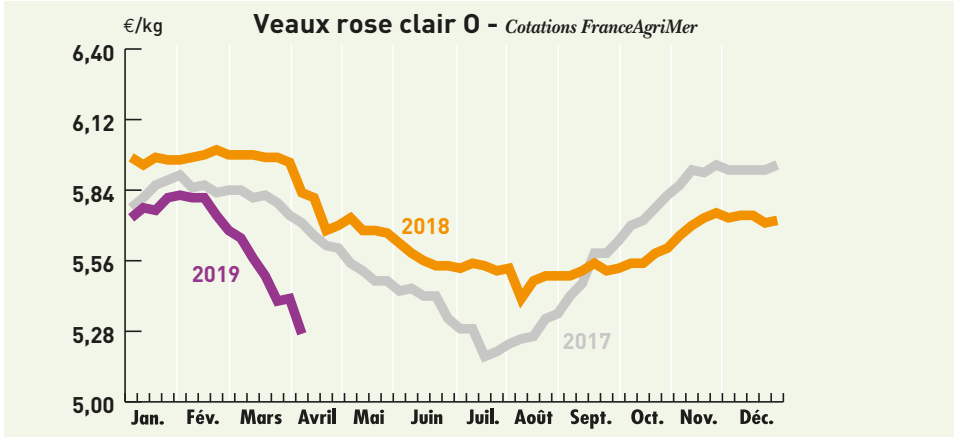
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 5/04 au 11/04/2019*

1,59 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,57 €	-	-
U	-	7,03 €	5,78 €	-
R	-	5,81 €	4,33 €	3,68 €
O	-	5,27 €	4,05 €	2,83 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 15/04 au 21/04/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	515	La légère baisse des apports et la bonne demande du marché espagnol dynamisent les ventes
La Talaudière	326	Légère plus value en veaux de qualité.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	196	5
Femelles	119	1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	108	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 15/04 au 21/04/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,40	0,00	0,00

Céréales

Marché du 11 avril 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	avril-juin	174	V	C
	fourrager	avril-juin	165	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	avril-juin	174	V	C
	fourrager	avril-juin	165	V	C
Aube/Yonne	meunier	avril-juin	172	N	C
	fourrager	avril-juin	168	N	C
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	157s	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	T	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	T	C
AVOINE NOIRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	avril-juin	153	T	C
SEIGLE PLANIFIABLE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or			inc.		C
TRITICALE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône			inc.		C
MAÏS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		avril-juin	155	N	C
GRAINES DE SOJA					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Saône et Loire	Alim. animale	avril-juil.	340	N	C
POIS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	avr-juil.	185	N	C
Yonne	fourrager	avr.-juin	185	N	C
Aube	fourrager	avr.-juin	185	N	C

Matériel

Tracteur

21 - VENDS cause retraite tracteur, cabine 651, 53970 heures Renault, - pince balles rondes adaptée dessus, le tout en bon état (réf. 15VB1)
✆ **03 80 90 08 73**

38 - Vends tracteur New Holland TNA 85 avec cabine démontable année 2007 bon état
✆ **06 82 79 50 87**

58 - VENDS tracteur SFV 401 double régulateu, année 1951, CG, TBE, et tract. RLT D22, 3041 D, etc... (réf. 160A)
✆ **03 86 24 47 18**

Travail sol

26 - Vd semoir Kuhn maxima 7R A 60, bineuse 7R A 60, bineuse 5R,sous soleuse 3 dents pneus en 28.
✆ **06 88 68 08 02**

Récolte

18 - A vendre andaineur Krone Swardro 800/26, très bon état, peu servi, 250 ha, cessation élevage.
✆ **06 88 06 78 11**

26 - Achète charrue trisocles + remorque fourragère 5.6 mètres. Bon état, prix correcte
✆ **06 70 87 57 90**

58 - Vends mois. Batteuse New Holland L517 MCS, n° série : 5A30069, année 1996, 3 300 heures, largeur de coupe 4.20 m., 5 secoueurs, équipement, climatisation cabine, scie à colza, chariot de coupe, coupe avancée, broyeur. Disponible de suite. (réf. 170F)
✆ **06 81 04 68 24**

71 - Vds cse retraite faneuse Class Volto 52, 4 toupies, 5,20 m, rel. hyd., état neuf.
✆ **06 78 11 12 07**

84 - Vends calibreuse cerise Calibrex XXL très bon état, plus séparateur et table de tri : 3 600 euros à débattre.
✆ **06 09 11 81 83**

Traitement

01 - Vds pulvérisateur Berthoud 800L an 2012 ctle ok peu servi
✆ **06 76 33 68 41**

38 - Vds pulvé RAU 1 000 litres année 1998 rampe 12 m ouverture fermeture éléctrique bon état prix à débattre
✆ **06 71 80 60 66**

Irrigation

42 - Vds 200 m tuyaux arrosage BAUER diam. 50 mm avec arroseur + 200 m diam. 70 mm + pompe sur tracteur.
✆ **04 77 76 83 91**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Manutention

21 - VENDS vis à grain Thieron diam. 135, 7 mètres, très bon état, 800 euros (réf. 1703)
✆ **06 87 21 21 0**

Agri. divers

01 - Vds plateforme de pesée électronique 1500 kg 1,50x1,50x0,10 roues étroites pour TR 60-70 cv
✆ **06 11 43 70 47**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 170E)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds 4 dents efface-trace Cultimix
✆ **06 84 85 08 50**

42 - Achète pince BR pour chargeur Mailleux attelage rapide ou ancienne adaptation
✆ **06 61 01 60 08 ou 06 04 13 61 34**

55 - Vds cause association roundballer Claas 360 rotocut très bon état 6.500 bottes et salle de traite Packo Fullwood 2x6 semi arrière cause robot + b.e.
✆ **06 64 83 16 70**

58 - VENDS deux roues étroites 9,5-44, voile Massey, pneus très moyens, 100 euros, - trois rouleaux tôle (2 x 1,8 m. et 1 x 2 m.), 40 euros l'unité, - deux cellules Privé à démonter 300 euros, - une vis Dubois, diamètre 100, 8 m. avec moteur, 100 euros (réf. 1502)
✆ **07 88 25 29 68**

58 - VENDS faneuse et andaineur Kuhn + bétaillère Masson en l'état (réf. 1602)
✆ **06 15 61 48 41 - 03 86 37 40 16 HR**

69 - AV cause cessa. presse balle ronde Claas Roland 340 année 2008 - Andaineur Claas Liner 430 - Charrue Grégoire Besson 4 corps - Epandeur à fumier Gilibert 6 T.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Faucheuse cond. 2 m. Round Baller 120x120 - Epandeur 3 T Plateau 380x180 - Palan électrique.
✆ **09 83 56 60 94**

71 - VENDS round baller Renault 54/75 ou Rivière RC 90, chambre variable, largeur balle 0.90 m., diam. de 0.80 à 1.20 m., très bon état, 1 550 euros net de taxe, - épandeur Hevang 4.5 t., pneus neuf, BE, 800 euros, - broyeur de haies Lagarde Orion 480, commande téléflexible Rotor, 1.20 m., balayage AR, TBE, 3 700 euros, - loue presse moyenne densité Rivière Casalis, 0.50 Ð la botte, - faucheuse à 2 tambours Claas WM 165-N, BE, 450 euros, - faneuse 2 rotors Class, BE, 250 euros (réf. 150C)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - VDS faneuse Fella 6 toupies, 6.80 m - presse NH BR 740 - stabulation à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis, bon état, prix à débattre.
✆ **06 09 44 66 09**

Elevage

01 - Vds évacuateur à fumier Miro 55m de chaine, cribs à maïs.
✆ **07 88 45 32 66**

26 - vds génisses Salers 12-14 mois indem IBR et BVD
✆ **06 08 42 53 90**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK, ex-véhicule de clinique vétérinaire prix 13500 euros
✆ **06 87 05 63 94 HB**

84 - Vds camion bétaillère DAF 16 T turbo, 550 000 km BE, caisse alu de 2011. Long 8,5 m pneus neufs. Contrôle technique OK. Prix 10 000 euros.
✆ **06 11 73 12 78 ou 04 90 83 17 68**

89 - VENDS Renault Master II 2.3 DCI, 125 cv, modèle confort, diesel, année 2010, boîtes 6 vitesses, 66 300 kms, contrôle technique OK, prix : 22 800 euros (réf. 1701)
✆ **03 86 47 53 29 - 06 32 36 38 93**

Achat-Vente

Fourrage

21 - VENDS paille 90 Ð/T. de qualité, possibilité transport par camion (réf. 170C)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

SARL JEANNINGROS

ETA ET NÉGOCE PAILLE
Achète paille en andains
6 PRESSES
Enlèvement et paiement rapide
25690 Avoudrey
Tél. 06 86 98 28 16

58, VENDS SON, REMOULAGE pour animaux MOULIN D'ARON 03 86 58 35 54

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc. **C2F-Agri 04 70 58 32 82**

89 - VENDS terres en appellation AOC St Bris : - AOC Bourgogne Côtes d'Auxerre, - AOC Côteaux Bourguignons, AOC Bourgogne Aligoté, - AOC Bourgogne passe tout grain, - AOC Crémant de Bourgogne, - AOC Bourgogne Mousseux pour une surface de 9 ha 23 a 69 ca, Détail des parcelles sur demande. (réf. 1408)
✆ **lechevalierguillou@orange.fr ou 06 07 32 66 24**

Divers

21 - RECHERCHE chaîne évacuateur Miro, 100 m., poulies d'angle peu servie, bon état (réf. 1704)
✆ **06 87 42 77 11 - 06 75 32 63 24**

26 - Vds epampreuse Grégoire PF 40
✆ **06 21 00 54 51**

39 - Vds caisses plastique robustes 50cmx30cmx26cm, parois et fond ajourés, gros volume, dispo
✆ **06 33 74 06 48**

55 - Vds roues 800-65-32, perçage standard, usure 10 %, 1.400 euros, livraison possible.
✆ **06 82 91 86 76**

55 - Vds roues étroites 12-4-46 et 12-4-28, voie réglable, usure 70 %, 800 euros, livraison poss.
✆ **06 82 91 86 76**

Offre

Emploi

89 - RECHERCHE CHAUFFEUR (SE)
de tracteur pour pressage moyenne densité et autres travaux agricoles
Contacter le 06 80 03 12 03

01 - Exp. volailles fermières vente directe à Montuel ch. salarié expérience souhaitée
✆ **06 23 16 15 00**

18 - Exp. céréalière, Champagne berrichonne, cherche JH pour moisson et trav. agricoles, pour juillet ou juillet et août.
✆ **06.09.23.16.80**

25 - Ferme bovins lait et culture cherche une personne motivée en CDI secteur de Besançon.
✆ **06 38 68 08 58**

42 - Exploitation lait/viande recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (sdt 2x16) conduite engins agricoles, soins des animaux - salaire suivant compétence et motivations - possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

42 - Cherche ouvrier agricole Exploit. Lait/viande temps plein ou partiel expérience souhaitée - salaire suivant compétence.
✆ **06 76 29 21 93**

89 - 21 - Exploitation polyculture élevage Recherche salarié (e) pour cet été, région Auxois (réf. 1306)
✆ **06 71 38 55 33**

89 - Domaine viticole à Chablis, CHERCHE agriculteur ayant du temps libre pour conduire tracteur enjambeur à mi-temps. Disponible de suite. CDD 3 mois (réf. 1705)
✆ **06 08 31 09 12**

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

Service

01 - AJR BROYAGE : Je vous propose mes services dans le domaine du broyage en zone extrême. Défrichage en forte pente avec un engin radiocommandé, la création et réfection de clôture. je possède un broyeur de branche. Devis gratuit - s'adresser à SAS AJR BROYAGE - Bonnament Mickaël Cuisiat -01370 Val Revermont ajr-broyage@sfr.fr
✆ **06 21 39 95 06**

58 - PROPOSE ensilage herbe avec autochargeuse récente (réf. 1702)
✆ **06 45 90 69 59**

Mariage

Rencontre

58 - Jeune homme agriculteur, 25 ans, CHERCHE à rencontrer jeune femme 25 - 40 ans, aimant les animaux, le sport et la randonnée. Rencontre sérieuse pour bâtir une vie à deux. Ecrire à Mme Basset Marie-Judith 19 rue des Roses 58800 Corbigny (réf. 160B)
✆ **06 05 57 10 83**

69 - Jeune femme salariée agricole célibataire souhaite rencontrer homme agriculteur pour vie à 2. Je peux changer de région et souhaite correspondre uniquement par courrier car je suis timide. Ecrire à : IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf 295**

87 - Jeune femme FR origine africaine mère 1 enfant 9 ans études paramédic recherche homme sérieux.
✆ **07 87 64 53 61**

Animaux

Divers

26 - Vds 4 ânons gris foncé, pucés, licolés, très dociles, 10 mois. 150 euros l'un.
✆ **06 50 45 75 55**

Bovin

01 - Vds 2 génisses croisées Charolaises 1 an IBR A Indem nés BVD dociles 01340 Foissiat
✆ **06 02 33 08 39**

01 - Vds Blondes d'Aquitaine : mâles repro de 10 à 24 mois. Élevage inscrit depuis 1982. Livraison possible. Facebook : Blonde d'Aquitaine / SARL Blondes de Jeancourt.
✆ **06 77 19 11 44**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT**
5 NERVURES
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION
EPS.0,63 6,85€/M²* EPS.0,63 7,70€/M²*
EPS.0,75 7,85€/M²* EPS.0,75 8,70€/M²*
RÉGLEZ EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0***
* Prix HT POUR 200M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*** Par crédit bancaire, après acceptation du dossier

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

Affaires ESPACE RÉSERVATION
CONTACTEZ votre
SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR habituel

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

FOIRE CONCOURS
Femelles et Bœufs culards d'engraissement
Vente au cadran dés 8h30
VENDREDI 17 MAI 2019
Inscription jusqu'au 26 avril
À Moulins-Engilbert
Renseignements
au 03 86 84 28 75

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Cause retraite vds génisses terme juil août sept Prim Hols bonne origine sexe F TGS
✆ **06 71 21 49 36**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année , IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends 8 vaches HBC vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA Parisot Bruno - 21210 La Motte Ternant. (réf. 150E)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC vend 8 taureaux 18 mois dont 5 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 3 pour génisses père Caramel, Dumas, , Baltrap, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 150F)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 17VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (170G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

38 - Elevage Montbéliard vends VL en lactation cause sur nombre toutes garanties sanitaires
✆ **06 19 79 43 78**

38 - Vds reproducteur Charolais génétique sans corne 17 mois GAEC DE NAVOUX
✆ **06 16 85 50 52**



42 - Vds taureaux Charolais HBC TBO Elevage et viande - GAEC CUISSET St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

38 - Vds génisses Charolaises 12 à 15 mois
✆ **06 84 85 08 50**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, TB origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 1201)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année mixte viande, TGS, livraison possible. David Thoulé (réf. 140D)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, IBR A. GAEC Beauzon Frères - Préporché (réf. 14VB1)
✆ **06 88 78 99 53 - 06 47 76 43 44 - 06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 17 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vds reproducteurs 2 ans et 15 mois IBR à prix raisonnable. GAEC PAUTET.(15VB2)
✆ **06 09 40 50 63 06 13 33 44 38**

58 - VENDS taureaux Charolais 2 ans - 3 ans et veaux reproducteurs 15 mois. GAEC MARION et M. et M. - Luzy (réf. 16VB2)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - VENDS taureau 2 ans HBC, fils d'Izoard, TGS. GAEC Laudet Gérard et Fils (réf. 16VB1)
✆ **06 16 20 33 25**

58 - VENDS cause cessation laitonnes inscrites charolaises de renouvellement, HBC, TGS. GAEC Guillien - Epiry (réf. 170B)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 170A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS vaches CHAROLAISES suitées de 3 à 10 ans cause retraite (réf. 17VB1)
✆ **03 86 29 67 98 HR**

58 - VENDS 1 taureau de 3 ans Charolais et 5 taureaux de 2 ans Limousins et Charolais, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 17VB3)
✆ **06 81 04 68 24**

69 - Elevage limousins HBL vend 8 génisses 11-14 mois et reproducteurs 18 mois dont un homozygote très bonne origine tgs prix raisonnable possibilité de livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends taureaux charolais 18 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

69 - Elevage JAMA-Laby vend reproducteurs limousins 18-20 mois - Génisses limousines 18-20 mois - Livraison possible, TGS.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds taureau adulte, mère RR4S, IVMat 105, père IVMat 107, production visible, Gaec Devillard J&C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Éleveur limousin vd pour la repro, 8 génisses 18 mois et 4 de 12 mois et taureaux 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - EARL Limouzen Milly vend repro. males limousins, 18/20 mois, mixte-lait, docilité, HBL.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vds 2 taureaux limousins 3 et 5 ans, indemnes IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans au pré, bonnes conformations, développés, TGS, livraison, Chatillon J.-M.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 170D)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends bons taureaux aubracs, 1 an, IBR A, vaccinés FCO.
✆ **06 88 59 16 46**

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ **06 87 16 54 66**

Chien

23 - AV chiots teckel mâle nés le 02-03-19 vaccinés sucés mère 250268500624497 Siret 3999451460013.
✆ **05 55 82 30 23**

84 - Vds grifon bleu 5 ans gascon complet pied ferme cause arrêt chasse, tatoué, pucé.
✆ **06 17 17 12 49**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

TRANSPORTS CORDIER

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 600.000 €uros Siège : Rue François Mitterrand (21120) IS SUR TILLE 352 515 316 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 MARS 2019 a pris acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Madame Laurence ZERMATI et a décidé de ne pas le renouveler, le Cabinet HOCHE AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire étant une personne morale non unipersonnelle.

AL211723724

TONNELLERIE DAMY PERE ET FILS

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € Siège social Zone Artisanale des Champs Lins 21190 Meursault 394 469 381 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

Le 10.04.2019, l'AG a décidé de ne pas renouveler la société ABC AUDIT, CAC suppléant, en application des dispositions de l'article L.823–1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n°2016–1691 du 09/12/2016.

AL211723732

DÉMISSION

H4 ORPHAN PHARMA

SAS au capital de 1.152.131 € Siège social : LBA Centre d'Affaires Immeuble Le Mazarin 10, avenue du Maréchal Foch 21000 DIJON 821 279 734 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée en date du 12 avril 2019, il a été pris acte de la démission de Mme BUR Catherine de son mandat de Directeur Général.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour Avis

AL211723702

AVIS DE MODIFICATION

GIACOMEL Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros Siège social : AUXONNE (21130) 13 Rue du Bief Pérou ZA Les Granges Hautes 331 674 721 RCS DIJON

Suivant délibérations du 12 avril 2019 il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe BROICHOT de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL211723707

NOMINATION

BIO MED 21

SELAS au capital de 7 530 872 € Siège social 36 rue de la République 21800 Chevigny Saint Sauveur RCS Dijon D 529 204 026

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2019, il a été pris acte de la nomination de Madame Catherine CHAGNON née le 26/08/1955 à Marseille (13), demeurant 232 Allée des Amandiers - Port d'Alon - 83270 SAINT CYR SUR MER, en qualité de directeur général délégué à effet du 1er avril 2019. Il a également été pris acte de la désignation de Madame Anne GRATTARD en qualité de directeur général à compter du même jour, en remplacement de son mandat de directeur général délégué. Mention sera faite au RCS de DIJON Pour avis, Le Président.

AL211723721

LES TONNELLERIES DE BOURGOGNE

Groupement d'intérêt économique Siège social ZA les Champs Lins 21190 Meursault 516 830 015 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

Le 10.04.2019, l'AG a décidé de nommer en qualité de CAC suppléant Jean-Philippe REFFAY sis Le Soleil Levant – Immeuble Sendaï – 11 chemin des Anciennes Vignes 69410 CHAMPGANE AU MONT D'OR pour une durée de 6 exercices.

AL211723731

TRANSFERT DE SIÈGE

Société Civile Professionnelle «Constant JOUFFROY Nicolas JOUFFROY Arielle BONNOTTE Sébastien MIGNEREY, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 43 rue Devosge

GROUPEMENT FORESTIER CIVIL IMMOBILIER DE SAUVIGNEY

Au capital de 27 439,20 Euros Siège social : 12 place des Cordeliers à DIJON (21000) N° de SIREN : 428 988 737 RCS : DIJON

Suivant acte reçu par Me Sébastien MIGNEREY, notaire à Dijon, en date du 12 avril 2019, il a été décidé de transférer à compter du 12 avril 2019 le siège social du groupement qui était à DIJON (21000), 32 rue Chabot Charny, à l'adresse suivante : 12 place des Cordeliers à DIJON (21000)

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis, Maître Sébastien MIGNEREY.

AL211723703

AVIS DE MODIFICATION

FONCIERE DES RIVES DE SAONE SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL DE 800 EUROS SIÈGE SOCIAL : LAMARCHE SUR SAONE (21760), 32 RUE DE FRANCHE COMTE 484 296 124 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique en date du 4 mars 2019 il a été décidé de transférer le siège social de LAMARCHE SUR SAONE (21760), 32 rue de Franche Comte à LYON

(69001), 1 Place Louis Pradel. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence. Dépôt légal RCS DIJON.

AL211723709

PROCÈS VERBAL

SOCIETE FINANCIERE DE LACANCHE SOFILAC

Société par actions simplifiée Au capital de 780 368 euros Siège social : LACANCHE - 21230 ARNAY LE DUC 388 851 412 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal du Conseil de Surveillance en date du 8 mars 2019 , il a été pris de la fin du mandat en tant que membre du Directoire de Monsieur Pierre Alain AUGAGNEUR, décédé à compter du 27 octobre 2018. Pour Avis.

AL211723693

MODIFICATION DE CAPITAL

FB HOLDING

SC au capital de 1 000 ? 31 rue des Cent Ecus 21000 DIJON 837 527 076 RCS DIJON L'AGE du 26.12.2018, a décidé une augmentation du capital social de 270 000 euros par apport de titres, pour le porter à 271 000 ?.

AL211723685

AJI DIGITAL

SAS au capital de 60 000 euros - Siège social : 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - 849 473 145 RCS DIJON, de l'AGE du 03.04.2019, du certificat de dépôt des fonds établi le 06.04.2019 par la banque Populaire de Bourgogne, du certificat établi le 10.04.2019 par le cabinet SARL REVISION, GESTION, AUDIT, commissaire aux comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, des décisions de la Présidente du 10.04.2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social a été augmenté de 190000 euros par émission de 190 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 60 000 euros à 250 000 euros. En conséquence, l'article 7 - capital social des statuts a été modifié : AM : Le capital social est fixé à 60 000 euros - NM : Le capital social est fixé à 250 000 euros, a nommé en qualité de CAC titulaire la SARL REVISION, GESTION, AUDIT, ayant son siège social 1,rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, représentée Par Aurélie TRUCY, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. POUR AVIS - Le Président.

AL211723716

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

TRANSPORTS CORDIER

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 600.000 €uros Siège : Rue François Mitterrand (21120) IS SUR TILLE 352 515 316 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 27 MARS 2019 :

- La société a été placée sous le champ d'application des articles L 225-17 à L 225-56 du Code de Commerce et a adopté le mode d'administration par Conseil d'Administration.

- Les fonctions de membre du conseil de surveillance de Mr David FLOCARD, Mr Thomas COLLEY, et de Mr Raymond CORDIER également Président du conseil de surveillance ont pris fin.

- Les fonctions de membre du directoire de Monique CORDIER, Mme Anne-Marie COLLEY, également Directeur Général et de Mr Ludovic COLLEY, également Président du directoire ont pris fin.

L'Assemblée Générale a désigné en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Ludovic COLLEY demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120) – 3 Rue des Aubépines

- Madame Anne-Marie COLLEY demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120) – 3 Rue des Aubépines

- Monsieur Raymond CORDIER demeurant à IS SUR TILLE (21120) – 9 Rue des Plantes

- Madame Monique CORDIER demeurant à IS SUR TILLE (21120) – 9 Rue des Plantes

- Monsieur Thomas COLLEY demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120) – 3 Rue des Aubépines

Le Conseil d'Administration réuni le même jour a désigné :

- Monsieur Ludovic COLLEY aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

- Madame Anne-Marie COLLEY aux fonctions de Directeur Général Délégué.

AL211723725

MODIFICATION DE STATUTS

PROXILOR SARL au capital de 7 500 euros Siège social : 12, rue de l'Artisanat 21560 COUTERNON 487 948 366 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Par assemblée générale du 09/04/2019, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique et entre associés est libre ainsi qu'en cas de transmission de la totalité des actions. Toute autre cession est soumise à agrément et ouvre un droit de préemption au profit des associés.

Alain FORTIN et Yves MUSSET, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par la Société HOLDING FORTIN MUSSET, SARL au capital de 231.110 euros ayant son siège social 13 Philippe Le Bon - 21850 Saint-Apollinaire, RCS Dijon n°502 238 132 et le cabinet MAZARS, SA ayant son siège social 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie, RCS Nanterre n° 784 824 153 a été désigné Commissaire aux Comptes titulaire.

Pour avis

AL211723656

Société Civile Professionnelle «Constant JOUFFROY Nicolas JOUFFROY Arielle BONNOTTE Sébastien MIGNEREY, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 43 rue Devosge

GROUPEMENT FORESTIER CIVIL IMMOBILIER DES BOIS BLONDEL DE PASQUES

Au capital de 18 597,60 Euros Siège social : 12 place des Cordeliers à DIJON (21000) N° de SIREN : 405 272 634 - RCS : DIJON

Suivant acte reçu par Me Sébastien MIGNEREY, notaire à Dijon, en date du 12 avril 2019 :

1°) Il a été décidé de transférer à compter du 12 avril 2019 le siège social du groupement qui était à DIJON (21000), 32 rue Chabot Charny, à l'adresse suivante : 12 place des Cordeliers à DIJON (21000)

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

2°) Il a été pris acte de la nomination de Monsieur Bruno COURLET de VREGILLE, demeurant à DIJON (21000), 12 Place des Cordeliers, en qualité de nouveau gérant à compter du 12 avril 2019, en remplacement de Madame Elisabeth QUINQUET de MONJOUR épouse COURLET de VREGILLE, décédée le 21 octobre 2014.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis, Maître Sébastien MIGNEREY.

AL211723704

AVIS DE TRANSFORMATION

HOLDING BOCQUILLON Société civile de portefeuille au capital de 1 000 euros Siège social: 10 rue de l'Hôtel Dieu – 21200 BEAUNE 790 286 793 RCS DIJON Aux termes de délibérations en date du 31 mars 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 1er avril 2019 : - d'étendre l'objet social aux activités de participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales et ce, en tous domaines (notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière), et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - la transformation de la Société en société à responsabilité limitée, aux conditions prévues par la loi et les statuts, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Madame Audrey BOCQUILLON et Monsieur Christophe BOCQUILLON, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Christophe BOCQUILLON, demeurant 13 rue de Vignoles – 21200 BEAUNE, pour une durée égale à celle de la société. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis La Gérance

AL211723706

ROMERO GERARD

SAS - au capital de 7 622,45 euros - Siège : 3,rue En Mont Vaux 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR - 389 827 916 RCS DIJON, par décision du 29.03.2019, l'associé associé a nommé Mathieu REPEC (3 bis Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX) en qualité de nouveau Président, en remplacement de Gérard ROMERO, démissionnaire. Le 01.04.2019, l'associé unique a modifié la dénomination sociale qui devient ROMERO CONSTRUCTION RENOVATION et a modifié l'article 3 des statuts, a décidé de la transformation de la Société en SARL compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront

désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : Président : Mathieu REPEC, (3 Bis Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX). Sous sa nouvelle forme de SARL gérance assurée par Mathieu REPEC (3 Bis Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX), associé unique. POUR AVIS, dépôt légal RCS DIJON

AL211723726

CESSION

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 Dijon

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 1er avril 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON, le 10 avril 2019, dossier 2019 00021493, référence 2104P01 2019 A 01775, La SARL ETABLISSEMENTS MAGNIN ET ASSOCIES, dont le siège est sis à BEAUNE (21200), 23 Boulevard Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 349 138 214, A CEDE : à l'EURL CONTREMURS, dont le siège est sis à BEAUNE (21200), 23 Boulevard Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 844 492 587, un fonds de commerce de plâtrerie, peinture, travaux de bâtiment, vente d'objets de décoration pour la maison,..., connu sous l'enseigne CONTREMURS-MAGNIN, que le Vendeur exploite 23 Boulevard Maréchal Joffre, moyennant le prix de 350.000 ? comprenant des éléments incorporels pour 290.000 ? et des éléments corporels pour 60.000 ?. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées à compter du 1er avril 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse des locaux, objet de la cession, et pour la réception des oppositions, domicile est élu à l'adresse du séquestre, FILEAS Avocats à l'attention de Me Jérôme FAUQUE, 14 Rue Jean de Cirey - 21000 DIJON. Pour avis

AL211723713

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CESSION BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes acte d'avocat électronique en date du 10/04/2019, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 11/04/2019, dossier 2019 00021509, référence 2104P01 2019 A 01817, la société CONCEPTION REALISATION DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 1 300 000 €, siège social : Rue du Bois du Roi - Z.A. du Pré Moinot - 52100 SAINT DIZIER, 393 689 815 RCS CHAUMONT, a cédé à la société TURGIS ET GAILLARD INDUSTRIE BOURGOGNE (anciennement CHAUDRONNERIE SERVICE BOURGOGNE), SAS au capital de 60 000 €, siège social 19, ZA de la Plucharde - 21110 BRETENIERE, 405 157 736 RCS DIJON, sa branche autonome de fonds de commerce de fabrication de matériels, commercialisation de matériels finis et semis finis et de maintenance industrielle exploitée à BRETENIERE (21110) - 19, ZA de la Plucharde, et ce, moyennant le prix de cession global de vingt-cinq mille (25 000) euros, laquelle branche de fonds est identifiée à l'INSEE sous le numéro Siret 393 689 815 00081. L'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à l'étude de la SCP du PARC - Cabinet d'avocats, 4 B rue Jeanne Barret - Parc Valmy - CS 96627 - 21066 DIJON Cedex, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

AL211723717

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL EGE

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 euros Siège social : 6 Place Jacques Prévert 21000 DIJON 819 685 314 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2018, Monsieur Hatal HALID, 5 allée d'Ajaccio 21000 DIJON, a été nommé Gérant, en remplacement de Monsieur Yunus CIMENDAG, 24 boulevard Edouard Branly 21300 CHENOVE démissionnaire. Mention au RCS de DIJON.

AL211723221

AVIS DE MODIFICATION

LE NYMPHEA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS SIÈGE SOCIAL : LAMARCHE SUR SAONE (21760), 32 RUE DE FRANCHE COMTE 432 053 056 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique en date du 4 mars 2019, il a été décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Véronique JAGLA, Monsieur Sylvain NOBLE, né le 18 août 1970 à ANGERS, demeurant à LYON (69002), 16 rue Victor Hugo.

Pour avis

AL211723708

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

FRELIN SARL au capital de 40 000 € Siège social : 1, Place Grangier 21000 DIJON RCS DIJON 950 375 717

Par décisions du 15/03/2019, l'associé unique a décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute à SAULON-LA-RUE (21910), en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 31/03/2019, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire. Pour avis.

AL211723710

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

ARNAUD COLLARDOT SARL au capital de 10 000 € Siège social : 13, Grande Rue 21490 BRETIGNY-LESNORGES R.C.S. DIJON 504 017 682

Par décisions du 15/03/2019, l'associé unique a décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute à SAULON-LA-RUE (21910), en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 31/03/2019, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire. Pour avis.

AL211723722

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

LES P'TITS PAINS DE LOUIS SARL au capital de 10 000 € Siège social : 54 rue de Dijon - 21121 DAIX R.C.S. DIJON 794 095 349

Par décisions du 15/03/2019, l'associé unique a décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute à SAULON-LA-RUE (21910), en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 31/03/2019, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire. Pour avis.

AL211723723

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés du 6 avril 2019, de la Société Civile LA PART DU FUTUR au capital de 381 200 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 22 rue Chabot Charny, immatriculée au RCS DIJON sous le n° 488 344 797, le gérant a été modifié :

Gérant Sortant : Monsieur Henri Marie Noël THOMAS, demeurant de son vivant à DIJON (21000), 22 rue Chabot Charny

Nouveau Gérant : Madame Isabelle Louise Ismérie Rosine FRANCOIS veuve THOMAS née à VANDELICOURT (60), le 1er avril 1953, demeurant à DIJON (21000), 22 rue Chabot Charny

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire.

AL211723728

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL DAJAN

SARL au capital de 5000euros 69 avenue de Langres 21000 DIJON, 497 567 198 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Jean-Marie SASSAGNIAC, 67 Avenue de Langres, 21000 DIJON. Le siège de la liquidation est fixé 69 Avenue de Langres, 21000 DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL211723576

GABORIAUD CONSEIL

SARL en liquidation au capital de 7 623 € Siège social : 7 rue de Lyon 21000 DIJON (Côte d'Or) 333 532 331 RCS DIJON

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 15/04/2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 15/04/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Liquidatrice : Monique GABORIAUD, demeurant à DIJON (21000) 7 rue de Lyon

Siège de la liquidation : au siège social à DIJON (21000) 7 rue de Lyon.

Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur.

AL211723697

GABORIAUD CONSEIL

SARL en liquidation au capital de 7 623 € Siège social : 7 rue de Lyon 21000 DIJON (Côte d'Or) 333 532 331 RCS DIJON

L'associée unique par une décision en date du 15 avril 2019, après avoir entendu le rapport de Monique GABORIAUD, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Comptes de liquidation déposés au RCS de DIJON. Pour avis, la liquidatrice.

AL211723698

BEST'BUSINESS

L'AGE de BEST'BUSINESS, SAS au capital de 500€, 6 bvd Montaigne, 21000 Dijon, 824 698 401 RCS Dijon, a approuvé, le 15.4.2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr CASSINI Jean Marc, 6a bd Montaigne, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 15.4.2019. Mention au RCS de Dijon

AL211723705

AUBERGE DES QUINCONCES

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros Siège social 58, rue de Paris 21140 Semur en Auxois 397 762 485 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique a décidé en date du 31/01/2019, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Laurence LOISIER, demeurant 58 rue de Paris 21140 SEMUR EN AUXOIS, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec

les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé 58 rue de Paris 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL211723712

LE TIRE BOUCHON

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
20 Place Notre Dame
21140 Semur en Auxois
Siège de la liquidation
16 Rue Henri Camp
21140 Semur en Auxois
433 275 104 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27/03/2019, l'associé unique après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé Mr THOMAS Thierry de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du RCS de DIJON.

AL211723730

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/02/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : OB ASSURANCE Objet social : COURTAGE ASSURANCE Siège social : 15 BOULEVARD MANSART, 21000 Dijon. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. OUALI MOHAMMED, demeurant 15 BOULEVARD MANSART, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL211723544

SOINS & CIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
32 B ROUTE DE DIJON
21110 THOREY EN PLAINE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BRAZEY EN PLAINE du 18/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SOINS & CIE

Siège social : 32 B ROUTE DE DIJON - 21110 THOREY EN PLAINE

Objet social : L'activité de soins esthétiques du corps et du visage ; la manucure, la beauté des pieds, les UV.

La vente de produits de beauté, cosmétiques, accessoires, bijoux fantaisies, bougies, diffuseurs de parfums d'ambiance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Capital social : 5 000 euros

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associée unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers parts sociales.

Gérance : Madame Amélie LEROY demeurant 8 Rue de Picardie 21470 BRAZEY EN PLAINE, a été nommé gérante.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211723593

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ONE LIFE S.A.R.L Objet social : Activité de cours de cuisine. Siège social : 12 rue colbert, 21200 Beaune. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. VITRANO Sébastien, demeurant 12 rue colbert, 21200 Beaune Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211723598

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/12/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BRASSERIE LA SOURCE Objet social : Fabrication et vente de bière et vinaigre Siège social : 14B rue de la Prielle, 21160 Perrigny-les-Dijon. Capital : 23 000 E Durée : 99 ans Président : M. CARRIER Jean-Marc, demeurant 5 Impasse du Poron, 21160 Perrigny-lès-Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL211723711

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 avril 2019 à SEMEZANGES, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : UN GROIN DE PARADIS

Siège : 11 Ruelle du Petit Puits – 21220 SEMEZANGES

Forme : Société civile

Capital : 8 000 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports : du numéraire pour un montant de 8 000 euros

Gérant : Monsieur TRAPET Sébastien, demeurant 57 rue Félix Tisserand – 21700 NUITS SAINT GEORGES

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL211723715

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : E.L. Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce d'épicerie de nuit, comprenant la vente d'alcool à emporter Siège social : 65 rue Monge, 21000 Dijon. Capital : 500 ? Durée : 99 ans Président : M. EL KHARBILI Rachad, demeurant 9 avenue John Kennedy, 21600 LongvicAdmission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. Immatriculation au RCS de Dijon

AL211723718

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 18/04/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JPS PLAGE

Siège : 83 Rue du Grand Chemin de Charrey - 21170 ESBARRES

Durée : 99 ans

Capital : 4 000 euros

Objet : Restaurant. Rôtisserie. Vente de plats à emporter et pizzas. Bar. Jeux. Organisation de soirées

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Sylvie LEURQUIN, demeurant 83 Rue du Grand Chemin de Charrey, 21170 ESBARRES

Directeur général : M. Jean-Pierre FUCHÈS, demeurant 83 Rue du Grand Chemin de Charrey, 21170 ESBARRES

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Présidente

AL211723719

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 3 avril 2019 constitution de la SAS : BIORED,

Capital social : 1 300 euros,

Siège social : 1 chemin des Ecarterots - 21320 BELLENOT-SOUS-POUILLY,

Objet :

- Conseil et formations aux entreprises et aux particuliers pour le développement personnel, la santé et le bien-être de la personne,

- Vente directe de compléments et de suppléments alimentaires et autres produits, notamment dans le domaine de la santé cellulaire,

Président : Mr. Yves DUPOYET demeurant 1 chemin des Ecarterots - 21320 BELLENOT-SOUS-POUILLY,

Directeur Général : Mme. Dorothée LEJEUNE épouse DUPOYET demeurant 1 chemin des Ecarterots - 21320 BELLENOT-SOUS-POUILLY,

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Chaque actionnaire a droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL211723720

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AHUY en date du 1er avril 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : AVORD, SIEGE SOCIAL : 8 rue de l'Aqueduc Darcy, AHUY (Côte d'Or) OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 750 euros GERANCE : Monsieur Sylvain Ali JAGHLIT, demeurant 13 bis rue de Quetigny, COUTERNON (Côte d'Or), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL211723727

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DE LA VALLEE EUGENIE

Société Civile au capital social de 8 000 €
Siège social
Suillyzeau – 58150 Suilly la Tour
RCS de Nevers - N° 443 600 416

Suivant délibération d'AGE du 3 avril 2019, les associés ont agréé le transfert du siège social à 15 route de Donzy – Champcelée - 58150 SUILLY-LA-TOUR.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS

Pour avis et mention, la gérance.

AL581723937

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

JAILLOT-NOLIN TP

SARL au capital de 3 825 euros
porté à 4 500 euros
9 Rue du Charme, 58300 DEVAY
RCS NEVERS 489 347 005

Décision du 01/04/2019 :

_ Augmentation du capital social de 675 euros par apports en numéraire et création de parts sociales nouvelles à compter de ce jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 3 825 euros divisé en 51 parts de 75 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 4 500 euros divisé en 60 parts de 75 euros

_ Nomination en qualité de cogérant, M. Arnaud FIDELE, dt 2

Lieudit Les Varillets 58390 DORNES, à compter de ce jour et ce, pour une durée illimitée.

Pour avis La Gérance

AL581723921

AMIRO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 € porté à 160 000 €
Siège Social : 10, Rue Roger Tiphaine
58640 VARENNES VAUZELLES
843 832 080 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 10/04/2019 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

Ancienne mention : 50 000 €

Nouvelle mention : 160 000 €

AL581723928

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Rachel BOUVIER-AJAM, notaire à PARIS (75116), 54 av. Victor Hugo (n° CRPCEN : 75194), le 17 avril 2019, M. Jean-Paul GUGLIOTTA, né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 04/08/1950, et Mme Martine Odette Micheline GEERSSEN, son épouse, née à GRAVELINES (59 820) le 09/08/1952, demeurant ensemble à CERVON (58 800), 12 rue du 8 septembre, mariés à la mairie de LE PERREUX-SUR-MARNE le 09/04/1976, initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yves AUBRON, notaire à PARIS-XVI, le 19/03/1976, ont décidé de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle, avec stipulation d'une clause de préciput au profit de l'époux survivant. Audit acte, M. GUGLIOTTA a apporté un bien immobilier à la communauté. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre RAR ou par acte d'huissier de justice, auprès de Me BOUVIER-AJAM, notaire ci-dessus domicilié.

AL581723923

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL PAPONNEAU

Mauboux - 58240 LIVRY
Au capital de 166 169,43 euros
RCS Nevers - 393 100 623

Suivant Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2019, il a été procédé au retrait de M. PAPONNEAU Anthony et sa démission de la gérance, à la réduction du capital le ramenant à 99 701,67 euros et au transfert du siège et du domicile de M PAPONNEAU Didier à Les Garnières - 58240 Saint Pierre le Moûtier. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, le gérant

AL581723941

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI RBI 33

L'Assemblée générale de la société RBI 33, SCI au capital de 1 000 euros ayant son siège social Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 834 194 680, en date du 10/04/2019 a pris acte de la démission de M. Frédéric BONJOUR de ses fonctions de cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Eric ROUSSEAU restera seul gérant. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581723924

GROUPEMENT FORESTIER DE DOSNE

Groupement forestier au capital de 8.354 €
Siège : villa Dosne 58170 MILLAY
401522867 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 23/02/2019, il a été décidé de:

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme DE BRESSIEUX Aude 19 rue ginoux 75015 PARIS en remplacement de DE LAPLANCHE Eliane décédé.

Mention au RCS de NEVERS

AL581723925

TREFLE

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Château le Sallay
Lieu-dit le Sallay D149
58470 SAINCAIZE-MEAUCE
832 791 206 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal du 10 avril 2019, l'AGO a nommé en qualité de gérant Mme Olga BALEY, demeurant 35 rue Georges Boisseau – 92110 Clichy en remplacement de M. Sergey KUZNETSOV, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Le représentant légal.

AL581723926

EARL DES CROTS MAILLOTS

Au capital social de 540 000 Euros
Siège social : 2 Route Des Feuillats
Les Crots Maillots -
58300 Cossaye
RCS Nevers - N°800 066 516

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 février 2019, les associés ont pris acte à effet du 1er mars 2019 de la démission de la gérance de Mme GILBERT Isabelle. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance

AL581723927

Maître Bertrand LAVIROTTE
notaire
à Bourbon-Lancy (71)
40 avenue du Général de Gaulle

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par : Maître Bertrand Lavirotte, notaire à Bourbon-Lancy, le 18 avril 2019 la Commune de Saint-Seine (Nièvre) identifiée sous le numéro SIREN 21580268700016.

A confié à :

Monsieur Jean Michel MAUR, cuisinier, demeurant à Saint Seine (Nièvre) le Bourg,

L'exploitation à titre de location gérance d'un fonds de commerce de Bar Restaurant, Epicerie, Dépôt de Poste, Produits de la Française des Jeux situé et exploité à Saint Seine (Nièvre) «Le Bourg».

Pour une durée d'une année à compter du 1er mai 2019, pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis unique

AL581723940

➜ NON DISSOLUTION

PLOUIBOX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
838 005 569 RCS NEVERS

Le 30 mars 2019, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Gérant.

AL581723913

MALABOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
825 177 793 RCS NEVERS

Le 30 mars 2019, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Gérant.

AL581723914

SAINGHINBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
828 957 498 RCS NEVERS

Le 30 mars 2019, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Gérant.

AL581723915

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

NEVERS BIO ALIMENTAIRE

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social :
43 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES (Nièvre)
521 146 944 RCS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 20 mars 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :

- Sylvie BUSSY, demeurant à NEVERS (Nièvre) 16 rue Jeanne d'Arc, Bâtiment B3 a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 16 rue Jeanne d'Arc - Bâtiment B3 58000 NEVERS.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de .

Pour avis,

le liquidateur

AL581723900

GAEC DES TILLEULS EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : Vésigneux
58140 Saint MARTIN du Puy
Au capital de 158 882,37 euros
RCS Nevers - N° 399 981 695

L'assemblée générale réunie le 25 mars 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé M. Michel FERREY et M. Dominique FERREY de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, les liquidateurs.

AL581723918

MENUISERIE THOMAS

SARL au capital de 8.000,00 € Siège social : 4 RUE DU FILET, 58400 La Charité-sur-Loire 331 659 953 RCS de Nevers L'AGE du 03/06/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. THOMAS DOMINIQUE, demeurant 41 RUE DU FILET, 58400 La Charité-sur-Loire et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 09/02/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation du RCS de Nevers

AL581723919

EARL DE LA FILLOUSE EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : La Fillouse
58150 SUILLY LA TOUR
Société Civile au capital de 136 000 euros
RCS Nevers - N°433 480 209

L'assemblée générale réunie le 1er avril 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2018, déchargé M. Lionel BOURDON et Mme Bernadette BOURDON née BRUGIERE de leur mandat de coliquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, les liquidateurs.

AL581723920

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DOUBLE V

SARL en liquidation au capital de 20.000 €
Siège de liquidation :
29, boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
814 800 009 RCS NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 12 avril 2019 au siège de liquidation 29, boulevard de la République - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société, donné décharge au liquidateur, M. Stéphane VEIL, de son mandat et constaté la clôture de liquidation de la société.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur, M. Stéphane VEIL.

AL581723930

STOCK PNEUS 58

SARL au capital de 7 600 euros
14 Route de Moulins Engilbert
58290 Vandenesse
RCS Nevers 491 391 793

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 08/04/19 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Patrick GUERIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL581723938

➜ AVIS DE CONSTITUTION

LA GRANGE À LOUP

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : La Grange à Loup Capital : 500€ Siège social : la Faye 58230 Montsauche les Settons Objet : acquisition d'un immeuble, administration et exploitation par bail, location et autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement Durée : 99 ans. Gérant(s): M. Henry Allou et Mme Allou Manuella demeurant rive droite 58230 Montsauche les Settons Cession libre entre associé,soumise à agrément dans les autres cas RCS : Nevers.

AL581723883

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2019, il a été constitué une société en nom collectif ayant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SNC DU TOURBILLON, SIEGE SOCIAL : 100 Faubourg du Grand Mouësse, NEVERS (Nièvre) OBJET : exploitation d'un fonds de commerce de bar, café, presse, loto, PMU, jeux de hasard, débit de tabac, bimbeloterie, brasserie, situé à NEVERS (58000) – 100 Faubourg du Grand Mouësse, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 10 000 euros GERANTE : Melle Léa RAMEAU, demeurant 13 chemin de la Côte d'Or, CLAMECY (Nièvre), ASSOCIES EN NOM: - Melle Léa RAMEAU, demeurant 13 chemin de la Côte d'Or, CLAMECY (Nièvre), - M. Romain DERCOURT, demeurant 43 rue de Druyes, CLAMECY (Nièvre), Immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL581723884

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: SOMANES Capital: 1500€ Siège: 24, rue Saint Etienne, Appt.101, 58000 Nevers Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérant: Mme PETILLOT Agnès, 24 rue Saint Etienne, Appt. 101, 58000 Nevers Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: Nevers

AL581723889

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : W.ALVES Objet social : Travaux d'étanchéité, bordage et entretien de toiture Siège social : 39 rue des Tilleuls, 58160 La Fermeté. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. ALVES PEREIRA Walter, demeurant 2 route de Thiernay, 58160 La Fermeté Immatriculation au RCS de Nevers

AL581723912

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16 avril 2019 constitution de la SAS : VIVA POM

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : Avenue du 85ème de Ligne Lieu-dit Les Champs du Latin 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet : tout commerce, en gros, demi gros et au détail, de vente de fruits et légumes, frais et surgelés, et à titre accessoire de tout produit relatif à l'alimentation, produits régionaux et boissons non alcoolisées à emporter.

Président : M. Christophe SOARES demeurant 1 rue Bernard Palissy 03400 YZEURE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581723916

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 1er avril 2019, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de COUVEAU, dont le siège social est fixé à Couveau – 58170 LUZY. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 7 février 2019. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL581723917

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 avril 2019, à effet du 5 avril 2019, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun des ACAJOUS, dont le siège social est fixé Les Baudraies - 58250 MONTARON.

Le groupement a été agréé par la CDO GAEC du 5 mars 2019.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL581723922

SCEA VERMUNT

Capital de 137 204,11 euros
2 Les Giblins - 58310 ARQUIAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mars 2019, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA VERMUNT

Forme : Société civile

Capital : 137 204,11 euros divisé en 9 000 parts

Siège : 2 Les Giblins - 58310 ARQUIAN

Objet : agricole

Durée : 20 années

Gérants : Mrs VERMUNT Christian et Eric

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés

Pour avis, les fondateurs

AL581723929

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/04/2019, il a été constitué une SCI dénommée : GASTON Siège social : 48 rue Saint-Etienne, 58000 NEVERS Capital : 1.000€ Objet : Investissement locatif Gérance : M. Thibaut WITTEMER, 48 rue Saint-Etienne, 58000 NEVERS, Mme Dominique DUPART, 19 rue Molière, 58000 NEVERS Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581723932

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/04/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SASU ClauBel Sigle : Retraite&Patrimoine Objet social : Courtage en Assurances Démarchage Bancaire Financier, notamment la vente de parts de SCPI. Siège social : Centre d'Affaires Campus, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Capital : 100 ? Durée : 99 ans Président : M. RIZZO Claude, demeurant 44 rue Saint Symphorien, 58150 Suilly-la-Tour Immatriculation au RCS de Nevers

AL581723933

ÉTUDE DE ME JEAN CHINCHOLE NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 15/04/2019, enregistré à NEVERS (58) le 17 avril 2019, réf 5804P01 2019 N 00223, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CHATEAU

Siège Le Bourg 58170 CHIDDES

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1000 € divisé en 100 parts de 10 euros

Apports en numéraire 1.000 euros

Gérants Mr Djamel MEDJEKANE demeurant à CHIDDES (58170) 44 rue de la Fontaine

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL581723934

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/04/2019, il a été constitué une SAS dénommée : EPIC IMAGE

Siège social : 1 bld de la République,58000 NEVERS

Capital : 1.000€

Objet : Réalisations Institutionnelles et promotionnelles

Président : M. Damien MORILLO, 13 rue Hippolyte Taine, 58000 NEVERS.

Directeur Général : M. Daniel DORVILLE, 10 rue de la Barre, 58000 NEVERS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581723935

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE du 17 Avril 2019

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : DLA-Formations

SIEGE SOCIAL : LUTHENAY UXELOUP (Nièvre) – Les Bruyères Radon

OBJET : - l'organisation de formations post-permis en matière de conduite et manutention, - l'accompagnement et le coaching en matière de sécurité routière, - l'accompagnement et la méthodologie dans l'enseignement de la conduite, - la conduite professionnelle, - l'organisation de formations auprès d'établissements d'enseignements de la conduite et d'enseignants de la conduite, - l' enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre onéreux, - l'animation et l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière,

DUREE : 99 ans CAPITAL : 2.000 euros

PRESIDENT : Monsieur David LAURENT demeurant à LUTHENAY UXELOUP (Nièvre) – Les Bruyères Radon

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis : le Président

AL581723936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date 01/04/19 à CERCY-LA-TOUR, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.

DENOMINATION : « L'AUVERGNATE ».

SIEGE SOCIAL : 91 avenue Louis Coudant – 58340 CERCY LA TOUR.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.

DUREE : 99 ans RCS NEVERS.

CAPITAL : 500 euros de numéraire.

GERANCE : Monsieur Claude BOUCHE demeurant à 91 avenue Louis Coudant – 58340 CERCY LA TOUR.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention

La Gérance

AL581723942

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 septembre 2002, Madame Esther Violette Renner, retraitée, veuve de Monsieur Michel François Octave Maillard, demeurant à Pontaubert (89200) 44 route de Vézelay, née à Vermenton (89000), le 6 novembre 1937, décédée à Lormes (58140), le 7 février 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie Lelièvre, Notaire associée, à Avallon (Yonne), 13 rue Nicolas Caristie, le 19 avril 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du réglement de la succession : Sylvie Lelièvre, notaire à Avallon (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire

AL891724150

TRANSFERT DE SIÈGE

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

FRANCO DANOISE DE TUBES

Le 4 avril 2019 l'associé unique de la Société «FRANCO DANOISE DE TUBES», SAS au Capital de 375.000 € et dont le siège social se situe à SENS 89100 - ZI des Vauguillettes, immatriculée sous le numéro 304 217 987 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social à CHAPONNAY (69970) 238 rue des frères voisin ZAC de Chapotin .Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de LYON.

AL891724065

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/04/2019 arrêtant le plan de cession de la Sàrl **SARL AMBULANCES TERRES DE L'YONNE** 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES (Ambulances vsl) RCS AUXERRE 512890203. CIP 4158, au profit de la Sàrl SARL Ambulances URGENCES SANTE ASSISTANCE 4 chemin du Prieuré 89200 Sauvigny le Bois (RCS AUXERRE 803 167 006). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. 2019/34 CIP 4158

AL891724136

Étude de Maître Sylvie HURET-FERRAND Notaire à Auxerre (Yonne) 5, rue Marcelin Berthelot

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : YANNICK PERRIN ELECTRICITE

Forme : SAS

Siège social : GEVIGNEY et MERCEY (70), 5 rue du Faubourg.

Captial social : 10.000,00 €.

Immatriculée au RCS de VESOUL (70) sous le numéro 823 700 059.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2019, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 10 avril 2019, le siège social à l'adresse suivante : DIGES (89240), 3 rue des Vaulaurées, Les Fritons d'en Haut.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis.

AL891724081

SCI BOUDEVILLE

SCI au capital de 235.000 €
Siège social : 3 rue du Château
89140 PONT SUR YONNE
RCS SENS : 493 832 026

Le 29 mars 2019, les associés ont décidé à compter du 1er avril 2019, de :

- Transférer le siège social au : 13 lieudit Les Baillis – 89140 SAINT SEROTIN,

- Modifier l'article 4 des statuts,

Mention en sera fat au RCS de SENS.

AL891724129

EURO RESEAUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 14 rue David Guillabert
84200 Carpentras
525041794 RCS Avignon

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2019, la gérance de la société à responsabilité limitée EURO RESEAUX a décidé de transférer le siège social du 14 rue David Guillabert 84200 Carpentras au 103 rue des charmes 89100 SENS à compter du 1er avril 2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Gérant : Monsieur Salah BEN MHAMED, demeurant 47 cours de la pyramide, 84200 Carpentras. Nouvelle immatriculation : RCS Sens.

Pour avis. La Gérance

AL891724131

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL VISICOD

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/03/2019

Il a été décidé de modifier le capital social de la société EURL VISICOD dont le siège est 5 rue de Chemilly à MONETEAU (89470) sous le n° RCS 508685054 Auxerre.

Augmentation de capital social, passant de 4 000 à 300 000 euros, par incorporation des autres réserves.

Les articles 6 & 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis. Le Gérant.

AL891724061

EARL BOURGOIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 500,00 euros - Siège social : la Souille - 89580 CHARENTENAY - 849 413 844 RCS AUXERRE - L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 594 500 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 602 000 €. Pour avis, la gérance

AL891724123

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES – terre et bois – parcelles occupées en partie

38 ha 95 a 46 ca - Entre chem grottes crabiss: ZE-36 - Les arbues: ZH-30-31 - Les vignes de chevigny: ZD-119

- Come bouriotte: D-310 - La pouche: D-810 - La vigneuse: D-811 - Le dessous des poux: C-791 - Les longues raies: ZH-1-19 - Les vignes de chevigny: D-1043-1050-1052 - Prairie de charmolion: ZL-9

- Sur droite du chem crabiss: C-52-53 - Champeau: ZN-13- Champs margot: H-104 - Chevigny le desert: D-16-17-29 - Clousais du ratat: ZK-27 - Come au cerf: D-354 - Come au cure: D-228-241 - Come au poirier: D-523 - Come brulee: ZD-30 - Come creuse: C-200-241-245 - Come des gruliers: C-344 - Come du crabissiot: C-284 - Come noire: ZH-43 - Dessous la cras: ZR-99-101-104- En chagneron: C-467-479-487-527-529-552-570 - Entre chem come noire roug: ZH-40 - Entre chem grottes crabiss: ZE-40 - Entre chemins etivey grott: ZE-29 - La vigneuse: D-831 - Le dessous des poux: C-740 - Les centrots: ZE-64-66 - Les chateignots: ZE-55 - Les chenevieres: D-139-153-159 - Les couees: C-675-676-709-710 - Les sardins de chevigny: ZD-27 - Les vignes de chevigny: D-867-898-923-928-951-981-990-1062 - Prairie de charmolion: ZL-12-46 - Prairie de chevigny: C-616-617-618 - Prairie de la cras: ZR-105-108-109-113-159

Zonage : RNU

DOMECY-SUR-CURE – terre et pré

1 ha 32 a 75 ca - L houche prunier: C-323 - Le grand pre: C-318

zonage : RNU

FONTENAY-PRES-VEZELAY – terre, pré et lande – parcelles occupées en partie

8 ha 48 a 59 ca - Vau rand: E-43 - Champs paulars: A-355 - En dame annee: A-718-720 - Fulmont: B-343-346 - L etang bouilleau: B-942 - L etang mouille: C-156 - La proutelle: A-89-94 - Le nuevord: F-171-178-179-181 - Les ardillats: F-1223-1269 - Les champs grillots: C-1178 - Les sapottes: F-1362-1402 - Les sarrees: B-362-363-364 - Les simoirins: F-111 - Sous mont lignon: A-529-530

zonage : RNU

PIERRE-PERTHUIS – terre et pré – parcelles occupées en partie

5 ha 71 a 53 ca - Pres au fournier: A-480-481 - Pres perthuisot: A-484 - Pres rohan: A-511-516-517 - Sur gratte loup: A-541-544-546 - Sur les pres fauchot: A-151 - Pres perthuisot: A-483

zonage : RNU

PIERRE-PERTHUIS – terre et pré – location par bail de 9 ans

85 a 05 ca - A- 133- 134- 135- 136- 137-138 - A- 482

zonage : RNU

MARMEAUX - bois

20 ha 16 a 96 ca - Chaumont: D-230-231-232-233 - Coigneau: D-139-150 - Cotat de chaumont: D-138

zonage : RNU

SENS - terre

3 ha 47 a 60 ca - Les grillons: YB-23

zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13 mai 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891724146

EARL DES CARRIÈRES

EARL au capital de 141 800 €
Siège social Ferme des Carrières
Fyé - 89800 Chablis
423 361 856 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2019, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 127 621,00 € (10 € par annulation d'une part et 127 611 € par réduction de la valeur nominale des parts) afin de le ramener à la somme de 14 179,00 €. Pour avis, la gérance.

AL891724151

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE MODIFICATION

GEAE BATIMENT
Ancienne forme :
société par actions simplifiée
Nouvelle forme :
société à responsabilité limitée
Au capital social de 3 000 euros
Siège social : 54, Rue de Bichain
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
N° 821 245 271 RCS SENS

Aux termes d'un procès verbal en date du 02/01/2019, les actionnaires ont décidé :

- de modifier la forme juridique de la société par actions simplifiée en société à responsabilité limité à compter du 02/01/2019, sans création d'un être moral nouveau ;

- de nommer Madame Céline PECQUENARD épouse LEMOT demeurant 54, rue de Bichain – 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD, en qualité de gérante à compter du 02/01/2019 ;

Les statuts ont été modifiés en conséquence et déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis

AL891723913

KPMG

Bureau de Troyes
42 Ter, rue de la Paix
BP 3050
10 012 Troyes cedex

FINANCIERE PRINT-PACKLABEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 630 000 €
Siège social : 7 rue de la Laïcité
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 790 831 986

Aux termes d'une décision en date du 2 avril 2019, l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, construction, l'aménagement, l'administration, de gestion par location et de vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts. Pour avis, le Président.

AL891724073

EMMA

Société civile au capital de 39 120 euros Siège social : 8 chemin des Vaux de Villiers – 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX 794 389 312 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2019, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Pour avis, la gérance.

AL891724110

CHARLEXANNE

Société civile au capital de 39 120 euros Siège social : 16 rue Basse – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX 794 389 890 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2019, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Pour avis, la gérance.

AL891724113

EN ROUE LIBRE

SARL au capital de 6 000 €
Siège social
182-184, avenue de Senigallia
89100 Sens
829 209 774 RCS Sens

Le 15/04/2019, l'associé unique a décidé : -en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société ; -de transférer le siège social de SENS (89100), 182-184 avenue de Senigallia à SENS (89100), 82-84 rue d'Alsace Lorraine, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL891724116

EARL DES OUVOTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 121 959,21 €
Siège social
4 les Ouvots – 89520 Saints
323 402 180 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2019 a décidé : - La prorogation de la durée de la société de 80 années, reportant son terme au 1er janvier 2111. - La transformation, à compter du 16 avril 2019, de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en commun. À compter du 16 avril 2019 les caractéristiques de la société sont les suivantes. Dénomination sociale : GAEC DES OUVOTS. Forme : GAEC régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323.1 à L.323-16 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 121 959,21 €. Siège social : 4 les Ouvots, 89520 SAINTS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérants : Mme Line FRANCQUEMBERGUE épouse FROMENTIN demeurant 4 les Ouvots, 89520 SAINTS, M. Loïc FROMENTIN demeurant 19 rue Renoir, 89000 AUXERRE et M. Cyril FROMENTIN demeurant 9 rue des Fleurs, le Deffand, 89520 SAINTS. Pour avis, la gérance.

AL891724118

SCI SCYW

Société civile immobilière
au capital de 98 000 euros
Siège social : 6 avenue Joséphine Normand
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
499 778 694 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés : - a décidé de réduire le capital social d'une somme de 97 800 euros par voie de rachat de 978 parts sociales, pour le porter à la somme de 200 euros. - a transféré le siège social qui était 6 avenue Joséphine Normand - 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON, au 10 route de Soissons - 10170 ETRELLES-SUR-AUBE et ce à compter du 31 décembre 2018. Personne habilitée à engager la société : M. Sébastien COUSSOOU, gérant, domicilié 10 route de Soissons - 10170 ETRELLES-SUR-AUBE. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de TROYES et sera radiée du RCS de SENS. Pour avis, le géran.

AL891724121

EOLE AUXERRE

Le 31.03.2019, les associés de la société EOLE AUXERRE, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 ?, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 26, avenue Jean Jaurès, 403 485 873 RCS AUXERRE, ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : Société à responsabilité limitée - Gérant : M. Michel CORNEBISE, 2 bis, rue de Laborde 89000 AUXERRE - NOUVELLE MENTION : Forme : société par actions simplifiée - Président : M. Michel CORNEBISE, 2 bis, rue de Laborde 89000 AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891724125

JAM

SASU au capital de 2.000 €
Siège social : 25 route de toucy,
89000 AUXERRE
824 483 960 RCS d'AUXERRE

Le 18/04/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Vente de produits cosmétiques en boutique, Soins esthétiques et de bien être. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891724143

CESSION

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2019 à ROUSSON enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 9 avril 2019 dossier 2019 00011189 référence 8904 P01 2019 A 00928 La société à responsabilité limitée dénommée ENTREPRISE FORESTIERE DU BOIS BOULIN, dont le siège est situé 8 bis chemin des Boulins, La Haute Épine, 89500 ROUSSON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 394 865 166, a cédé à Monsieur Frédéric CZIPACK, demeurant 8 chemin des Boulins, La Haute Épine, 89500 ROUSSON : Un fonds de commerce d'entreprise forestière, comprenant l'abattage, le façonnage, le débroussaillage, l'élagage, le débardage de bois, la sylviculture et la vente de bois de chauffage, exploité 8 bis chemin des Boulins, La Haute Épine, 89500 ROUSSON, moyennant le prix de de trentetrois mille trois cents euros (33 300,00 €) s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour mille euros (1 000 €) - Aux éléments corporels pour trente-deux mille trois cents euros (32 300 €). La date du transfert de propriété et de l'entrée en jouissance a été fixée au 23 avril 2019 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 8 bis chemin des Boulins, La Haute Épine, 89500 ROUSSON. Pour avis et mention.

AL891724111

Maître Sophie GARNIER-CHEVRON Notaire 89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Me Sophie GARNIER- CHEVRON, Notaire à SEIGNELAY le 12 avril 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 16/04/2019 Dossier 2019 00012041 référence 8904P01 2019 N 00474 : La SAS FERAUD au capital de 5000 € dont le siège est à BEON (89410), 1 B chemin de Bel Air La Motte, RCS SENS n° 799660592, A CEDE à la SAS INVESTI RENOV' au capital de 1000€ dont le siège est à MIGENNES (89400), 12 rue Victor Hugo, RCS SENS n° 849516307, Un fonds de commerce de station de lavage de véhicules, aspirateurs exploité à MIGENNES (89400), 148 avenue Jean Jaurès lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Sens sous le numéro 799660592, Moyennant le prix de 40.000€ s'appliquant aux éléments incorporels pour 10.000,00€ et au matériel pour 30.000,00€ payé au moyen d'un prêt consenti par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL JOIGNY MIGENNES VILLENEUVE, marchandises en sus. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le Notaire

AL891724126

CESSION

Suivant acte SSP du 25/03/2019 à PARIS et enregistré le 10/04/2019 à : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement

de D'AUXERRE 1 dossier 2019 00011386, référence 8904P01 2019 A 00941.

SAS MIMI SAS au capital de 500 €, 10, Place de la République – 89100 SENS RCS de SENS, 840 425 623, représentée par M. Hamimi IMAKHLAF, son Président,

A vendu à SAS LES GOURMETS SAS au capital de 1.000 €, 10, Place de la République – 89100 SENS, en cours d'immatriculation,représentée par Messieurs Essid CHOUL, associé et Président,, et Anouar BEN ATLA,, associé

Un fonds de commerce de terminal de cuisson, fabrication et vente de pain, produits panifiés, sandwichs, produits traiteurs, viennoiseries, pâtisserie, confiseries, glaces, boissons, le tout à emporter ou à consommer sur place, sis et exploité à 10, Place de la République – 89100 SENS sous l'enseigne « AU FOURNIL DE LA PLACE »,

Moyennant le prix de 44.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 3.200 € et aux éléments corporels pour 40.800€

L'entrée en jouissance intervient à compter du 4 Avril 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la Loi, au siège du fonds vendu susmentionné pour la validité, et au siège social du séquestre, BUREAU JURIDIQUE DES ENTREPRISES, sis 35 Avenue Mac-Mahon PARIS 75017, pour la correspondance, où domicile a été élu à cet effet.

AL891724127

Notaires

CESSION RELAIS DE VILLEROY

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS «Lendais & Associés», à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du ommerce, le 5 mars 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1, le 14 mars 2019 dossier 2019 00011485 référence 8904P01 2019 N 00434 La Société « RELAIS DE VILLEROY», Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 20000 €, dont le siège est à VILLEROY (89100), Route de Nemours, identifiée au SIREN sous le numéro 819317082 et immatriculée au RCSde SENS. A CEDE A : Monsieur Michel CLEMENT, Retraité, et Madame Francine Marie Paulette GOBILLARD,

Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARON (89100) 45 LES ARCADES. Monsieur est né à THORIGNY-SUR-OREUSE (89260), le 21 août 1940, Madame est née à EPERNAY (51200), le 25 août 1947. Le fonds de commerce de Caférestaurant, cuisinier-traiteur, hôtel sis à VILLEROY 89100, route de Nemours, connu sous le nom commercial VERANDA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 819317082, ce fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à VILLEROY 89100, route de Nemours, où le fonds est exploité. La licence de 4e catégorie Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation Le présent fonds est vide de toutes marchandises. moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR), au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR). Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de lasignature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Concernant les oppositions, domicile est élu au siège du Mandataire-Judiciaire : SELARL FRANCOIS CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891724137

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU TERRIER

CAPITAL SOCIAL : 7.500 euros
SIEGE SOCIAL :
Les Cormiers
89320 FOURNAUDIN
RCS SENS 811 022 888

Par AGE du 22/03/2019 avec effet rétroactif au 07/01/2019, la gérance a été modifié.

Ancienne mention :

Gérance : Monsieur Patrick BACHELIER

Nouvelle mention :

Gérance : Madame Marie-Claire BACHELIER

Pour insertion, la gérance.

AL891724107

OCTAVIE

Société civile au capital de 25.000 €
Siège social :
11 Les FOURNEAUX
89500 LES-BORDES
493 881 197 R.C.S. Sens

L'assemblée mixte du 8 avril 2019 a décidé de :

1. nommer co-gérants :

• Vincent INSEL demeurant 3. Rue Carnot 93100 MONTREUIL

• Utku INSEL demeurant 8 Allée Georges Rouault 75020 PARIS ;

2. Modifier en conséquence les statuts..

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL891724109

SCI ZADA

L'AGM du 12/03/19 de la SCI ZADA, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à COURTOIS SUR YONNE (89100), 36, rue des Seigles, 821 748 761 RCS SENS, a nommé aux fonctions de gérant à compter du 12/03/2019 M. Rachid MILED, domicilié à COURTOIS SUR YONNE (89100), 36, rue des Seigles, en remplacement de Mme Faketa MILED, démissionnaire.

AL891724119

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LIRIN Christophe

Liquidation Judiciaire du 03/07/2012

32, Rue du Pied de l'Ile - 85300 SALLERTAINE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 mars 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891723933

au titre de la procédure suivante :

MUMU SARL

Liquidation Judiciaire du 24/05/2016

34, Avenue Pierre de Coubertin - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 8 avril 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891724028

GAEC DU MOULIN RH

GAEC agréé au capital de 56 272 € Siège social : 2 rue de la Ferme du Château - 89360 CARISEY 382 879 435 RCS AUXERRE Réunie en assemblée générale le 5 avril 2019, la collectivité des associés a constaté la cessation des fonctions de gérant de M. Joël GUYOT, en raison de son décès survenu le 21 septembre 2018. Pour avis, la gérance.

AL891724139

SCEA LE MOULIN

Société civile au capital de 225 500 euros Siège social : 29 rue Saint Germain - Guerchy - 89113 VALRAVILLON 840 629 265 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2019 a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Joël MOUTARD à compter du 7 juillet 2018, date de son décès. Elle a décidé de rectifier la valeur des apports nets des biens en nature en raison du décès de M. Joël MOUTARD, les dettes grevant ses apports n'ayant pas pu être transférées à la société, et en raison d'erreurs matérielles constatées. Le montant des apports nets de biens meubles en nature des associés et le montant du capital de la société sont de 285 500 euros au lieu de 225 500 euros. Pour avis, la gérance.

AL891724140

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MC 2

SARL en liquidation
au capital social de 17 500 Euros
Siège social : 7 rue de Lyon
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE 402 399 778

Le 15.04.2019, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15.04.2019. Madame Muriel PHELOUP demeurant 8 rue Franc Nohain 58800 CORBIGNY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL891724083

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

ENTREPRISE FORESTIERE DU BOIS BOULIN Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 7 622,45 euros Siège social et siège de la liquidation : 8 bis Chemin des Boulins - La Haute Epine 89500 ROUSSON 394 865 166 RCS SENS Suivant décisions de l'associé unique en date du 5 avril 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 avril 2019. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – Monsieur Frédéric CZIPACK demeurant 8 Chemin des Boulins - La Haute Epine 89500 ROUSSON Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 8 bis Chemin des Boulins - La Haute Epine 89500 ROUSSON, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur

AL891724112

SA S.L.V

L'AGE de S.L.V. SA au capital de 38 112,25€, 6 rue Marie Noël, 89000 Auxerre, 349 992 545 RCS Auxerre a approuvé, le 14.3.2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Botella Rene, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.

Mention au RCS de Auxerre

AL891724114

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ANGAMOR. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1524,49 euros. Siège social : 13 rue de l'horloge, 89000 AUXERRE. 337512305 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL891724128

EARL DES TILIAS

EARL au capital de 163 960 euros
Siège social
3 place de l'Église
89140 Plessis Saint Jean
451 717 201 RCS Sens

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants, et M. Denys CHEREAU et Mme Anita JIMENEZ épouse CHEREAU, demeurant tous deux à PLESSIS-SAINT-JEAN (Yonne), 3 place de l'Église, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à PLESSIS SAINT- JEAN (Yonne), 3 place de l'Église. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL891724134

GROUPE ROY

SARL au capital de 850900 ? Siège social : 4 SQUARE RAPHAEL, 89600 Saint-Florentin 339 506 198 RCS d' Auxerre L'AGE du 15/04/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2019. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre. Radiation au RCS d' Auxerre

AL891724135

SCI LA TOUR DU GUETTE
Société civile immobilière
Au capital de 304,90 euros
Siège : 45 Rue du Clos
89 000 AUXERRE
381 641 315 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/18 à 10h a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 31/12/18. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Francis CESCHIN, demeurant 45 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation et a fixé le siège de la liquidation au 45 Rue du Clos – 89000 AUXERRE. Les modifications seront effectuées au RCS d'Auxerre. Pour avis Le Liquidateur

AL891724142

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SCM MEDICALE DE TANLAY Société civile de moyens en liquidation Au capital de 1 900 euros Siège social : 1 Rue Haute des Fossés 89430 TANLAY 505 215 111 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 MARS 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 MARS 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Aurélie ROBERT, demeurant 6 Allée des Erables – 89430 ST VINNEMER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue Haute des Fossés – 89430 TANLAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL891724145

DISSOLUTION

OZONE Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 8 000,00 euros Siège social : 2 ruelle Darnus - 89000 AUXERRE 444 815 666 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associé unique, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2019. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Hervé ABRAHAM demeurant 2 ruelle Darnus - 89000 AUXERRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 2 ruelle Darnus - 89000 AUXERRE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL891724149

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/03/2019, il a été constitué une EURL dénommée CHABAU89.Siège social: 32 rue champbertrand 89100 Sens. Capital: 1 000euros.Objet: fruits et légumes épicerie boissons produits frais non alimentaire déstockage sans vente d'alcool. Gérance: M. STEEVY BAUWENS, 32 rue champbertrand 89100 Sens. Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL891723919

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/3/19,il a été constitué une SAS dénommée APAP HACKTIVIST. Siège social:82 grande rue 89400 Bassou.Capital:10euros.Objet:la programmation informatique pour le compte de tiers;conseil en développement et stratégie digitale;activités de formation au développement informatique (Pour les professionnels).Président:M.GUILLAUME PORGEOIS,82 grande rue 89400 Bassou. Durée:99 ans.Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891723934

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2019 à OUANNE (89), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EARL DE CURY

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital : 7 500 euros

Siège social : CURY - 1, rue de CHASTENAY LE BAS – 89560 OUANNE

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Mme Maryse ETIENNE épouse ROY, demeurant CURY - 1, rue de CHASTENAY LE BAS – 89560 OUANNE et M. Cyril ROY, demeurant 1, Place du 8 mai 1945 – CHASTENAY – 89560 OUANNE

Immatriculation : RCS AUXERRE

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

Pour avis.

AL891724115

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LE QUINZE

Forme : Société Civile immobilière

Siège Social : 31 route de Châtel Censoir 89660 ASNIÈRES-SOUS-BOIS

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 80 années

Capital social : 1.000 € constitué en intégralité de 1.000 € d'apport en numéraire .

Gérant : M. Thierry GAREAU, demeurant 75 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

Transmission des parts : conformément aux dispositions statutaires.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Les associés.

AL891724117

BENETT'STP
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
3 BIS ROUTE DES CHOLLETS
89116 SEPEAUX-SAINT-ROMAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à SEPEAUX-SAINT-ROMAIN en date du 11 AVRIL 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BENETT'STP,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 3 bis route des Chollets 89116 SEPEAUX-SAINT-ROMAIN,

Objet social : Terrassement, assainissement, maçonnerie et gros oeuvre ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5 000 euros,

Président : Monsieur BENEDETTO Olivier, demeurant 3 bis route des Chollets 89116 SEPEAUX-SAINT-ROMAIN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL891724120

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2019, il a été constitué une SARL dénommée : BOURGOGNE TRANS Siège social : 46 rue de la république, 89330 VILLEVALLIER Capital : 1.000€ Objet : voiture de transport avec chauffeur - location des voitures VGérance : M. LAHOUEL NOUREDDINE, 46 rue de la république, 89330 VILLEVALLIER Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891724122

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 12/04/2019, constitution SCI dénommée SCI LA TOUR. Capital: 10000?. Siège: 15 rue valentin privé 89300 JOIGNY. Objet: L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement, y compris par bail à construction, des immeubles à elle apportés, construits ou acquis par elle. Gérance: SOFRA HOLDING, SARL au capital de 10000?, 15 RUE VALENTIN PRIVE 89300 JOIGNY, 434 784 583 RCS SENS, représentée par M. CACHOT FRANCOIS. Durée: 99 ans. RCS SENS

AL891724124

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée LE STUDIO MAQUILLAGE, au capital de 2.000 ?, siège social à AUXERRE (89000) 4, place de la Préfecture, ayant pour objet l'exploitation d'une activité de maquillage permanent, d'esthétique, de beauté du regard ; vente de produits de beauté. Le gérant est Mme Irène SICARD - 20C, rte de Petit Vaux 89290 CHAMPS/YONNE. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891724130

LUCILE DUMAIRE,
notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) 2 route de Nogent

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Lucile DUMAIRE, le 10 avril 2019, enregistré à AUXERRE le 16 avril 2019, dossier 2019 00012096, réf 2019 N 00473 aux droits de 0 € Dénomination : RPLSM. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 41rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY. Objet : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2500 euros Montant des apports en numéraire : 2500 euros. Cession de parts et agrément : soumises à l'agrément des associés lors d'une assemblée générale. Gérant : Monsieur Rémi FROISSART, demeurant 41 rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY Gérant : Madame Pascale FROISSART, demeurant 41 rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL891724132

AVIS DE CONSTITUTION

«Avis est donné de la transformation, aux termes d'un acte reçu par Me BERARDO, notaire à MALIGNY le 18 avril 2019 du GAEC BEAU en EARL, sans création d'un être moral nouveau, et de l'adoption comme nouvelle dénomination de EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEEE BEAU, par abréviation «EARL BEAU». Ancienne mention : Dénomination : GAEC BEAU Nouvelle mention : Dénomination : EARL BEAU. Etant précisé que les associés ont convenu à l'unanimité de transférer le siège social au 33 grande rue 89144 LIGNY LE CHATEL. Objet social: l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités .

Le capital et la durée sont inchangés. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour insertion - Me Emilie BERARDO».

AL891724133

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 avril 2019, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Dénomination sociale : GAEC DE LA RONCE. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 286 400 €. Siège social : Ferme de la Ronce - 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 286 400 €. Gérant : M. Frédéric KEGREISZ et M. Arthur KEGREISZ demeurant tous deux Ferme de la Ronce, 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891724138

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée EQUIPE JEAN PAIN au capital de 5.000 ?, siège social à St SAUVEUR EN PUISAYE (89520) 3, route de Forterre, ayant pour objet la fabrication de machines forestières et agricoles ; le bureau d'étude ; la réalisation de tout matériel et expérimentation en relation avec le développement durable. Le gérant est Mme Laura BONVALLET 9, les Trulots - 89520 TREIGNY. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891724141

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS SUR OUANNE (Yonne) du 11 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : PC2M Siège social : 10 rue de la Tuilerie, 89130 MOULINS SUR OUANNE Objet social : Plomberie ; Chauffage ; Electricité ; Climatisation ; Ventilation ; Zinguerie ; Installation, maintenance, entretien, dépannage, achat et vente de matériel dans les domaines d'activité ci-dessus. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : Monsieur Mathieu MAILLARD, demeurant 10 rue de la Tuilerie - 89130 MOULINS SUR OUANNE, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL891724144

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sylvie LELIÈVRE, notaire à AVALLON (Yonne) en date du 17 avril 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA PATRICK RIOTTE Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 876 000 €. Siège social : 8 Grande rue - 89420 SANTIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Biens immeubles : 175 509 €, Biens meubles en nature pour un montant net : 699 610,06 € Numéraire : 880,94 €. Gérant : M. Patrick RIOTTE, demeurant 8 Grande rue, 89420 SANTIGNY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891724148

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Débardeur à cheval, un métier de coopération



Maniables, agiles réactifs les chevaux vont là où les engins ne peuvent pas accéder sans détruire le milieu.

Florent Daloz exerce son métier de débardeur par traction animale depuis près de 25 ans. Une pratique professionnelle qui favorise le respect et l'intégrité de la forêt et des milieux naturels.

Levé à 6 h 30, Florent Daloz attaque le travail du bon pied. Première tâche du matin : nourrir les chevaux avec la première des trois rations énergétiques qu'ils recevront pendant la journée. Viennent ensuite les soins, le brossage, le curage des pieds avant d'embarquer les équidés sur le chantier.

Homme et chevaux entament ainsi une journée de 7 heures, ponctuée de temps de pause. *«Suivant l'ampleur des chantiers, nous travaillons seuls ou en équipe»*, indique le débardeur. *«Mais quoi qu'il arrive, il y a toujours au moins trois chevaux sur place, pour faire un roulement et pour parer à d'éventuelles blessures. Il nous arrive parfois d'avoir un attelage de six chevaux. Ça demande de la précision»*. Complémentaire au travail de transport, le recours au cheval est la marque d'une démarche respectueuse de la forêt et du milieu. Son travail, le débusquage, consiste à traîner les arbres abattus jusqu'à la piste accessible aux engins. Silencieux, le cheval est une énergie non polluante. Très maniable, réactif, agile, précis, il pénètre et intervient dans la parcelle sans tasser le sol, sans écraser les jeunes végétaux, ni abîmer le bois sur pied.

Relation homme-cheval forte

Le métier de débardeur à cheval, demande deux compétences : une connaissance approfondie de la forêt et du travail de forestier et bien sûr celle de ses chevaux nécessitant un dressage spécifique. *«Notre rôle consiste à placer nos bêtes, à choisir la bonne trajectoire pour les faire slalomer entre les arbres»*, explique Florent Daloz. *«On fait appel à tous les moyens pour permettre aux troncs de glisser le mieux possible. Lorsqu'il y a de fortes montées, le débardeur met en place un système de poulies (N.D.L.R. mouflage) pour diviser la charge. La descente représente de vrais dangers car il faut savoir lancer les grumes sans faire prendre de risques ni aux animaux, ni aux humains»*, confie-t-il. *«C'est technique ! L'approximation n'a pas sa place. Il faut qu'il existe entre l'homme et le cheval une relation forte et une grande complicité»*.

Un parcours semé d'embûches

«J'ai commencé ma carrière dans les années quatre-vingt comme bûcheron tâcheron chez différents employeurs», reprend Florent Daloz. Mais les salaires étaient tellement bas qu'au bout de cinq ans, il décide d'aller travailler en Suisse avec un permis transfrontalier. *«C'est là-bas que j'ai vraiment appris mon métier. En Suisse, le bois est vendu, abattu et trié bord de route. Les gardes maîtrisent la gestion et l'exploitation. En partenariat avec eux, on marquait, triait les lots avant de les débiter»*. Fort de son expérience et avec l'envie de diversifier son activité, il participe à un stage de débardage avec des chevaux. *«J'ai tout de suite accroché et entrepris une formation au CFPPA de Noirétable (N.D.L.R. Loire) puis effectué des stages en Wallonie. C'était au milieu des années quatre-vingt-dix, l'activité de débardage à cheval là-bas était bien développée, car la prise de conscience de la nécessité de la protection de la forêt était déjà très développée»*. Revenu dans le Jura, Florent Daloz créé son entreprise de travaux forestiers *«Alternative Débardage»* à Belleydoux, avec la volonté d'œuvrer en faveur de la protection du milieu. Les premières années sont catastrophiques, il se heurte à l'hostilité de la profession qui se moque de son activité lui démontrant qu'il n'y a pas de place pour elle. Et de fait, il y a peu de travail. En 2000, il envisage même de tout arrêter.

La réussite par la diversification

«Et, puis après la tempête de 99, je trouve du travail dans le Limousin, à la demande de la DDA (N.D.L.R. direction départementale de l'agriculture) de l'époque et du parc régional. Il s'agit de dégager les embâcles qui obstruent le lit de cours d'eau inaccessibles aux engins. Des interventions très techniques qui demandaient la prestation de professionnels et qui pour le coup étaient rémunérées à leur juste valeur», confie-t-il. *«Je vais travailler pendant 5 ans à raison de six mois par an et développer ainsi le volet environnemental de mon activité»*. En communiquant sur son expérience, il obtient de nombreux contrats d'entretien de rivières et rencontre d'autres débardeurs à cheval avec qui il crée le groupement Débardage Cheval Environnement (DCE)*. Son activité est aujourd'hui recentrée sur les départements de l'Ain et du Jura et ceux de l'ancienne région Rhône-Alpes.

MAGDELEINE BARRALON

Débardage Cheval Environnement

Cette association créée en 2006 par une dizaine de débardeurs à traction animale est un groupement professionnel. Originaires de toute la France, les membres se sont réunis pour faire reconnaître leur profession, leur expertise et leur savoir-faire.
DCE intervient en forêt de production et de protection, en zones protégées, comme les sites Natura 2000, les réserves naturelles, les parcs nationaux, les tourbières, les sites classés, les zones sensibles au tassement du sol, au dérangement d'espèces rares, les forêts périurbaines à forte fréquentation touristique, sportive ou pédagogique, les zones non accessibles par les engins mécanisés et les cours d'eau.

Plus de détails sur www.debardage-cheval-environnement.com



Florent Dalloz avec son Comtois et son Percheron. « Dans l'association tous les chevaux répondent aux mêmes ordres. On peut donc utiliser les animaux d'autres débardeurs ».